



HAL
open science

**Éléments sur l'exploitation par pêche des salmonidés
migrateurs en zone côtière et en rivière depuis 1978.
Littoral proche de la rivière Bresle, embouchures de
cours d'eau de Seine-Maritime. Cours d'eau à
salmonidés migrateurs au nord de la Seine**

Jean-Louis Fagard, Laurent Beaulaton

► **To cite this version:**

Jean-Louis Fagard, Laurent Beaulaton. Éléments sur l'exploitation par pêche des salmonidés migrateurs en zone côtière et en rivière depuis 1978. Littoral proche de la rivière Bresle, embouchures de cours d'eau de Seine-Maritime. Cours d'eau à salmonidés migrateurs au nord de la Seine. [Rapport de recherche] AFB; Inra. 2018. hal-02980783

HAL Id: hal-02980783

<https://hal.science/hal-02980783>

Submitted on 27 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Éléments Sur L'exploitation Par Pêche Des Salmonidés Migrateurs En Zone Côtière Et En Rivière Depuis 1978

*Littoral proche de la rivière Bresle,
embouchures de cours d'eau de Seine-
Maritime
Cours d'eau à salmonidés migrateurs au
nord de la Seine*

Rapport final

Jean-Louis FAGARD – AFB, Pôle AFB-INRA Ges'Aqua
Laurent BEAULATON – AFB, Pôle AFB-INRA Ges'Aqua

Décembre 2018

- **AUTEURS**

Jean-Louis FAGARD, Technicien (AFB, pôle R&D AFB-Inra)

Laurent BEULATON, Chef du pôle R&D AFB-Inra (AFB),
laurent.beulaton@afbiodiversite.fr

- **RELECTEUR**

Quentin JOSSET, Responsable de l'Observatoire Long Terme de la Bresle AFB, pôle R&D AFB-Inra)

Droits d'usage : accès libre

Niveau géographique : Régional

Couverture géographique : Seine-Normandie et Artois-Picardie

Niveau de lecture : professionnels

- **ÉLÉMENTS SUR L'EXPLOITATION PAR PÊCHE DES SALMONIDÉS MIGRATEURS EN ZONE CÔTIÈRE ET EN RIVIÈRE DEPUIS 1978, JEAN-LOUIS FAGARD ET LAURENT BEAULATON**

- **RÉSUMÉ**

L'exploitation des salmonidés migrateurs – truite de mer (TRM) et saumon atlantique (SAT) – a fait l'objet d'un suivi régulier dans les années 1980 et 1990, auprès des pêcheurs à la ligne en rivière et des pêcheurs au filet côtier, professionnels et surtout amateurs à pied. L'effort de suivi a porté essentiellement sur les embouchures de la Bresle et de l'Yères, respectivement sur les communes du Tréport et de Mers-les-Bains pour la première et Criel-sur-mer pour la seconde. Les embouchures des autres cours d'eau à migrateurs ont fait l'objet d'enquêtes plus légères. Deux rivières ont été assez bien suivies pour la pêche à la ligne, la Bresle et l'Arques ; ce n'était pas nécessaire pour l'Yères, dans la mesure où l'accès des migrateurs y est impossible du fait de l'existence d'une buse estuarienne.

Ce rapport présente une synthèse des résultats obtenus depuis 1978 par les différentes méthodologies, pour les différentes catégories de pêcheurs et sur les différents zonages géographiques (de la Bresle *stricto sensu* jusqu'à l'ensemble des côtiers au nord de la Seine.

Ainsi pour la Bresle, entre 1984 et 1994, ce sont en moyenne environ 450 salmonidés qui sont capturés par les pêcheurs amateurs au filet fixe en mer, 260 salmonidés par les professionnels en mer et 160 salmonidés par les pêcheurs à la ligne en rivière. Durant la même période le stock reproducteur est estimé à 1 450 salmonidés. Ainsi les amateurs au filet fixe capturent 19 % du stock se présentant à l'embouchure de la Bresle, les professionnels en mer 11 % et les amateurs à la ligne en rivière 7 %, laissant ainsi 63 % du stock pour la reproduction. Pour l'ensemble des cours d'eau au nord de la Seine, la capture par les amateurs aux filets fixes et les professionnels est estimée comme variant entre 1 000 et 3 000 par an entre 1984 et 1997.

- **MOTS CLÉS (THÉMATIQUE ET GÉOGRAPHIQUE)**

Truite de mer, saumon atlantique, pêche amateur, pêche professionnel, filet fixe, pêche à la ligne, taux d'exploitation

Bresle, Yères, Arques, Seine-Normandie, Artois-Picardie

- **ÉLÉMENTS SUR L'EXPLOITATION PAR PÊCHE DES SALMONIDÉS MIGRATEURS EN ZONE CÔTIÈRE ET EN RIVIÈRE DEPUIS 1978, JEAN-LOUIS FAGARD ET LAURENT BEULATON**

- **SYNTHÈSE POUR L'ACTION OPÉRATIONNELLE**

L'exploitation des salmonidés migrateurs – truite de mer (TRM) et saumon atlantique (SAT) – a fait l'objet d'un suivi régulier dans les années 1980 et 1990, auprès des pêcheurs à la ligne en rivière et des pêcheurs au filet côtier, professionnels et surtout amateurs à pied. L'effort de suivi a porté essentiellement sur les embouchures de la Bresle et de l'Yères, respectivement sur les communes du Tréport et de Mers-les-Bains pour la première et Criel-sur-mer pour la seconde. Les embouchures des autres cours d'eau à migrateurs ont fait l'objet d'enquêtes plus légères. Deux rivières ont été assez bien suivies pour la pêche à la ligne, la Bresle et l'Arques ; ce n'était pas nécessaire pour l'Yères, dans la mesure où l'accès des migrateurs y est impossible du fait de l'existence d'une buse estuarienne.

Ce rapport présente une synthèse des résultats obtenus depuis 1978 par les différentes méthodologies, pour les différentes catégories de pêcheurs et sur les différents zonages géographiques (de la Bresle stricto sensu jusqu'à l'ensemble des côtiers au nord de la Seine.

Pêche au filet côtier

Les enquêtes ont été menées au cours des décennies 1980 et 1990 selon la même méthodologie et principalement autour de 3 sites :

- Criel-sur-mer à partir de 1978 de part et d'autre de la buse de l'Yères et à l'est de la plage sur environ 500 m. Les filets plus à l'est, sur la plage de Mesnil-Val n'ont pas fait l'objet d'enquêtes-marée mais seulement d'un suivi en fin d'année ;
- Le Tréport à partir de 1984 à l'ouest de la plage, sous les falaises, sur environ 500 m ;
- Mers-les-Bains à partir de 1984, avec 2 secteurs, 1 entre la jetée est et la plage de Mers-les-Bains et 1 à l'est de la plage, sous les falaises.

Les amateurs au filet fixe sur plage ont fait l'objet d'enquêtes de terrain (dites « enquêtes-marée »), surtout pendant la période de remontée des salmonidés, de mai à août entre 1978 et 1995. Ces enquêtes ont également permis de faire des relevés biométriques sur les poissons capturés. Les filets étaient des trémails tendus sur perches d'une longueur de 50 m. Des carnets de pêche étaient également distribués à ces pêcheurs, entre 1980 et 1988.

Les pêcheurs professionnels au filet fixe près des embouchures de rivières ont été contactés directement en début et fin de saison pour connaître leurs captures.

Les pêcheurs amateur au filet fixe en bateau ont été identifiés après contact avec certains d'entre eux et été également enquêtés en fin d'année.

Au cours des années 1980 et début 1990, les enquêtes de fin d'année ont été élargies aux débouchés des autres rivières côtières de Seine-Maritime sans effort important d'investigation.

Les figures ci-dessous donnent les résultats des enquêtes-marée sur les trois principaux sites (Fig. 1) et un résumé des estimations des captures sur l'ensemble des côtiers

obtenues par les enquêtes de fin d'années (Fig. 2). Pour l'ensemble des cours d'eau au nord de la Seine, la capture par les amateurs aux filets fixes et les professionnels est estimée comme variant entre 1 000 et 3 000 par an entre 1984 et 1997.

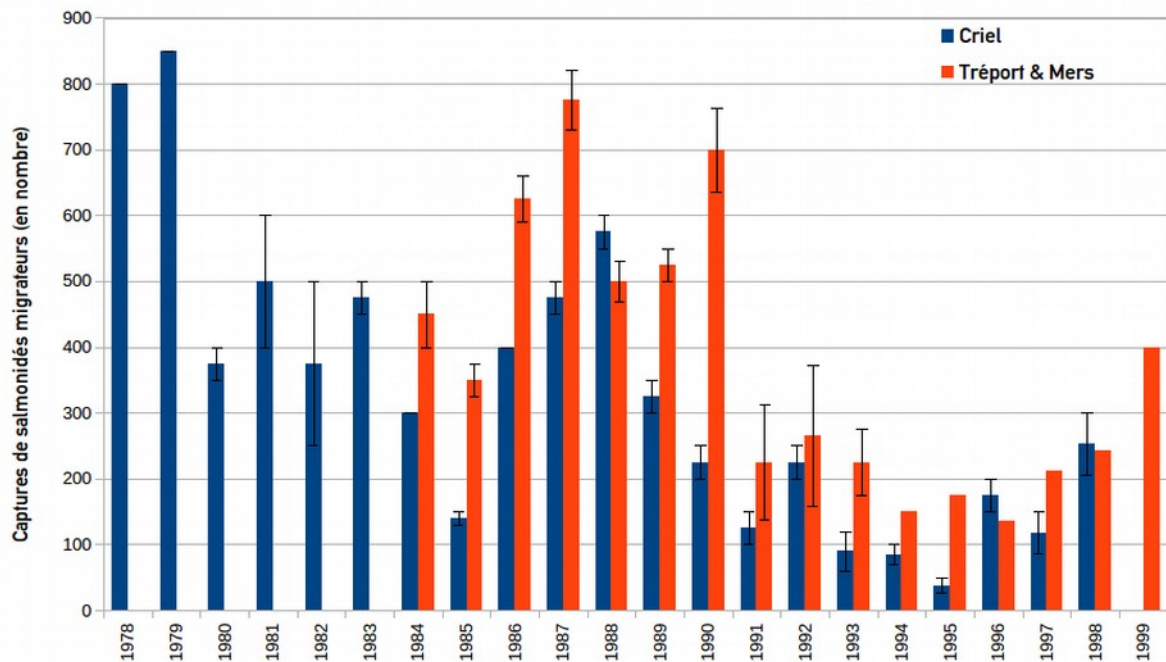


Fig. 1: Captures estimées de salmonidés migrateurs par pêche amateur au filet fixe sur plage (en nombre) après enquêtes-marées pendant la saison de pêche (voir tableaux 1 et 2). Les barres "d'erreur" représentent l'incertitude autour de l'estimation.

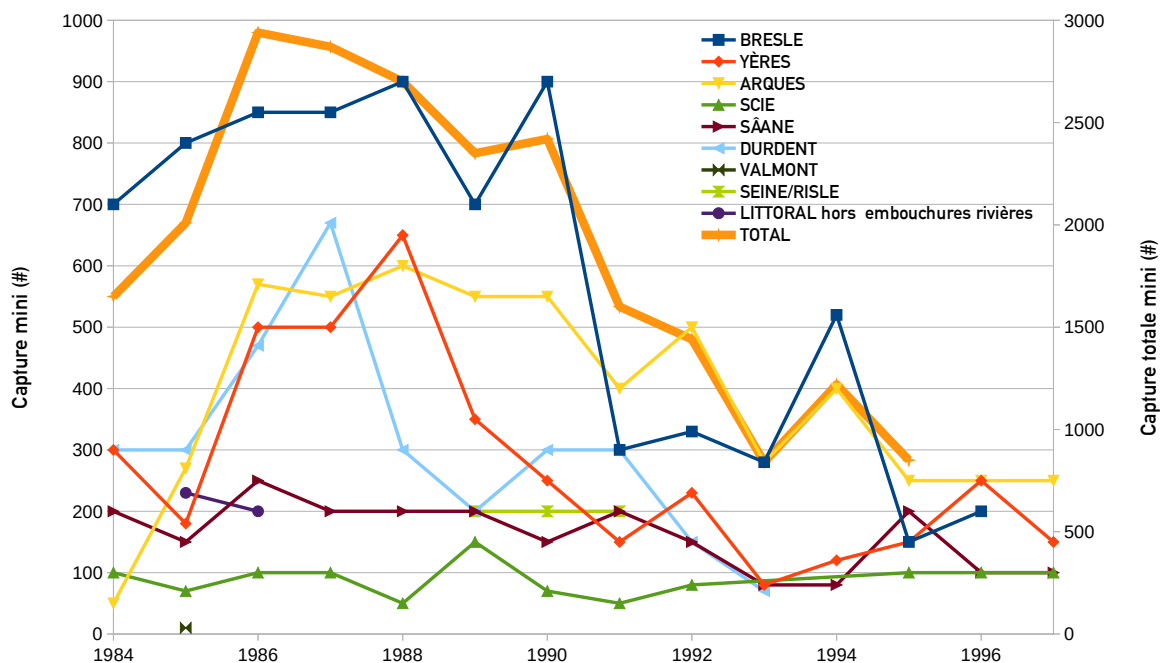


Fig. 2: valeurs minimales des captures estimées (en nombre) de salmonidés migrateurs pour les trois catégories de pêcheurs au filet en mer (voir texte et annexe 5 pour le détail). Pour le total, toutes les rivières et catégories n'ayant pas toujours des estimations, il ne représente qu'imparfaitement le total réel.

Pêche à la ligne en rivière

Après la promulgation de la loi-pêche en 1984, les cours d'eau à saumon et à truite de mer ont été identifiés par arrêtés ministériels et la déclaration des captures de saumon est devenue obligatoire à partir de 1987 et celle de la truite de mer volontaire, à partir de 1992.

Ces déclarations sont envoyées au centre national d'interprétation des captures de salmonidés migrateurs (CNICS) à Rennes.

Sur la Bresle, des enquêtes de fin d'année sont également réalisées. Certains pêcheurs indiquaient à l'enquêteur des informations sur les captures d'autres pêcheurs. Le croisement des différentes informations recueillies permettaient de fournir un ordre de grandeur des captures. À partir de 1990, les enquêtes ont évolué vers le recueil d'informations auprès de présidents d'AAPPMA ou de pêcheurs collaboratifs qui indiquaient les prises des autres pêcheurs. Ces enquêtes ont surtout porté sur les cours d'eau Bresle et Arques (par la Station d'Eu) et Canche et Authie (par le SD 62). Les autres cours d'eau à migrateurs n'ont pas été aussi bien suivis. C'est encore aujourd'hui le type d'enquêtes menées sur la Bresle. En 1997, 1998 et 2004, des enquêtes postales en fin d'année ont été réalisées pour la Bresle, l'Arques et la Canche.

La figure ci-dessous (Fig. 3) donne les résultats sur la Bresle. Sur l'ensemble des rivières au Nord de la Seine, le maximum de captures estimées pour la truite de mer est de 1 000 captures en 2002 et le minimum de 475 captures en 1996 et 1997. Pour le saumon, le maximum de captures estimées est de 132 captures en 2015 et le minimum de 10 captures en 1996. L'Arques peut être considérée comme la meilleure rivière au nord de la Seine avec des effectifs capturés très souvent plus importants qu'ailleurs pour les deux espèces.

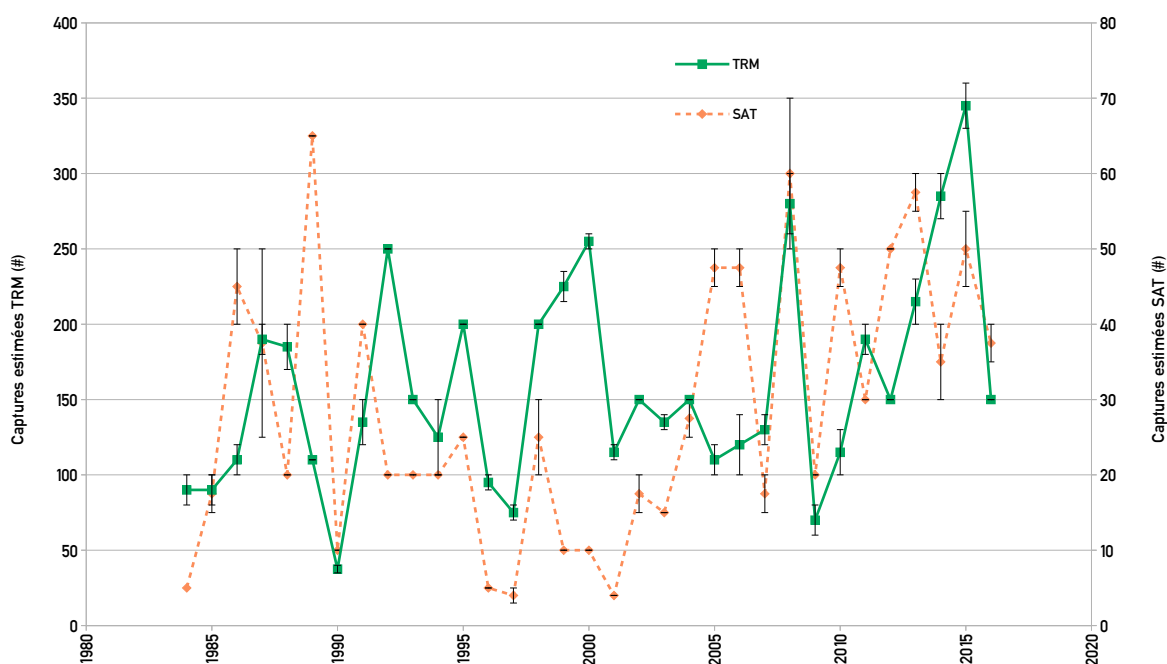


Fig. 3: Captures à la ligne en rivière estimées (en nombre) de truite de mer (TRM) et de saumon (SAT) sur la Bresle entre 1984 et 2016. Les barres "d'erreur" représentent l'incertitude autour de l'estimation.

Approche globale de l'exploitation sur la Bresle

Les données de l'exploitation par pêche sont confrontées à celles concernant le stock en rivière sur la Bresle. Cela permet d'estimer le « partage » du stock entre les différentes formes d'exploitation et la reproduction naturelle.

En moyenne, 9% des truites de mer et 16,9% des saumons qui entrent dans la Bresle seraient capturées à la ligne. La figure ci-dessous (Fig. 4) donne l'exploitation par les différentes catégories de pêcheurs des salmonidés migrateurs sur la Bresle. Entre 1984 et 1994, la part exploitée chaque année par l'ensemble des pêcheurs oscillerait entre 27 et 47 % du stock total, et en corollaire le stock reproducteur atteindrait 53 à 73 % du stock de poissons se présentant à l'embouchure. En valeurs moyennes, cela ferait 38 % pour la

pêche et 62 % pour le stock reproducteur.

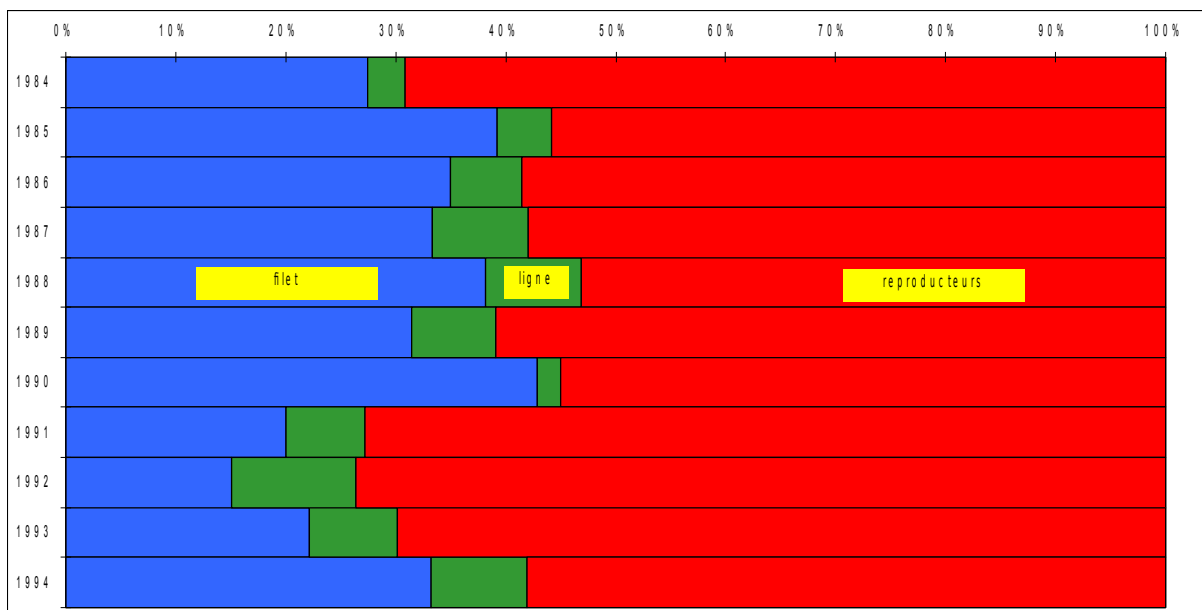


Fig. 4: part entre exploitation en mer, en rivière et stock reproducteur des salmonidés migrateurs (truite de mer + saumon) sur la rivière Bresle entre 1984 et 1994

• SOMMAIRE

I. Objectif.....	9
II. Méthodes, sites d'étude et saisie des données.....	10
II.1. Pêche au filet côtier.....	10
II.1.1. Pêche amateur au filet fixe sur plage.....	10
II.1.2. Pêche professionnelle au filet fixe près des embouchures de rivières.....	11
II.1.3. Pêche amateur au filet fixe en bateau.....	11
II.1.4. Saisie des données collectées.....	11
II.2. Pêche à la ligne en rivière.....	12
III. Bilan des enquêtes-marées.....	13
III.1. Efforts et captures.....	13
III.2. Biométrie – Sexage.....	20
IV. Enquêtes de fin de saison en zone côtière – déclarations de captures et estimations.....	21
V. Déclarations de captures des pêcheurs sur plage à l'administration depuis 2000.....	24
VI. Enquêtes de fin de saison en rivière.....	25
VI.1. Captures sur la Bresle.....	25
VI.2. Captures sur les cours d'eau au nord de la Seine.....	31
VII. Approche globale de l'exploitation sur la Bresle.....	33
VII.1. Exploitation en rivière.....	33
VII.2. Exploitation en zone côtière proche de la Bresle, en rivière versus stock reproducteur.....	34
VIII. Conclusion.....	35
IX. Bibliographie.....	36
Annexes.....	37

- **ÉLÉMENTS SUR L'EXPLOITATION PAR PÊCHE DES SALMONIDÉS MIGRATEURS EN ZONE CÔTIÈRE ET EN RIVIÈRE DEPUIS 1978 – LITTORAL PROCHE DE LA RIVIÈRE BRESLE, EMOUCHURES DE COURS D'EAU DE SEINE-MARITIME. COURS D'EAU À SALMONIDÉS MIGRATEURS AU NORD DE LA SEINE**

I. Objectif

L'exploitation des salmonidés migrateurs – truite de mer (TRM) et saumon atlantique (SAT) – a fait l'objet d'un suivi régulier dans les années 1980 et 1990, auprès des pêcheurs à la ligne en rivière et des pêcheurs au filet côtier, professionnels et surtout amateurs à pied. L'effort de suivi a porté essentiellement sur les embouchures de la Bresle et de l'Yères, respectivement sur les communes du Tréport et de Mers-les-Bains pour la première et Criel-sur-mer pour la seconde. Les embouchures des autres cours d'eau à migrateurs ont fait l'objet d'enquêtes plus légères. Deux rivières ont été assez bien suivies pour la pêche à la ligne, la Bresle et l'Arques ; ce n'était pas nécessaire pour l'Yères, dans la mesure où l'accès des migrateurs y est impossible du fait de l'existence d'une buse estuarienne .

Trois rapports sur la pêche ont été rédigés entre 1978 et 1986 (1, 2, 3). L'objectif dans les années 1980 était de montrer la réalité de l'exploitation des salmonidés par la pêche au filet aux embouchures des rivières côtières de Seine-Maritime, d'exposer le différentiel existant entre exploitation maritime et fluviale et de proposer des solutions pour réduire l'exploitation maritime. La réglementation a évolué au début des années 1990 avec la prise d'arrêtés préfectoraux instituant des cantonnements aux embouchures des rivières côtières de Seine-Maritime (recul des filets à 500 m des buses et jetées, à pied et en bateau contre 100 m auparavant) et la publication d'un arrêté ministériel le 2 juillet 1992 sur la pêche au filet dans la zone de balancement des marées (recul des filets à 2 km de part et d'autre de la limite transversale de la mer aux embouchures des cours d'eau classés à truite de mer ou à saumon). Si l'effet du recul à 500 m a été immédiat pour la pêche à pied, en supprimant les filets les plus performants, il a été plus tempéré pour la pêche en bateau, les professionnels acceptant mal l'interdiction de pêche près des jetées du Tréport. Une partie des professionnels a continué à pêcher plus ou moins discrètement et la réglementation n'a pas été vraiment respectée pour la pêche en bateau, faute de contrôles suffisants.

Le recul des filets à 2 km des embouchures de cours d'eau classés à truite de mer ou à saumon a été réel à la fin des années 2000, début des années 2010, suite à des contrôles conjoints des services maritimes et de ceux du Ministère de l'Environnement (ONEMA, ONCFS).

Un recueil des textes réglementaires concernant les limites administratives (LTM, LES, LIM) et les interdictions de pêche aux embouchures des cours d'eau de la Seine à la frontière belge, illustrées par des cartes est paru en 1992 (4).

Tous ces éléments ont servi par la suite lors de l'installation des COGEPOMI.

Le but de ce document est de rapporter l'essentiel des données recueillies en matière de pêche, notamment les enquêtes sur la pêche à pied et la pêche à la ligne postérieures au rapport de 1986 (3), non présentées dans leur ensemble jusqu'à présent. Des rapports annuels sur la TRM en France ont présenté l'exploitation par pêche à la ligne et en zone côtière proche de 1992 à 1998 (8).

Une approche des taux d'exploitation est proposée en fin de document.

II. Méthodes, sites d'étude et saisie des données

II.1. Pêche au filet côtier

Les méthodes d'investigation n'ont pas changé au cours des deux décennies 1980 et 1990 et nous renvoyons à leurs descriptions détaillées des deux rapports correspondants (2, 3).

Trois sites principaux ont été suivis :

- Criel-sur-mer à partir de 1978 de part et d'autre de la buse de l'Yères et à l'est de la plage sur environ 500 m. Les filets plus à l'est, sur la plage de Mesnil-Val n'ont pas fait l'objet d'enquêtes-marée mais seulement d'un suivi en fin d'année ;
- Le Tréport à partir de 1984 à l'ouest de la plage, sous les falaises, sur environ 500 m ;
- Mers-les-Bains à partir de 1984, avec 2 secteurs, 1 entre la jetée est et la plage de Mers-les-Bains et 1 à l'est de la plage, sous les falaises.

La pêcherie de Criel-sur-mer est située à l'embouchure de l'Yères, celles du Tréport et de Mers-les-Bains à l'embouchure de la Bresle. Des truites de mer issues de la Bresle peuvent être capturées à Criel-sur-mer, comme l'atteste les nombreuses déclarations de truites marquées par cryomarquage ou par étiquette carlin dans les années 1980.

Une carte des sites de Criel-sur-mer, du Tréport et de Mers-les-Bains est présentée en annexe 1 (1^{ère} page), avec les emplacements de filets figurés par des traits. Cette carte montre la situation dans les années 1980, avant le recul des filets à 500 m des embouchures en 1991. En particulier, les filets entre la buse et la plage de Criel-sur-mer et ceux entre la jetée est (ou amont) du Tréport et la plage de Mers-les-Bains ont disparu après l'interdiction.

Au cours des années 1980 et début 1990, les enquêtes de fin d'année ont été élargies aux débouchés des autres rivières côtières de Seine-Maritime sans effort important d'investigation. Une carte de la localisation des sites suivis est présentée en annexe 1 (2^{ème} page).

II.1.1. Pêche amateur au filet fixe sur plage

En résumé, des enquêtes de terrain (dites « enquêtes-marée ») étaient effectuées auprès des pêcheurs amateurs au filet fixe sur plage aux embouchures de l'Yères et de la Bresle plusieurs fois par mois, surtout pendant la période de remontée des salmonidés, de mai à août. Les filets étaient des trémails tendus sur perches d'une longueur de 50 m.

L'enquêteur arrivait sur un des trois sites en marée descendante, observait les captures réalisées une fois les filets découverts et prenait des mesures biométriques si les pêcheurs le permettaient. Les captures ne pouvaient pas être dissimulées car pêcheurs et enquêteur découvriraient le résultat de la pêche en même temps au fur et à mesure de la découverte des filets. L'enquêteur notait sur une fiche de terrain quels filets étaient tendus et quelles captures étaient réalisées pour chaque filet. Ces enquêtes ont fourni des données objectives sur la pratique de la pêche au filet à pied.

Par ailleurs, des carnets de pêche étaient distribués en début de saison à ces pêcheurs à pied pour qu'ils y consignent leurs captures et ces carnets étaient récupérés en fin d'année chez les pêcheurs ou recopiés sur des carnets. Bien sûr, les pêcheurs qui prenaient beaucoup de poissons consignaient peu de captures. Le

travail de l'enquêteur était également d'interroger les pêcheurs sur les captures de leurs voisins de pêche pour tenter d'estimer l'ordre de grandeur des captures. Les résultats des enquêtes-marée étaient mis en perspective avec les déclarations des pêcheurs, et avec l'expérience, une estimation du volume de captures était établie chaque année. Le nombre total de pêcheurs ayant été observé en action de pêche au moins une fois était noté chaque année, indiquant le nombre total de filets sur chaque pêcherie.

Les enquêtes-marée ont duré de 1978 à 1995 avec une interruption en 1980. Les relevés de carnets de pêche en fin saison ont commencé en 1980 et pris fin en 1998. Il est à noter que les pêcheurs gardaient le même emplacement au cours d'une saison, voire pendant plusieurs années. Les filets trémail d'une longueur de 50 m étaient tendus sur des perches espacées de 3 à 4 m ce qui incitait à conserver un emplacement. A la fin des années 1990, l'administration a fini par interdire les perches conformément à l'arrêté ministériel du 2 juillet 1992, les filets devant être installés de façon légère, sans installation fixe. Les pêcheurs ont dû passer au filet simple maillant avec flotteurs.

Des modèles de fiches d'enquêtes, d'un extrait de carnet de pêche tenu par un pêcheur et des clichés de pêche au filet tendu sur perches sont présentés en annexe 2.

II.1.2. Pêche professionnelle au filet fixe près des embouchures de rivières

Les professionnels fileyeurs en bateau du Tréport posaient des filets maillants devant les plages du Tréport et de Mers-les-Bains au plus près des jetées et proches du niveau de la basse-mer. Ils étaient contactés en début de saison pour leur demander de noter les captures et revus en fin de saison pour recueillir leurs captures. Ils étaient environ 4 à 6 à tendre près des jetées, la possibilité de pose étant limitée dans l'espace avec des filets de 500 m. Leurs déclarations étaient disparates, sans connaissance des efforts de pêche, jamais consignées par écrit ; les pêcheurs éludaient souvent les questions en indiquant qu'ils prenaient « peu » de poissons, qu'ils ne faisaient pas « de mal ». Les estimations de captures sont plus incertaines que celles des pêcheurs à pied. Des clichés de pêche au filet sont présentés en annexe 3.

Des enquêtes auprès de pêcheurs au chalut et au filet, sur les sites éloignés des embouchures de rivière, ont révélé que les captures de salmonidés étaient rares.

II.1.3. Pêche amateur au filet fixe en bateau

Les pêcheurs plaisanciers (amateurs en bateau) ont été identifiés après contact avec certains d'entre eux, essentiellement aux embouchures de l'Yères et de l'Arques. Le nombre de pêcheurs étaient estimés à moins de 5 face à la buse de l'Yères et environ une dizaine près des jetées de Dieppe (rivière Arques). Ils tendaient des filets de 50 m de longueur. Un seul a été identifié sur la Bresle de 1984 à 1986, les emplacements de pêche étant occupés ensuite par les seuls professionnels de part et d'autre des jetées. Sur les autres embouchures, nous n'avons pas d'informations.

Ils étaient uniquement contactés en fin de saison mais ils déclaraient peu de captures. Les estimations de captures sont également plus incertaines que celles des pêcheurs à pied.

II.1.4. Saisie des données collectées

Toutes ces données et informations étaient consignées sur papier. Les enquêtes-

marée ont fait l'objet de saisie sous excel dans les années 2000. La première année 1978 n'est pas saisie car les données sont consignées sur un agenda et difficilement exploitables aujourd'hui ; elles sont rapportées dans le rapport de 1978 (1).

Les enquêtes-marée ont été saisies globalement par jour et par site et non pas dans le détail, pêcheur par pêcheur. Seules les captures de truite de mer et saumon ont été saisies, pas les captures accessoires, alose, bar, mulot, flet, chinchard, morue, etc. Une enquête-marée est résumée par un lieu, une date, un nombre d'unités d'effort déployés (1 UE = 1 filet tendu pendant une marée), le nombre de captures de truite de mer, de saumon, le nombre de Prise par UE (PUE). Pour chaque mois est calculée la fréquentation (ou effort de pêche ou encore activité de pêche), en % du nombre d'UE recensées sur le nombre total d'UE possibles (si tous les filets étaient tendus en permanence). Un traitement filet par filet reste possible en reprenant les fiches de terrain.

Les données présentées ici peuvent légèrement différer avec celles présentées dans les rapports 1 et 2. Cela tient à des erreurs de saisie qui ont pu être faites en 1979, à des fiches-enquête qui auraient été égarées ou encore à des enquêtes-marée partielles (tous les filets n'ont pas été contrôlés) qui sont prises en compte dans ce rapport.

A partir de 2000, les Affaires Maritimes de Dieppe ont institué une fiche de pêche auprès des pêcheurs à pied, fiche que les pêcheurs devaient renvoyer lors de la demande de renouvellement de leur autorisation en octobre. Ces fiches étaient saisies et partiellement exploitées par un agent Ifremer basé à Dieppe. La saison 2000 a fait l'objet d'un rapport (5) ainsi que la saison 2007 (6). Les fiches étaient saisies sur la base nationale du CNTS (d'après l'agent Ifremer) mais aucun traitement n'en aurait été effectué. L'agent Ifremer est parti du site de Dieppe au début des années 2010 et n'a pas été remplacé. Les fiches des pêcheurs à pied ne sont actuellement plus saisies et il semblerait qu'elles soient détruites après deux ou trois ans.

II.2. Pêche à la ligne en rivière

Après la promulgation de la loi-pêche en 1984, les cours d'eau à saumon et à truite de mer ont été identifiés par arrêtés ministériels et la déclaration des captures de saumon est devenue obligatoire à partir de 1987 et celle de la truite de mer volontaire, à partir de 1992. Des assortiments de déclarations étaient distribués aux pêcheurs lors de l'achat de leur taxe « migrants » et les dépositaires notaient les coordonnées de ces pêcheurs. Ces dernières étaient récupérées pour l'Arques et la Bresle, permettant de contacter les pêcheurs en fin d'année.

Les pêcheurs réalisant une capture devaient pour le saumon, ou pouvaient pour la truite de mer, effectuer une déclaration sur une enveloppe pré-affranchie et l'envoyer au centre national d'interprétation des captures de salmonidés migrants (CNICS) à Rennes. C'est toujours le cas aujourd'hui.

Les déclarations de captures ont fait l'objet de rapports nationaux annuels, de 1987 à 2003 pour le saumon (7) et de 1992 à 1998 pour la truite de mer (8). Par ailleurs les pêcheurs participants aux déclarations ou à la tenue d'un carnet de pêche recevaient une lettre d'information annuelle relative au saumon ou à la truite de mer. Ces lettres d'information aux pêcheurs sont consultables sur le site de l'AFB¹.

Plus localement, durant six années, de 1990 à 1995, des enquêtes pendant la saison de pêche ont été menées au bord de la rivière Bresle dans l'idée de faire le pendant avec les enquêtes-marée. Ces enquêtes ont été abandonnées car peu de captures étaient

1 <https://professionnels.afbiodiversite.fr/fr/node/190>

observées, ce qui aboutissait à une PUE quasi-nulle, éloignée de la réalité.

Pendant ces six années, les enquêtes ont eu lieu sur la Bresle canalisée pendant la journée en semaine (entre 7 et 20 heures) de mai à octobre ; elles duraient 15 à 60 minutes. 665 enquêtes ont été réalisées pendant lesquelles 1551 pêcheurs de migrateurs (c'est-à-dire au moins possesseur de la taxe TRM) ont été rencontrés et 5 captures de truites de mer constatées. Cela donne en moyenne 0.003 capture par pêcheur vu en activité de pêche (sans indication du temps de pêche). Si on se permet de comparer cette valeur aux PUE (capture par heure de pêche) rapportées dans les rapports annuels sur la truite de mer de 1992 à 1996, soit 0.02 à 0.043 capture par heure, elle est bien inférieure, dans un ratio de 6 à 14. Il aurait fallu passer beaucoup plus de temps sur le terrain pour recueillir des données fiables.

A l'instar de la pêche au filet sur plage, dans les années 1980, il était demandé aux pêcheurs à la ligne de consigner leurs captures (date, lieu, espèce, longueur, poids) et l'enquêteur passait au domicile de ceux-ci en fin d'année ou leur téléphonait. Certains pêcheurs indiquaient à l'enquêteur des informations sur les captures d'autres pêcheurs. Le croisement des différentes informations recueillies permettaient de fournir un ordre de grandeur des captures. Comme il est quasi impossible d'être exhaustif, les estimations sont basées sur un nombre de captures recensées en fin de saison, auquel il est ajouté une part non connue de quelques unités à quelques dizaines quand certains secteurs sont inexplorés ou qu'il n'y ait pas d'estimations pour certains pêcheurs ou encore pour les captures sur des parcours privés. À partir de 1990, les enquêtes ont évolué vers le recueil d'informations auprès de présidents d'AAPPMA ou de pêcheurs collaboratifs qui indiquaient les prises des autres pêcheurs. Ces enquêtes ont surtout porté sur les cours d'eau Bresle et Arques (par la Station d'Eu) et Canche et Authie (par le SD 62). Les autres cours d'eau à migrateurs n'ont pas été aussi bien suivis. C'est encore aujourd'hui le type d'enquêtes menées sur la Bresle. En 1997, 1998 et 2004, des enquêtes postales en fin d'année ont été réalisées pour la Bresle, l'Arques et la Canche, présentées dans les rapports annuels sur la Truite de mer (8).

Sur les cours d'eau côtiers du nord-ouest, les déclarations de captures ont toujours été faibles pour les deux espèces et ne reflétaient pas du tout la réalité.

Les données collectées par enquêtes de fin d'année ont fait l'objet de saisies sous excel.

III. Bilan des enquêtes-marées

III.1. Efforts et captures

Le bilan des enquêtes marée est présenté dans le tableau 2, pour l'embouchure de l'Yères avec les observations à Criel-sur-mer et dans le tableau 3, pour l'embouchure de la Bresle avec les observations au Tréport et à Mers-les-Bains et synthétisé dans la figure 1. Le détail des enquêtes est présenté dans des tableaux par site et par année en annexe 4.

Au cours de 17 années de suivi entre 1978 et 1995, 1 133 enquêtes-marées ont été réalisées sur les 3 sites au cours desquelles 7 218 Unités d'Effort (1 UE = 1 filet tendu pendant une marée), 1 302 captures de TRM et 70 de SAT ont été enregistrées (tableau 1).

Tableau 1 : bilan global des enquêtes-marées auprès des pêcheurs au filet fixe sur plage de Criel-sur-mer, Le Tréport et Mers-les-Bains de 1978 à 1995.

	Criel-sur-mer	Le Tréport	Mers-les-Bains
Nombre de marées suivies	507	263	363
Nombre d'unité d'effort enregistrées	3 685	1 920	1 613
Nombre de captures TRM constatées	742	81	479
Nombre de captures SAT constatées	21	4	45

Le nombre de filets tendus a baissé sensiblement après 1990, suite à l'interdiction de pêche au filet à moins de 500 m des embouchures. Ainsi à Criel-sur-mer, il était recensé entre 25 et 43 filets avant 1991 et moins de 20 ensuite. Idem à l'embouchure de la Bresle avec 25 à 38 filets puis moins de 23.

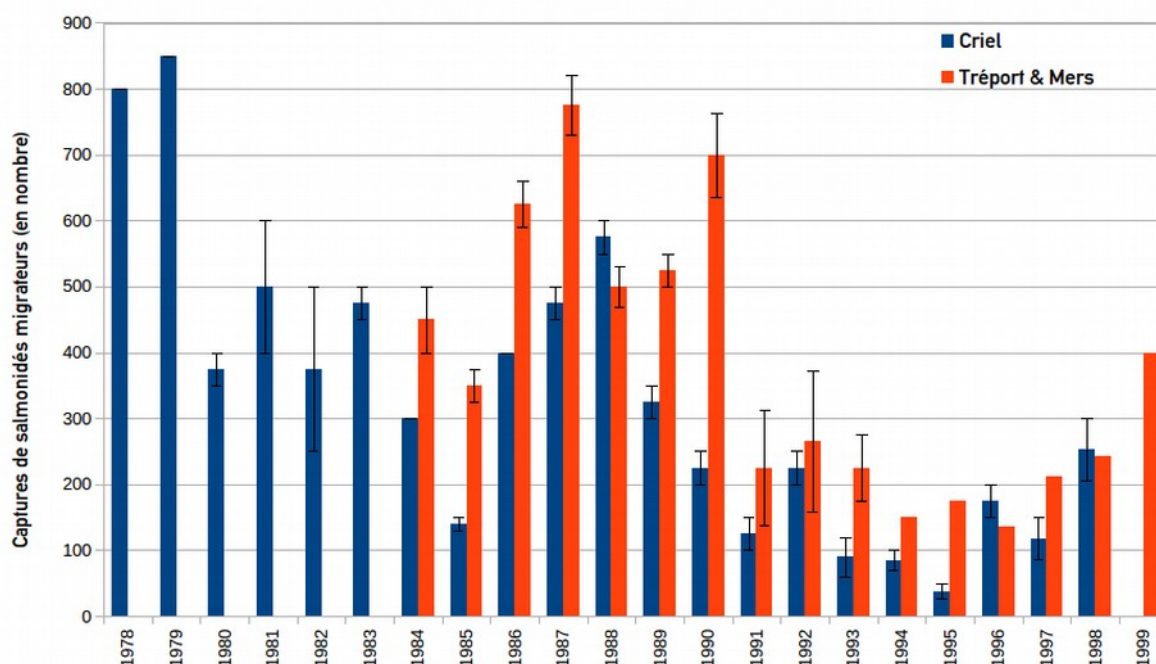


Figure 1 : Captures estimées de salmonidés migrateurs par pêche amateur au filet fixe sur plage (en nombre) après enquêtes-marées pendant la saison de pêche (voir tableaux 2 et 3). Les barres "d'erreur" représentent l'incertitude autour de l'estimation.

La fréquentation (exprimée en nombre de filets tendus / nombre de filets total x 100) s'est plutôt maintenue sur la période suivie. En moyenne annuelle, elle est restée assez faible, autour de 20 % (entre 17 et 30 %) à l'embouchure de la Bresle. Par contre, elle a été plus élevée à Criel-sur-mer, autour de 30% (de 20 à 56 %, en ignorant 1995).

Si la fréquentation est exprimée au niveau mensuel, une période de plus forte activité est observée de mai à août, et encore plus pendant juin et juillet (annexe 4). Ce pic d'activité correspond bien à la période de passage des salmonidés qui rejoignent leur rivière après la croissance en mer. Il est arrivé fréquemment que des enquêtes-marée n'enregistrent aucun filet tendu après le mois d'août.

La moyenne des Prises par Unité d'Effort annuelles est globalement de 0.15 salmonidé capturé par filet pendant une marée soit environ une capture par filet toutes les 7 marées pour l'ensemble de la période suivie, pour les trois sites. Les TRM sont majoritairement pêchées, soit une PUE = 0.14 identique à Criel-sur-mer et Le Tréport-Mers-les-Bains, et le SAT assez peu capturé avec une PUE = 0.01 au Tréport-Mers-les-Bains et encore moindre à Criel-sur-mer (PUE = 0.004).

A l'instar de la fréquentation, les PUE les plus élevées sont enregistrées de mai à août avec des pics soit en juin soit en juillet (annexe 4). La pêcherie de Mers-les-Bains-

ouest, entre jetée et plage, était la plus performante avec des PUE régulièrement égales ou supérieures à 0.50 en juin ou juillet. La PUE la plus forte a été de 2.5 salmonidés par filet le 23 juin 1984, soit 10 TRM capturées par 4 pêcheurs. Le record de captures enregistrées en une marée a eu lieu le 22 juin 1987 : 16 TRM et 1 SAT pris par 7 pêcheurs, toujours à Mers-les-Bains (PUE = 2.43). Ce jour là, un des filets a capturé 5 TRM et 1 SAT.

Tableau 2 : Captures de salmonidés migrateurs par pêche amateur au filet fixe sur plage (en nombre). Enquêtes-marées pendant la saison de pêche. Déclarations et ordre de grandeur des captures. Site de Criel-sur-Mer, à l'embouchure de l'Yères.

ANNÉES	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984 ²	1985	1986	1987	1988
Nombre de filets tendus	32	35	30	39	35	37	31	25	34	36	43
Nombre de filets étudiés	25	35	-	30	31	31	17	16	20	23	24
Période d'étude	1er juillet - 29 octobre	15 mai - 31 octobre	-	30 juin - 25 sept.	16 juin - 13 sept.	25 mai - 30 sept.	14 mai - 21 déc.	10 mai - 1 ^{er} déc.	23 mai - 3 déc.	27 avril - 17 nov.	17 mai - 4 octobre
Nombre de marées suivies	64	105	-	18	17	27	42	50	25	28	22
Nombre d'UE enregistrées ³	502	972	-	168	186	388	208	191	185	143	233
Fréquentation en % ⁴	31 %	27 %		27 %	35 %	56 %	29 %	24 %	37 %	22 %	44 %
Nombre de prises de TRM contrôlées	185	275	-	24	21	50	37	17	23	25	32
Nombre de prises de SAT contrôlées	0 ⁵	15		0	1	1	0	0	1	1	0
PUE moyenne TRM	0,369	0,283		0,143	0,113	0,129	0,178	0,089	0,124	0,175	0,137
PUE moyenne SAT	0,000	0,015		0,000	0,005	0,003	0,000	0,000	0,005	0,007	0,000
PUE moyenne TRM et SAT ⁶	0,37	0,30	-	0,14	0,12	0,13	0,18	0,09	0,13	0,18	0,14
Nombre de prises déclarées par les pêcheurs en fin de saison ⁷	-	-	300	358	175	380	235	127	345	435	489
Ordre de grandeur des prises (estimations en nombre)	800	850	350 à 400	400 à 600	250 à 500	450 à 500	300	130 à 150	400	450 à 500	550 à 600

Tableau 2 suite : Captures de salmonidés migrateurs par pêche amateur au filet fixe sur plage (en nombre). Enquêtes-marées pendant la saison de pêche. Déclarations et ordre de grandeur des captures. Site de Criel-sur-Mer, à l'embouchure de l'Yères.

2 À partir de 1984, réserve de pêche dans un rayon de 200 m autour de la buse

3 UE : Unité d'Effort de pêche, soit 1 filet tendu pendant 1 marée

4 Exprimée en nombre de filets tendus / nombre de filets total x 100

5 Pas de SAT contrôlé, il est possible que la discrimination entre TRM et SAT ne soit pas faite en 1978

6 PUE : Prise par Unité d'Effort, soit nombre de prises moyen par filet et par marée

7 Déclarations consignées sur un carnet de pêche remis par l'enquêteur en début de saison

ANNÉES	1989	1990	1991 ⁸	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 ⁹
Nombre de filets tendus	28	35	15 à 20	15	17	10	7	< 20	< 20	< 15	-	24
Nombre de filets étudiés	28	24	8	9	12	8	7	-	-	-	-	-
Période d'étude	17 mai - 22 sept.	9 mai - 5 nov.	22 mai - 16 octobre	26 mai - 22 octobre	3 juin - 27 octobre	25 mai - 19 octobre	10 mai - 30 juillet	-	-	-	-	-
Nombre de marées suivies	18	17	19	16	14	17	8	-	-	-	-	-
Nombre d'UE enregistrées ³	164	122	31	75	61	52	4	-	-	-	-	-
Fréquentation en % ⁴	33 %	30 %	20 %	52 %	36 %	38 %	7 %					
Nombre de prises de TRM contrôlées	13	17	6	9	4	4	0	-	-	-	-	-
Nombre de prises de SAT contrôlées	0	1	0	0	0	1	0					
PUE moyenne TRM	0,079	0,139	0,194	0,120	0,066	0,077	0,000					
PUE moyenne SAT	0,000	0,008	0,000	0,000	0,000	0,019	0,000					
PUE moyenne TRM et SAT ⁶	0,08	0,15	0,19	0,12	0,07	0,10	0,00	-	-	-	-	-
Nombre de prises déclarées par les pêcheurs en fin de saison ⁷	269	175	82	176	37	62	26	100	86	205	(47 TRM déclarées par 2 pêcheurs)	94
Ordre de grandeur des prises (estimations en nombre)	300 à 350	200 à 250	100 à 150	200 à 250	60 à 120	70 à 100	< 50	150 à 200	< 150	< 300	-	-

8 À partir de 1991, la pêche au filet est interdite dans un rayon de 500 mètres autour de la buse (interdiction par arrêté préfectoral 19/11/1990).

9 Déclarations aux Affaires Maritimes de Dieppe

Tableau 3 : Captures de salmonidés migrateurs par pêche amateur au filet fixe sur plage (en nombre). Enquêtes-marées pendant la saison de pêche. Déclarations et ordre de grandeur des captures. Site du Tréport et de Mers-les-Bains, à l'embouchure de la Bresle¹⁰

ANNÉES	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Nombre de filets tendus	37	27	34	38	38	34	>25
Nombre de filets étudiés	32	26	28	32	32	34	25
Période d'étude	25 mai - 29 novembre	10 mai - 25 novembre	26 mai - 22 octobre	27 avril - 17 novembre	16 mai - 2 novembre	10 mai - 26 sept.	2 mai - 26 novembre
Nombre de marées suivies	41	57	58	82	68	51	64
Nombre d'UE enregistrées ³	218	250	314	462	453	411	367
Fréquentation en % ⁴	17 %	17 %	19 %	18 %	21 %	24 %	23 %
Nombre de prises de TRM contrôlées	25	12	88	129	71	56	124
Nombre de prises de SAT contrôlées	1	5	7	8	7	11	9
PUE moyenne TRM	0,115	0,048	0,280	0,279	0,157	0,136	0,338
PUE moyenne SAT	0,005	0,020	0,022	0,017	0,015	0,027	0,025
PUE moyenne ⁶	0,12	0,07	0,30	0,30	0,17	0,16	0,36
Nombre de prises déclarées par les pêcheurs en fin de saison ⁷	220	240	481	486	412	376	337
Ordre de grandeur des prises (estimations en nombre)	400 à 500	300 à 400	600 à 650	750 à 800	500	500 à 550	650 à 750

¹⁰ Les marées suivies à Mers-les-Bains et au Tréport ne le sont pas forcément aux mêmes dates.

Tableau 3 suite : Captures de salmonidés migrateurs par pêche amateur au filet fixe sur plage (en nombre). Enquêtes-marées pendant la saison de pêche. Déclarations et ordre de grandeur des captures. Sife du Tréport et de Mers-les-Bains, à l'embouchure de la Bresle

ANNÉES	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000¹¹
Nombre de filets tendus	23	23	19	15	< 16	< 18	< 15	14	12
Nombre de filets étudiés	23	23	19	15	-	-	-	-	-
Période d'étude	22 mai - 22 octobre	24 mai - 15 novembre	17 mai - 20 octobre	10 mai - 1er août	-	-	-	-	-
Nombre de marées suivies	42	42	39	36	-	-	-	-	-
Nombre d'UE enregistrées ³	172	294	224	127	-	-	-	-	-
Fréquentation en % ⁴	18 %	30 %	30 %	24 %					
Nombre de prises de TRM contrôlées	14	4	12	9	-	-	-	-	-
Nombre de prises de SAT contrôlées	0	0	0	0					
PUE moyenne TRM	0,081	0,014	0,054	0,071					
PUE moyenne SAT	0,00	0,00	0,00	0,00					
PUE moyenne ⁶	0,08	0,01	0,05	0,07	-	-	-	-	-
Nombre de prises déclarées par les pêcheurs en fin de saison ⁷	210	150	98	129	73	125	136	118	92
Ordre de grandeur des prises (estimations en nombre)	230 à 300	180 à 270	120 à 180	150 à 200	< 200	< 300	< 350	350 à 450	-

11 déclarations aux Affaires Maritimes de Dieppe, pour Le Tréport uniquement (Mers-les-Bains dépend de Boulogne/mer)

La part du SAT représente globalement 5 % des captures mais sa part est plus élevée à l'embouchure de la Bresle (8 %) qu'à celle de l'Yères (2.7 %).

Pour mémoire, il est important de noter que la rivière Yères est inaccessible aux salmonidés migrateurs qui restent bloqués en mer à cause de la buse estuarienne, infranchissable pour la plupart des salmonidés. Les truites et saumons capturés à Criel-sur-mer sont des poissons attirés par le rejet d'eau douce. Ils ont été produits, pour partie, par la rivière Bresle (avéré par la capture de poissons marqués smolts sur la Bresle) et par d'autres cours d'eau côtiers proches (dont l'Arques).

III.2. Biométrie – Sexage

De 1981 à 1995, 686 truites de mer et 51 saumons ont fait l'objet de mesures sur le terrain (au mètre ruban et au peson de 5 ou 10 kg) sur les 3 sites : 199 TRM/6 SAT à Criel-sur-mer, 75/3 au Tréport et 412/42 à Mers-les-Bains.

Certains poissons ont été mesurés et pesés, ou simplement mesurés ou pesés (tableau 4).

Tableau 4 : répartition des mesures de biométrie, par espèce, pendant les enquêtes-marées auprès des pêcheurs au filet fixe sur plage de Criel-sur-mer, Le Tréport et Mers-les-Bains entre 1981 et 1995

	Truite de mer	Saumon
Longueur/Poids	646	47
Longueur	28	3
Poids	12	1

Les effectifs mesurés et pesés chaque année ne sont pas tous du même ordre, inférieurs à 40 avant 1986 et après 1990 (soit 10 années) et compris entre 70 et 140 de 1986 à 1990 (soit 5 années). Le tableau 5 présente les statistiques sur les longueurs et poids relevés pour l'ensemble de la période.

Tableau 5 : Longueurs et poids, par espèce, relevés pendant les enquêtes-marées auprès des pêcheurs au filet fixe sur plage de Criel-sur-mer, Le Tréport et Mers-les-Bains entre 1981 et 1995

	Truite de mer	Saumon
Longueur moyenne (en mm)	555	677
Long. mini – maxi (en mm)	235 – 820	560 – 1 000
Poids moyen (en g)	2 417	3 194
Poids mini – maxi (en g)	170 – 7 400	1 950 – 7 300

La disparité des tailles indiquent que si la majorité des truites était des adultes, des individus au stade post-smolt pouvaient être capturés. Les adultes étaient les plus nombreux : les tailles moyennes sont comparables aux truites de mer contrôlées au piège de Eu sur la Bresle. Les petits individus se faisaient capturer en s'entortillant dans une poche du trémail.

Le sexage a été effectué sur un échantillon de truites de mer de deux façons : par ouverture de l'abdomen et observations des gonades quand le pêcheur l'acceptait ou par observation du phénotype surtout pour les mâles (présence d'un bec, dessus de la tête concave). La façon dont le sexe a été déterminé n'a pas été notée sur les fiches de terrain, mais il est certain que le sexage par phénotype a été fait sur les plus grands individus, environ au-dessus de 600 mm. La part entre mâles et femelles est donc biaisée en faveur des mâles. Il a été effectué sur toute la période et sur les 3 sites, avec

un effort plus élevé en 1987 et 1988 (53 TRM). Seuls 3 saumons ont été sexés (3 femelles).

Au total, 82 individus ont ainsi été sexés : 39 mâles et 43 femelles. Le sex-ratio observé est de 1,10 femelle pour 1 mâle. Néanmoins, 24 individus (18 mâles et 6 femelles) ont une taille ≥ 600 mm et ont donc pu être sexés seulement par le phénotype. Si on ne tient pas compte de ces 24 individus, le sex-ratio s'établit à 1,76 femelle pour 1 mâle.

IV. Enquêtes de fin de saison en zone côtière – déclarations de captures et estimations

Elles ont été menées pour les filets sur plage, les fileyeurs professionnels et les plaisanciers, notamment à Dieppe pour ces derniers.

Les tableaux 2 et 3 présentaient les déclarations et l'ordre de grandeur des captures estimées pour les trois sites suivies par enquêtes-marée. Elles sont reprises dans les tableaux présentés en annexe 5, complétées des données concernant principalement les autres embouchures de cours d'eau côtiers pour les trois types de pêche : amateur sur plage et en bateau et professionnels fileyeurs. La première année d'enquêtes exhaustives est 1984, la dernière année est 1997. Les tableaux 6 à 9 et la figure 2 résument les principales séries ainsi acquises.

En dehors des embouchures de la Bresle et de l'Yères, les captures déclarées sont faibles à moyennes, sauf pour la Durdent et l'Arques. Les captures estimées sont présentées en valeur minimum : les captures réelles sont en réalité sans-doute supérieures à cette valeur plancher. Ces enquêtes ont démontré néanmoins l'existence de pêcheries aux embouchures de toutes les rivières côtières.

Avant le recul des filets à 500 m des buses et des jetées, le nombre total de captures déclarées, toutes pêcheries confondues sur le littoral de Seine-Maritime, varie d'une année à l'autre entre 600 et 2 000 salmonidés par an ; celles estimées oscillent entre 1 500 et 3 000 salmonidés par an.

Après le recul des filets à partir de 1991, le total déclaré varie entre 300 et 800 salmonidés par an et le total estimé entre 800 et 1 500 salmonidés par an. Dans les années 1990 (et par la suite les décennies 2000 et 2010), les pêcheurs professionnels ont sans-doute continué à tendre leurs filets près des jetées du Tréport et des buses de Pourville, Quiberville et Veulettes. Le retour d'information par ces enquêtes auprès de ces professionnels ont baissé.

Toutes les pêcheries étaient essentiellement composées de pêcheurs à pied sur plage ou de professionnels en bateau, à l'exception de la pêcherie à l'embouchure de l'Arques à Dieppe et, dans une moindre mesure, celle de l'Yères à Criel-sur-mer. La pêcherie de Dieppe était composée essentiellement de plaisanciers amateurs qui posaient des filets fixes de surface contre le terre-plein à l'est de la jetée amont, sur la rive perpendiculaire au trait de côte et à l'ouest de la jetée aval proche du niveau de la basse mer (non collés à la jetée à cause de la présence de pêcheurs à la ligne sur la jetée). Ces filets semblaient performants.

Un de ces pêcheurs a tenu un carnet de pêche en 1992, 2 années après le recul à 500 m des jetées. Il a déclaré 96 captures de salmonidés - 78 truites de mer, 17 saumons et 1 truite arc-en-ciel. Ses prises sont présentées en annexe 6 - carnet de pêche n°1.

Un autre pêcheur, jugé moins fiable, a déclaré 65 truites de mer et 3 saumons, également présentés en annexe 6 - carnet de pêche n°2.

Il a été estimé que ces plaisanciers pouvaient prendre chacun une ou plusieurs centaines de salmonidés quand ils tendaient au plus près de l'embouchure, avant 1991.

Tableau 6 : valeurs minimales des captures estimées (en nombre) de salmonidés migrateurs pour la pêche à pied amateur (voir texte et annexe 5 pour le détail)

	BRESLE Mers-les- Bains/Le Tréport	YÈRES Cri-el-sur- mer	ARQUES Dieppe	SÂANE Quiberville	DURDENT Veulettes	TOTAL 5 rivières
1984	400	300	50	100	250	1 100
1985	300	130	50	50	250	780
1986	600	400	50	100	270	1 420
1987	750	450	50	100	500	1 850
1988	500	550	50	100	250	1 450
1989	500	300	50	50	150	1 050
1990	650	200	50	50	200	1 150
1991	200	100	50	100	250	700
1992	230	200	50	50	100	630
1993	180	60	30	50	50	370
1994	120	70	50	30		
1995	150					
1996		150	100			
1997			100	100		
min	120	60	30	30	50	370
moyenne	380	237	57	71	224	1 044
max	750	550	100	100	500	1 850

Tableau 7 : valeurs minimales des captures estimées (en nombre) de salmonidés migrateurs pour la pêche plaisance amateur (voir texte et annexe 5 pour le détail)

	YÈRES Cri-el-sur- mer	ARQUES Dieppe	Total 2 rivières
1985	50	200	250
1986	100	500	600
1987	50	500	550
1988	100	500	600
1989	50	500	550
1990	50	500	550
1991	50	300	350
1992	30	400	430
1993	20	200	220
1994	50	300	350
1995		200	
1996		150	
min	20	150	220
moyenne	55	354	445
max	100	500	600

Tableau 8 : valeurs minimales des captures estimées (en nombre) de salmonidés migrateurs pour la pêche professionnelle (voir texte et annexe 5 pour le détail)

	BRESLE Mers-les- Bains/Le Tréport	SCIE Pourville	SÂANE Quiberville	DURDENT Veulettes	TOTAL 4 rivières
1984	200	50	100	50	400
1985	450	50	100	50	650
1986	200	50	150	150	550
1987	100	50	100	120	370
1988	400	50	100	50	600
1989	200	100	150	50	500
1990	250	70	100	50	470
1991	100	50	100	50	300
1992	100	50	100	50	300
1993	100		30		
1994	400		50		
1995		100	100		
min	100	50	30	50	300
moyenne	227	62	98	69	460
max	450	100	150	150	650

Tableau 9 : valeurs minimales des captures estimées (en nombre) de salmonidés migrateurs pour les trois catégories (voir texte et annexe 5 pour le détail).

* valeur manquante remplacée par la moyenne pour la Scie et le minimum pour la Durdent

	BRESLE Mers-les- Bains/Le Tréport	YÈRES Criël-sur- mer	ARQUES Dieppe	SCIE Pourville	SÂANE Quiberville	DURDENT Veulettes	Total 6 riv.
1984	700	300	50	100	200	300	1 650
1985	800	180	270	70	150	300	1 770
1986	850	500	570	100	250	470	2 740
1987	850	500	550	100	200	670	2 870
1988	900	650	600	50	200	300	2 700
1989	700	350	550	150	200	200	2 150
1990	900	250	550	70	150	300	2 220
1991	300	150	400	50	200	300	1 400
1992	330	230	500	80	150	150	1 440
1993	280	80	280		80	70	879 *
1994	520	120	400		80		1 340 *
1995	150	150	250	100	200		850 *
1996	200	250	250	100	100		970 *
1997		150	250	100	100		
min	150	80	50	50	80	70	850
moyenne	575	276	391	89	161	306	1 768
max	900	650	600	150	250	670	2 870

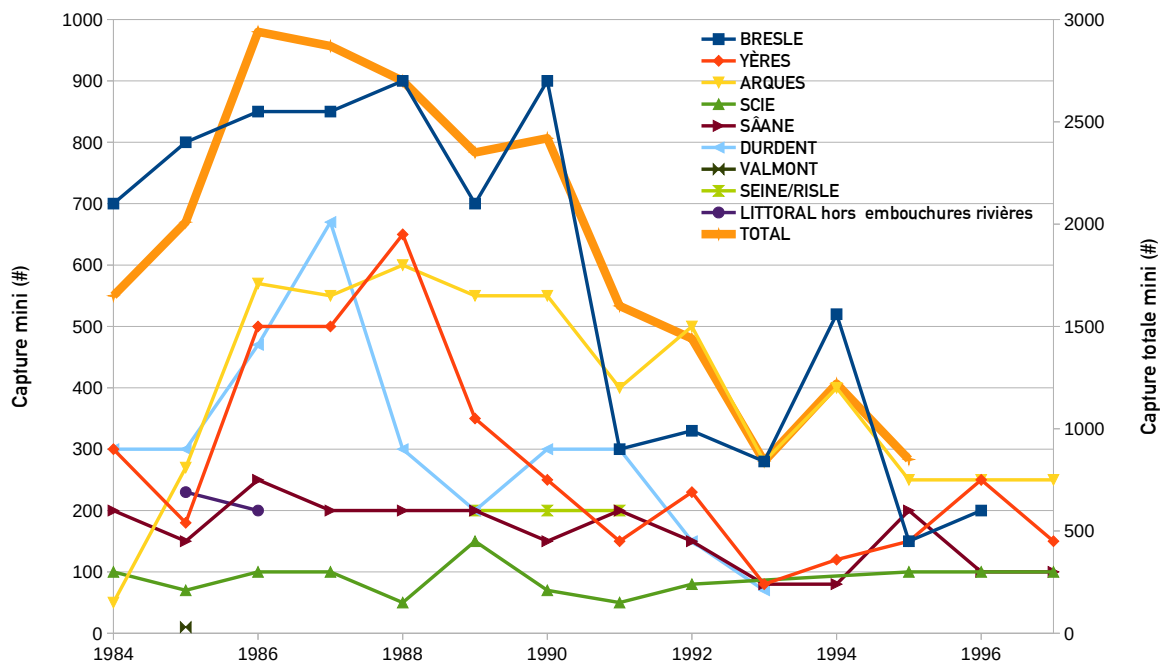


Figure 2 : valeurs minimales des captures estimées (en nombre) de salmonidés migrateurs pour les trois catégories de pêcheurs au filet en mer (voir texte et annexe 5 pour le détail). Pour le total, toutes les rivières et catégories n'ayant pas toujours des estimations, il ne représente qu'imparfaitement le total réel.

V. Déclarations de captures des pêcheurs sur plage à l'administration depuis 2000

Deux rapports ont été établis par Ifremer (5 et 6) pour les saisons 2000 et 2007 à partir des fiches de pêches renvoyées par les pêcheurs à l'occasion des renouvellements d'autorisation. Ils couvrent le littoral de Saint Aubin sur mer au Tréport (Mers-les-Bains exclu – embouchure de la Bresle), répartis sur 16 communes du littoral et 6 embouchures de rivière. Nous avons récupéré par ailleurs les déclarations des pêcheurs des sites de Criel-sur-mer et du Tréport pour l'année 2016 auprès de la DML 76.

Les principaux résultats en 2000 et 2007 pour la pêcherie et les captures déclarées de migrateurs amphihalins : salmonidés migrateurs, aloses, mullet et flet, sont présentés dans le tableau 10 (TRM et SAT sont regroupés car l'identification par les pêcheurs est incertaine).

Tableau 10 : déclarations de captures de migrateurs amphihalins par les pêcheurs au filet fixe sur plage auprès des Affaires Maritimes en 2000 et 2007 – littoral de Saint Aubin sur mer au Tréport

Littoral de Saint Aubin sur mer au Tréport	Année 2000	Année 2007
Nombre d'autorisations délivrées	130	128
Nombre de fiches-pêche renvoyées	88	97
Captures en kg	754	396
TRM & SAT en effectifs ¹²	302	158
Captures Aloses en kg	33	68
Captures Mulets en kg	350	340
Captures Flets en kg	54	41

Ces déclarations sont des valeurs planchers mais elles rendent quand même compte de la

¹² à raison de 2,5 kg par salmonidé

réalité de l'exploitation des salmonidés migrateurs par la pêche au filet sur plage.

Le tableau 11 présente les résultats plus localement, pour les sites de Criel-sur-mer et du Tréport complétés de la saison 2016. Il est constaté une forte diminution des captures de salmonidés en 2016. S'il est possible que ce soit dû à une dégradation des déclarations, il est également probable que la surveillance de l'effectivité du recul des filets à 2 km des embouchures (contrôles DML-Onema-Oncfs) soit à l'origine de cette baisse.

Tableau 11 : déclarations de captures de migrateurs amphihalins par les pêcheurs au filet fixe sur plage auprès des Affaires Maritimes en 2000, 2007 et 2016 – littoral de Criel-sur-mer au Tréport

Littoral de Criel-sur-mer au Tréport	Année 2000	Année 2007	Année 2016
Nombre de fiches-pêche exploitées	22	22	17
Captures en kg	466	279	24
TRM & SAT en effectifs ¹²	186	112	10
Captures Aloses en kg	-	8	18
Captures Mulets en kg	51	63	75
Captures Flets en kg	-	7	14

VI. Enquêtes de fin de saison en rivière

Les enquêtes de fin de saison en rivière ont été menées soit par contact direct avec les pêcheurs dans les années 1980 soit par enquêtes ciblées auprès de quelques pêcheurs et présidents d'AAPPMA ensuite sur les cours d'eau au nord de la Seine.

Dans les tableaux présentés dans ce rapport, le nombre de taxes vendues pour chaque cours d'eau (classés à TRM ou/et SAT) est celui de la vente par les AAPPMA sur ces cours d'eau. C'est un nombre indicatif et non certain de l'importance de la pêcherie dans la mesure où les pêcheurs peuvent pratiquer sur plusieurs cours d'eau. Toutefois, la plupart des pêcheurs pratiquent uniquement sur les lots de leur AAPPMA ou ceux de leurs voisines du même cours d'eau. Pour le SAT, les ventes sont indiquées pour les cours d'eau classés à SAT : Canche, Authie, Bresle, Arques. Par ailleurs, des données sur les ventes de taxes SAT ont été perdues pour les six années 1994 à 1999 lors du changement de matériel informatique à la fin des années 1990. En outre, certains cours d'eau à TRM, mineurs ou non accessibles aux migrateurs (usage estuarien), ne figurent pas dans ce rapport (ex. : Slack, Wimereux, Scie, Saâne, Dun, petits affluents de la Seine, ...). Des captures en rivière relativement faibles peuvent y avoir lieu. Sur la Seine, des captures étaient connues aux embouchures de l'Andelle, de l'Austreberthe, de la Sainte-Gertrude, sur la Risle maritime en aval du barrage de Pont-Audemer et localement près de sources (Heurteauville, la Bouille). Enfin, sur la Bresle, la répartition estimée entre captures en amont et en aval du piège est indiquée et quand cela était suffisamment connu pour les SAT la répartition entre IHM et PHM.

VI.1. Captures sur la Bresle

Le tableau 12 présente les ventes de taxes, les déclarations et estimations de captures pour les deux espèces sur la Bresle de 1984 à 2016.

Tableau 12 : Pêche fluviale amateur à la ligne : captures de truite de mer (TRM) et de saumon (SAT) sur la Bresle – vente de taxes, captures déclarées et estimées, répartition amont / aval du piège de Eu

ANNÉES		1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Vente de TAXES pour la pêche des TRM et SAT	Nombre de taxes TRM vendues ou taxes mixtes ou CPMA ¹³	-	-	76	218	292	343	276	252	303	310	267
	Nombre de taxes SAT vendues ou taxes mixtes ou CPMA ¹³	0 ?	0 ?		7	7	6	3	3	3	0	?
PÊCHEURS déclarants au CNICS		-	-	-	-	-	-	-	-	40	28	19
CAPTURES déclarées au CNICS		-	-	-	-	-	-	-	-	104	63	31
TRUITE DE MER	PÊCHEURS recensés en fin de saison	33	76	67	124	148	38	16	42	52	57	37
	CAPTURES recensées en fin de saison ¹⁴	78	56	98	126	120	50	30	93	226	109	63
	CAPTURES ESTIMÉES	80 à 100	80 à 100	100 à 120	180 à 200	170 à 200	110	35 à 40	120 à 150	250	150	100 à 150
	CAPTURES estimées AVAL piège Eu	50 à 60	60 à 70	64 à 77	117 à 130	120	67	17 à 20	60 à 75	87	70	41 à 62
	CAPTURES estimées AMONT piège Eu	30 à 40	20 à 30	36 à 43	63 à 70	80	43	18 à 20	60 à 75	163	80	59 à 88
	PÊCHEURS déclarants au CNICS		-	-	-	0	?	?	0	0	0	0
CAPTURES déclarées au CNICS		-	-	-	0	2	3	0	0	0	0	0
SAUMON	PÊCHEURS recensés en fin de saison	33	76	67	124	148	38	16	42	52	57	37
	CAPTURES recensées en fin de saison ¹⁴	4	11	36	22	7	65	4	7	16	16	9
	CAPTURES ESTIMÉES	> 5 SAT	15 à 20	40 à 50	25 à 50	20	65	10	40	20	20	20
	CAPTURES 1HM estimées AVAL piège Eu	>5	7 à 10	18 à 22	-	6			14			
	CAPTURES PHM estimées AVAL piège Eu			2 à 3	-	6	40	7	9	9	9	7
	CAPTURES 1HM estimées AMONT piège Eu			14 à 18	-	6			10			
	CAPTURES PHM estimées AMONT piège Eu	?	8 à 10	6 à 7	-	2	25	3	7	11	11	13

¹³ Les taxes autorisant les pêcheurs amateurs à la ligne à capturer truite de mer et saumon ont évolué au cours du temps : taxe mixte ou séparée SAT et TRM jusqu'en 2007 puis Contribution pour la Protection des Milieux Aquatiques (CPMA) à partir de 2008.

¹⁴ captures déclarées au CNICS comprises

Tableau 12 suite : Pêche fluviale amateur à la ligne : captures de truite de mer (TRM) et de saumon (SAT) sur la Bresle – vente de taxes, captures déclarées et estimées, répartition amont / aval du piège de Eu

ANNÉES		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Vente de TAXES pour la pêche des TRM et SAT	Nombre de taxes TRM vendues ou taxes mixtes ou CPMA ¹³	188	190	178	183	149	190	167	169	119	146	176
	Nombre de taxes SAT vendues ou taxes mixtes ou CPMA ¹³											
TRUITE DE MER	PÊCHEURS déclarants au CNICS	12	19	18	11	5	17	6	6	10	9	11
	CAPTURES déclarées au CNICS	21	48	44	37	13	28	18	12	44	17	17
	PÊCHEURS recensés en fin de saison	40	70	48	14	38	59	36	62	63	82	63
	CAPTURES recensées en fin de saison ¹⁴	79	98	257	54	94	180	129	201	261	316	116
	CAPTURES ESTIMÉES	100 à 140	120 à 140	260 à 300	60 à 80	100 à 130	180 à 200	150	200 à 230	270 à 300	330 à 360	150
	CAPTURES estimées AVAL piège Eu	60 à 80	40 à 50	80 à 90	20 à 30	20 à 30	80	40	50 à 57	60 à 70	130 à 140	25
	CAPTURES estimées AMONT piège Eu	40 à 60	80 à 90	180 à 210	40 à 50	80 à 100	100 à 120	110	150 à 173	210 à 230	200 à 220	125
SAUMON	PÊCHEURS déclarants au CNICS	16	1	4	2	2	0	5	5	0	0	5
	CAPTURES déclarées au CNICS	18	1	4	3	2	0	5	5	0	0	5
	PÊCHEURS recensés en fin de saison	40	70	48	14	38	59	36	62	63	82	63
	CAPTURES recensées en fin de saison ¹⁴	29	10	38	15	40	25	47	55	29	41	27
	CAPTURES ESTIMÉES	45 à 50	15 à 20	50 à 70	20	45 à 50	30	50	55 à 60	30 à 40	45 à 55	35 à 40
	CAPTURES 1HM estimées AVAL piège Eu	30 à 35	5 à 6	35 à 50	10	42 à 46	24	22	20 à 22	9 à 12	24 à 30	8 à 9
	CAPTURES PHM estimées AVAL piège Eu							10	7	2 à 3	4 à 5	2 à 3
	CAPTURES 1HM estimées AMONT piège Eu	15	10 à 14	15 à 20	5	3 à 4	6	12	21 à 23	15 à 20	15 à 17	19 à 21
CAPTURES PHM estimées AMONT piège Eu							6	8	4 à 5	2 à 3	6 à 7	

Sur la Bresle, le nombre de pêcheurs acquittant les taxes migrateurs est variable selon le type de taxes vendues :

- important dans les années 1980 et 1990 pour la taxe TRM quand celle-ci était vendue séparément et moins chère que la taxe SAT (ratio de 1 à plus de 5) : en moyenne, 255 taxes TRM et 4 taxes SAT par année sur la période ;
- un peu plus faible à partir de 2000 quand les taxes ont été groupées en une seule puis transformée en Contribution pour la Protection des Milieux Aquatiques (CPMA) après 2007 : en moyenne, 183 taxes vendues par année.

La tendance générale est à la baisse des effectifs depuis l'instauration des taxes migrateurs comme cela a été constaté pour celle des taxes de base.

Dans le nord-ouest, beaucoup de pêcheurs considéraient qu'ils pêchaient surtout les truites de mer, effectivement plus nombreuses que les saumons et qu'il était excessif de payer une taxe saumon "onéreuse" pour une chance de capture très faible.

Les déclarations de captures au CNICS, à partir de 1987 pour le SAT et 1992 pour la TRM, ont toujours été faibles et non représentatives des effectifs capturés et des variations interannuelles. Depuis que les captures sont déclarées, sur la Bresle ce sont en moyenne 46,2 TRM et 2,2 SAT par an qui sont enregistrés par le CNICS.

Les résultats, en mini et maxi, des captures déclarées et estimées en fin de saison sont présentées dans le tableau 13 et à la figure 3.

Tableau 13 : captures de truites de mer et de saumon : minima et maxima déclarées au CNICS et estimées en fin d'année sur la Bresle entre 1987 et 2016

Période 1987 - 2016	Truite de mer		Saumon	
	minimum	maximum	minimum	maximum
Total déclaré (année)	12 (2013)	123 (2000)	0 (13 années)	16 (2006)
Total estimé (année)	60 à 80 (2009)	330 à 360 (2015)	4 (1997 et 2001)	50 à 70 (2008)

Au maximum, ce sont 123 TRM en 2000 et 16 SAT en 2006 qui ont été déclarés. Si des TRM ont toujours été déclarées chaque année, ce n'est pas le cas du SAT : 13 années sur 30 ont vu 0 capture déclarée alors que les estimations de captures de SAT pouvaient s'élever jusqu'à 50 ces années sans déclaration.

Le différentiel de réglementation et d'exploitation entre les pêcheurs à la ligne en rivière et les pêcheurs au filet placés aux embouchures, a été une des causes de mauvaises déclarations par les pêcheurs. Une autre cause était les modifications de réglementation, notamment les changements de taxes qui groupaient ou séparaient TRM et SAT selon les années et leurs montants. Le manque de contrôle des pêcheurs par les agents assermentés, et son corollaire, le sentiment d'impunité à ne pas déclarer, explique également les faibles déclarations pour le SAT. Enfin, il faut rappeler que les déclarations de captures de TRM sont volontaires : les pêcheurs ne sont pas obligés de déclarer (loi-pêche de 1984). Les populations de TRM avaient été alors considérées suffisamment "en bon état" pour ne pas imposer un système de quota et son obligation de déclaration. La méfiance des pêcheurs vis-à-vis d'éventuelles contraintes nouvelles (quotas, augmentation de taxe, ...) explique aussi le défaut de déclaration, ainsi que le refus de toute publicité (*i.e.* les déclarations) démontrant la valeur halieutique de "leur" cours d'eau.

Les effectifs estimés des captures pour chaque espèce sont en moyenne de 171 TRM

depuis 1992 et 29 SAT depuis 1987. Ils sont légèrement inférieurs si on intègre les premières années d'enquêtes à partir de 1984 : 158 TRM et 28 SAT. Le ratio moyen estimé / déclaré est de 5,3 pour la TRM et 10,4 pour le SAT (sans compter les 13 années sans déclaration). Paradoxalement, le SAT est beaucoup moins déclaré que la TRM alors que la déclaration de capture est obligatoire et volontaire respectivement. La tendance va dans le sens d'une moins bonne déclaration pour la TRM avec un ratio estimé / déclaré supérieur à 6 depuis 2010. Pas de tendance pour le SAT au vu des déjà très faibles déclarations.

A noter la capture chaque année de quelques TRM ravalés (bécards) à l'ouverture générale en mars / début avril, non déclarées car la pêche des migrateurs n'est pas ouverte. Ces poissons repartaient en mer pour une nouvelle saison de croissance de quelques mois.

Aucune tendance dans les captures estimées n'est décelable depuis le début des enquêtes quelle que soit l'espèce : il existe "des bonnes et des mauvaises années" de capture.

Pour la TRM, les bonnes années, ce sont plus de 250 captures (jusqu'à 360 en 2015) et les mauvaises moins de 100 captures (37 en 1990). Le rapport entre la meilleure et la plus mauvaise année (2015 et 1990) est de 9.7. Cette valeur est bien supérieure aux variations du stock en place disponible pour la pêche, de l'ordre de 3. La difficulté pour capturer les TRM en est la principale raison. La possibilité de pêcher la TRM après la fermeture générale, tout le mois d'octobre, a permis d'augmenter le nombre de prises. Par contre, la possibilité de pêcher 2 heures après le coucher du soleil est très peu utilisée sur la Bresle, malgré un rendement meilleur qu'en journée. Pour plus d'information, vous pouvez trouver des détails sur le rendement dans les rapports annuels sur la truite de mer en France de 1992 à 1998 (8).

Pour le SAT, le rapport entre "bonnes et mauvaises années" est également de l'ordre de 10, légèrement supérieur aux variations du stock en place, de l'ordre de 6.5. Les meilleures années sont 2008 avec 50 à 70 captures et 1989 avec 65 captures, et les plus mauvaises, 1996, 1997 et 2001, avec 4 ou 5 captures. A contrario de la TRM, les captures annuelles de SAT semblent suivre les variations du stock présent en rivière. Il semblerait que la capture d'un SAT soit moins "compliquée" à réaliser que celle d'une TRM. Le SAT est mordeur en journée (beaucoup moins la nuit) et l'utilisation d'un ver comme appât, passé maintes fois devant le poisson, finit par payer, notamment à partir de septembre.

La part des captures réalisées en aval et en amont du dispositif de contrôle des migrateurs à Eu n'est pas constante. Dans les années 1980, plus de la moitié des captures de TRM était réalisée en aval du piège, sur la Bresle canalisée ; ensuite, cette part est passée nettement sous les 50%, avec 1/3 des captures et 2/3 effectuées en amont du piège, échelonnées entre Eu et Gamaches pour l'essentiel.

Le SAT est capturé en moyenne à parts égales entre amont et aval du piège avec toutefois des disparités dans les années 2000 et 2010 en raison de nombreuses captures réalisées par un ou deux pêcheurs d'aval.

La part des 1HM (1 Hiver de Mer) et PHM (Plusieurs Hivers de Mer) est estimée chez le SAT pour 8 années, 1986, 1988, 1991 et de 2012 à 2016, et sur un total de captures estimées de 330 SAT pour ces mêmes années. Les 1HM représentent en moyenne 74 % de ces captures (les PHM 26 %). Les différences annuelles sont modérées : 60 à 86 % pour les 1HM et 14 à 40 % pour les PHM. Ces valeurs sont assez proches de la répartition constatée au piège de Eu : 80 % de 1HM (20 % de PHM) en moyenne. Le tableau 12 indique des répartitions des captures 1HM et PHM de part et d'autre du piège de Eu pour un traitement ultérieur (taux de retour par cohorte, dépôt d'œufs, ...).

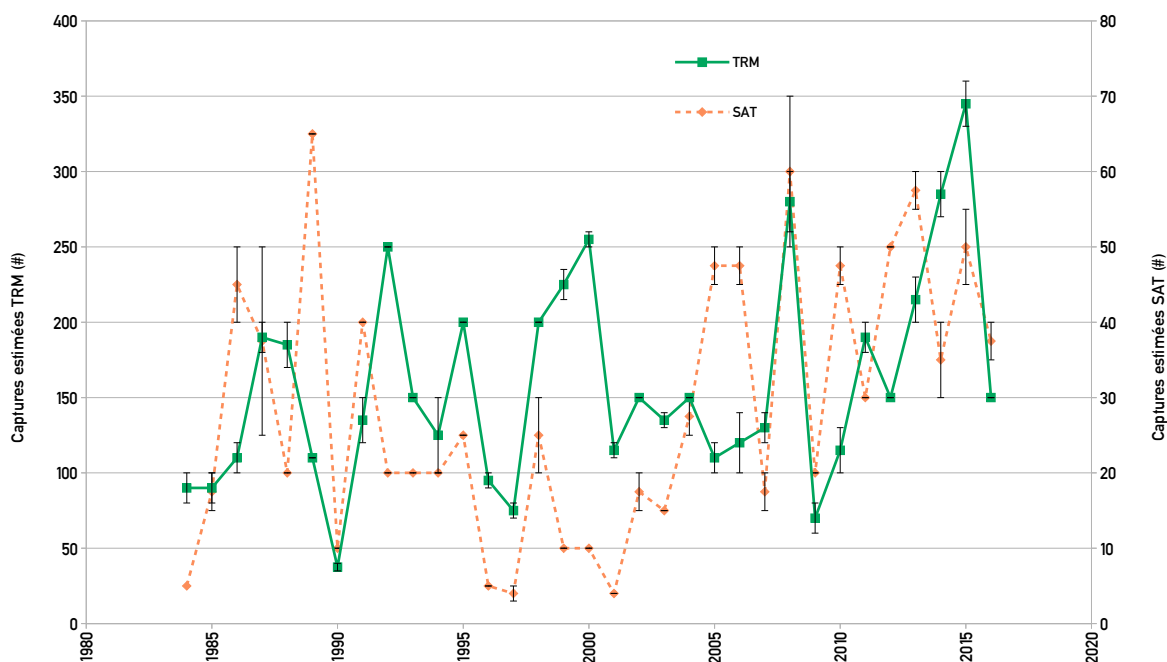


Figure 3 : Captures estimées à la ligne en rivière (en nombre) de fruit de mer (TRM) et de saumon (SAT) sur la Bresle entre 1984 et 2016. Les barres "d'erreur" représentent l'incertitude autour de l'estimation.

VI.2. Captures sur les cours d'eau au nord de la Seine

Des tableaux de déclarations et estimations de captures pour les principaux cours d'eau du nord de la Seine, par année de 1984 à 2016, sont présentés en annexe 7. Le nombre des taxes annuelles y sont rapportés.

Les ventes annuelles de taxes sont passées d'un peu plus de 1 000 à moins de 800 entre 1986 et 2009 (tableau 14). Les ventes au nord de la Seine sont partiellement connues et n'ont pas été recherchées après 2009. Quand les taxes TRM et SAT étaient séparées, de 1987 à 1999, il était vendu en moyenne 936 taxes TRM et 5 taxes SAT au nord de la Seine. Quand elles ont été regroupées en 2000, les ventes étaient en moyenne de 800 (2000 à 2009).

Comme pour la Bresle, les déclarations sont faibles : en moyenne 269 TRM depuis 1992 et 11 SAT déclarés au CNICS depuis 1987. Il est noté une progression des déclarations de TRM de 1992 jusqu'au milieu des années 2000 (jusqu'à 500) puis une régression ensuite (tableau 15). Les déclarations de SAT étaient quasi inexistantes dans les années 1980 et 1990 et ont progressé ensuite autour de 20 par an.

L'essentiel est déclaré sur les quatre principaux cours d'eau, Canche, Authie, Bresle et Arques, plus de 80 % des captures à quelques exceptions (jamais moins de 70 %). D'autres cours d'eau figurent également chaque année de façon moindre : Durdent, Valmont et la Seine et ses affluents en aval du barrage de Poses.

Les estimations de captures ont pu être effectuées sur les 4 principaux cours d'eau, sur la période 1992 à 2007, et pas ailleurs fautes d'enquêtes suffisantes en fin de saison. Depuis que les captures sont déclarées sur ces quatre cours d'eau, ce sont en moyenne 284 TRM et 8 SAT par année qui sont enregistrés par le CNICS. Les effectifs estimés des captures pour chaque espèce y sont en moyenne de 719 TRM et 40 SAT toujours pour la période 1992-2007. Le ratio moyen estimé / déclaré est de 2,5 pour la TRM et 5 pour le SAT ; c'est mieux que pour la Bresle seule (cf VI.1) mais deux précisions peuvent éclairer ces meilleurs ratio : la période concernée ici s'arrête en 2007 (2016 pour la Bresle) et les déclarations sur l'Arques ont été souvent meilleures dans cette période.

Tableau 14 : pêche fluviale à la ligne - Cours d'eau côtiers Nord Seine : vente de taxes de fruit de mer (TRM) et de saumon (SAT) entre 1986 et 2016

Années	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	
Nb de taxes TRM	766	1 123	1 298	1 062	886	884	853	816	966	947	825	824	915																			
Nb de taxes SAT	9	8	6	3	3	3	0																									
Nb de taxes TRM + SAT	210														939	827	843	938	847	702	696	740										
Nb de CPMA																															709	765

Tableau 15 : pêche fluviale à la ligne - Cours d'eau côtiers Nord Seine : déclarations et estimations des captures de fruit de mer (TRM) et de saumon (SAT) entre 1987 et 2016

	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	
déclarations CNICS TRM Nord-Seine						147	133	168	190	212	251	426	380	499	457	580	395	505	365	247	239	337	158	118	200	134	132	170	144	137	
déclarations CNICS SAT Nord-Seine	0	2	3	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	6	13	14	11	20	37	39	18	19	10	12	11	23	28	6	14	34	
déclarations CNICS TRM CABA						143	126	159	183	195	232	395	362	433	334	517	280	453	319	196	211	297	125	88	165	110	105	146	112	121	
déclarations CNICS SAT CABA	0	2	3	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	6	13	14	11	20	37	39	17	19	10	12	11	23	28	6	14	34	
Estimations captures TRM CABA ¹⁵	595	715	370	280	450	670	570	680	650	475	475	900	990	825	745	1 020	525	790	705	675	815										
Estimations captures SAT CABA ¹⁵	36	32	75	17	55	30	30	21	35	10	11	43	20	20	21	38	30	48	132	73	64										

¹⁵ CABA : Canche, Authie, Bresle, Arques = les 4 principaux cours d'eau à TRM et SAT du Nord-Seine

Pour la TRM, le maximum de captures estimées est de 1 000 captures en 2002 et le minimum de 475 captures en 1996 et 1997. Le rapport entre la meilleure et la plus mauvaise année est de 2,1.

Pour le SAT, le maximum de captures estimées est de 132 captures en 2015 et le minimum de 10 captures en 1996. Le rapport entre la meilleure et la plus mauvaise année est de 13,2.

L'Arques peut être considérée comme la meilleure rivière au nord de la Seine avec des effectifs capturés très souvent plus importants qu'ailleurs pour les deux espèces.

VII. Approche globale de l'exploitation sur la Bresle

Les données de l'exploitation par pêche sont confrontées à celles concernant le stock en rivière. Ce dernier est estimé depuis 1984 sur la Bresle par la méthode de capture-marquage-recapture et les effectifs estimés sont jugés fiables. Par contre, celles relatives à la pêche en rivière et en zone côtière proche sont moins précises, voire approximatives pour la pêche professionnelle. Toutefois, ces données sont tout de même mises en perspective car elles sont originales.

L'exploitation est présentée sous deux formes :

- pour la pêche à la ligne, une fois les poissons entrés en rivière, en séparant TRM et SAT de 1984 à 2016
- pour la pêche à la ligne et la pêche côtière à l'embouchure de la Bresle, très globalement de 1984 à 1995

VII.1. Exploitation en rivière

Il se prend en moyenne 5,9 fois plus de TRM que de SAT (171 TRM contre 29 SAT – cf VI.1). Si les pêcheurs prenaient la même part en fonction du stock présent en rivière, il devrait se prendre environ 10 TRM pour 1 SAT. L'exploitation des deux espèces n'est pas identique, la TRM étant plus difficile à capturer (cf VI.1).

Le taux d'exploitation en rivière est obtenu en calculant le rapport entre le nombre de captures estimées et le stock entrant en rivière (ie le nombre estimé de poissons passés en amont de Eu + les captures estimées en aval du piège). Il est calculé pour 32 années, de 1984 à 2016. Les taux d'exploitation annuels sont présentés en annexe 8 et à la figure 4.

En moyenne, 9% des TRM qui entrent dans la Bresle seraient capturées à la ligne, avec un minimum à 3,4% en 1990 et un maximum de 14,7% en 2008. Toujours en moyenne, 16,9% des SAT entrants en Bresle seraient capturés, avec un minimum à 4,1% en 1984 et un maximum égal à 28,1% en 2008. Le taux d'exploitation semble plus fort après les années 2000 pour le SAT. Cela confirmerait que le SAT semble bien subir une exploitation plus forte que la TRM.



Figure 4 : Taux d'exploitation (en %) en rivière (pêche à la ligne) sur la Bresle

VII.2. Exploitation en zone côtière proche de la Bresle, en rivière versus stock reproducteur

Les données présentées dans l'annexe 5 pour la pêche au filet à l'embouchure de la Bresle, celles de l'annexe 8 pour la pêche à la ligne et celles du stock monté en rivière sont utilisées pour mettre en perspective l'exploitation en mer et en rivière pour les années 1984 à 1994. Les années postérieures ne disposent pas d'estimations en maritime pour l'ensemble des pêcheurs, les professionnels ne déclarant plus après l'interdiction de pose à moins de 500 m des jetées. Les deux espèces TRM et SAT sont confondues car les estimations en mer sont jugées peu précises pour identifier la part de chaque espèce. Le volume de captures le plus important étant celui de la TRM, l'exploitation présentée ici sera avant tout celle de la TRM.

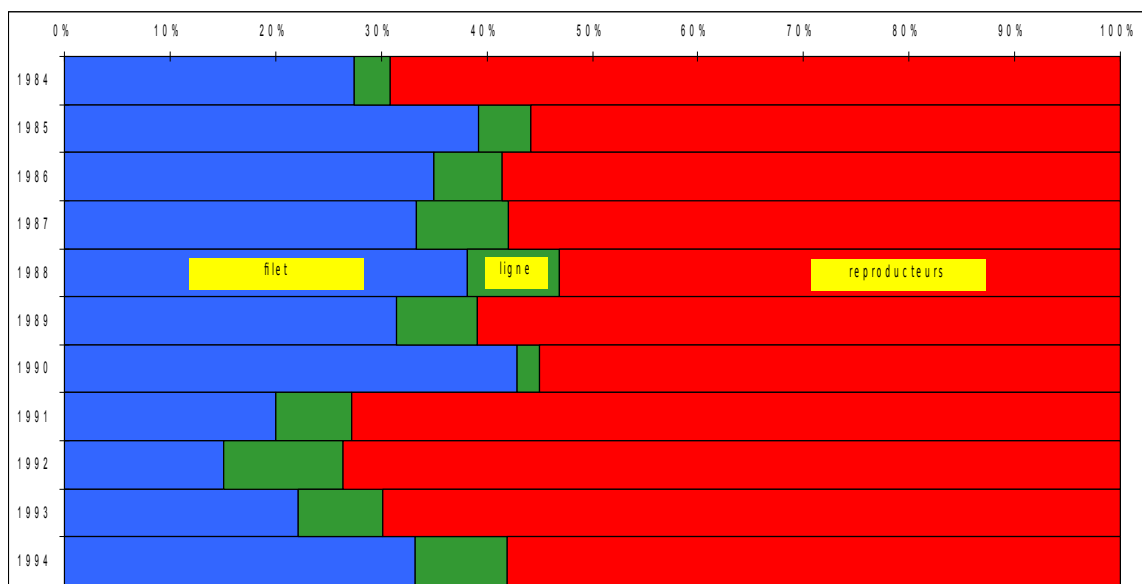


Figure 5 : part entre exploitation en mer, en rivière et stock reproducteur des salmonidés migrateurs (truite de mer + saumon) sur la rivière Bresle entre 1984 et 1994

Les données sur les captures sont simplifiées (valeur centrale des fourchettes d'estimation), celles concernant le stock reproducteur sont calculées en retranchant

les captures à la ligne aux estimations des montées. Un stock total, c'est-à-dire l'ensemble des poissons se présentant à l'embouchure est calculé en additionnant l'ensemble des captures et le stock reproducteur. Des taux d'exploitation sont calculés pour la mer et la rivière. Ces données sont présentées en annexe 9. Ces résultats sont présentés sous forme graphique dans la figure 5.

Entre 1984 et 1994, la part exploitée chaque année par l'ensemble des pêcheurs oscillerait entre 27 et 47 % du stock total, et en corollaire le stock reproducteur atteindrait 53 à 73 % du stock de poissons se présentant à l'embouchure. En valeurs moyennes, cela ferait 38 % pour la pêche et 62 % pour le stock reproducteur.

Les pêcheurs en mer prélèveraient l'essentiel de la part exploitée, entre 15 à 43 %, 31 % en moyenne. Il est à noter une baisse sensible, autour de 20%, à partir de 1991, année du recul des filets. L'année 1994 présente un taux de 33 %, lié à une forte déclaration d'un professionnel fileyeur. Pour mémoire, il est rappelé que la part maritime est minorée dans la mesure où des poissons de la Bresle sont capturés à Criel-sur-mer, à l'embouchure de l'Yères.

Les pêcheurs à la ligne en rivière prélèveraient une part plus faible, entre 2 et 11 %, en moyenne 7%. Il n'est pas noté de progression notable après le recul des filets en 1991.

Plus de la moitié des poissons, jusqu'au trois-quarts, se présentant à l'embouchure seraient en mesure de se reproduire.

VIII. Conclusion

Les enquêtes réalisées auprès des pêcheurs maritimes et fluviaux ont mis en évidence l'existence d'une exploitation des salmonidés migrateurs d'une ampleur non connue dans les années 1980. Bien que les estimations de captures issues de ces enquêtes ne soient pas d'une grande précision, elles illustraient bien le différentiel d'exploitation entre mer et rivière. Elles ont permis d'objectiver la réalité de cette exploitation, à l'époque minorée par les services maritimes, de la comparer avec l'exploitation en rivière et d'aboutir à une « correction » du différentiel mer / rivière. Elles ont également permis d'attirer l'attention sur le fait que l'exploitation maritime était effectuée hors espace COGEPOMI, c'est-à-dire bien en aval de la limite transversale de la mer.

Des traitements plus affinés des enquêtes-marée pourraient être effectués si besoin. Un traitement statistique pourrait permettre de calculer les volumes annuels de captures par site, sous réserve d'un échantillonnage suffisant. Ou encore, un traitement individuel, par filet selon son éloignement à l'embouchure, pourrait montrer les différences de rendement. L'exploitation des carnets de pêche des amateurs au filet sur plage n'a pas été approfondie.

Bien qu'il n'y ait plus d'enquêtes de terrain aujourd'hui, des déclarations de captures au filet amateur sur plage auprès des services maritimes indiquent que l'exploitation en mer existe toujours. La reprise d'enquêtes aux embouchures, notamment pour la pêche en bateau, permettrait de faire un nouveau point sur l'exploitation.

Les interdictions de tendre un filet dans les périmètres de cantonnement, si elles semblent surveillées pour la pêche à pied, restent à vérifier (contrôler) pour la pêche en bateau professionnelle et amateur.

Depuis la fin des années 2000, des témoignages de la présence de phoques gris et/ou phoques veau marin nous sont indiqués autour des jetées du Tréport, voire dans le port à marée haute. Ces animaux viennent de l'estuaire voisin de la Somme où leurs populations se sont développés récemment. Ils sont présents au moment du passage des salmonidés

migrateurs qui regagnent la Bresle. Il n'est pas exclu qu'ils soient prédateurs des salmonidés. Des traces de griffures et de morsures observées sur les TRM et SAT capturés au piège de Eu pourraient avérées cette prédation. En outre, des témoignages de pêcheurs rapportent que des filets posés près de l'embouchure (des jetées) seraient dégradés par les phoques venus y consommer les poissons maillés. Cela pourrait avoir comme effet de réduire la pose de filets dans le périmètre interdit ou peu éloigné de l'embouchure.

IX. Bibliographie


- 1 – Boursier B., 1978. Etude de la pêche au filets fixes sur le littoral de Haute-Normandie. Rapport de stage, 92p.
- 2 - Saout M., Fournel F., Euzenat G., Fagard J.L., 1979. Etude de la pêche des salmonidés migrateurs aux filets fixes côtiers. Rapport CSP, 33p.
- 3 - Fournel F., Euzenat G., Fagard J.L., 1986. La pêche des salmonidés migrateurs en Seine-Maritime, pêche fluviale et maritime. Rapport CSP, 25p.
- 4 - CSP, 1992. Limites administratives Fluvial/Maritime et zones d'interdiction de pêche aux débouchés des rivières de l'estuaire de la Seine à la frontière belge, DR 1 Compiègne, 75p.
- 5 - Raulin P., 2001. Pêche amateur au filet fixe sur plage, du Tréport à Saint Aubin sur mer. Rapport Ifremer, 21p.
- 6 - Raulin P., 2008. Affaires maritimes de Dieppe, Indicateurs statistiques, Pêche amateur au filet fixe sur plage. Rapport Ifremer, 16p.
- 7- Porcher J.P., 1987 à 1998 Vauclin V., 2003. Le saumon atlantique en France. Captures par les pêcheurs amateurs et professionnels en eau douce. Eléments de connaissance et de gestion des stocks. Rapports CSP .
- 8- Fournel F., 1992 à 1998. La truite de mer en France. Rapports CSP.

Annexes

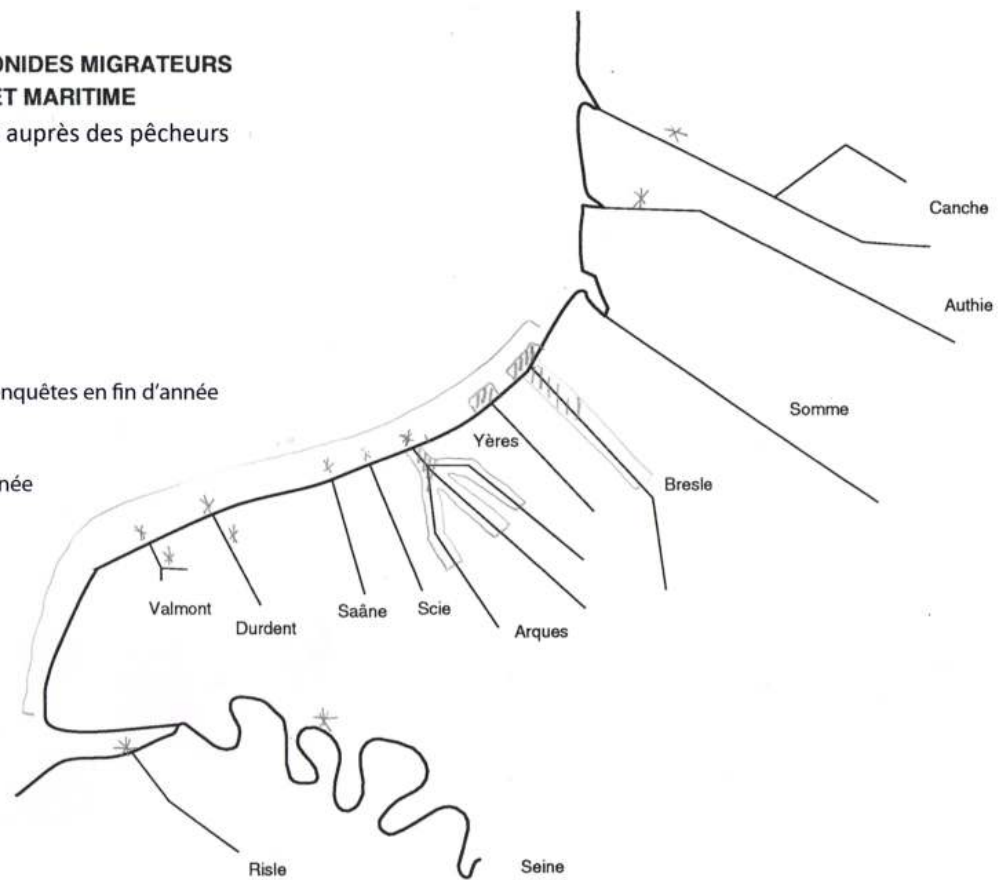
Annexe 1

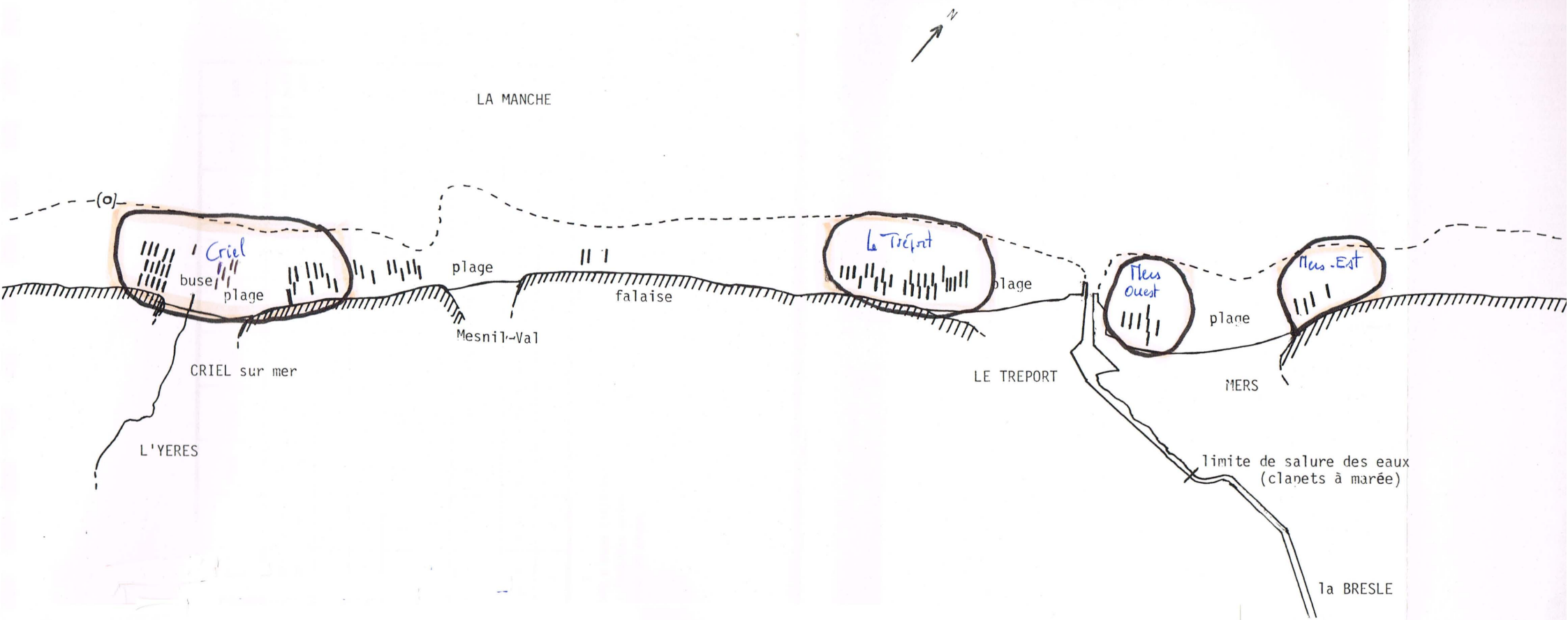
EXPLOITATION DES SALMONIDES MIGRATEURS ZONES FLUVIALE ET MARITIME

Localisation des enquêtes auprès des pêcheurs

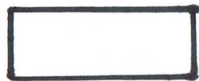
 Sites enquêtes-marée et enquêtes en fin d'année

* Sites enquêtes en fin d'année





Annexe 1



Carte des sites suivis par enquêtes-marée pour la pêche au filet fixe sur plage

Annexe 2 – Fiches enquêtes-marée (2 modèles 1982 et 1987), carnet de pêche tenu par un pêcheur (extrait) et clichés sur la pêche au filet sur plage

ETUDE DES FILETS FIXES COTIERS - CRIEL SUR MER - 1982

Pitoux/Hobin? 2 le 15
TA ~ 7000g

Soubinon : 2 TA
+ 1g =>

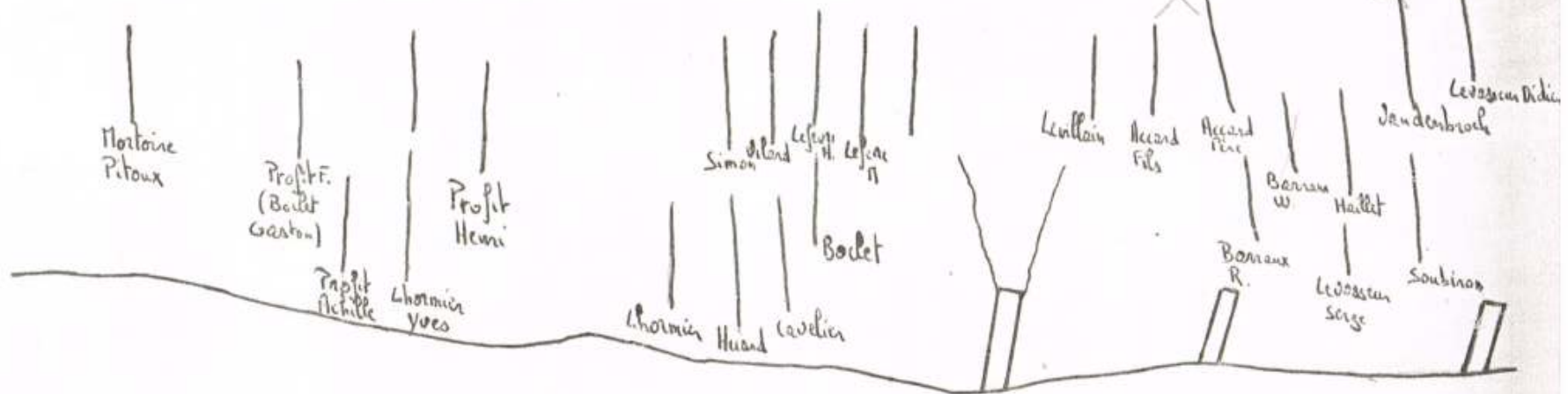
Mois : Juillet Jour : 15 horaire du controle : 13h30 - 13h30

Etat de la mer : très calme calme agité très agité

	A.P.	P.	P.		S	V	L.H.	L.N.		L.	A.F.	A.P.	H.	V.	L.D.
Controle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Effort de pêche	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Captures

	P.A.	L.Y.		L.	H.	C.	B.		B.R.	B.W.	L.S.	S
Controle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Effort de Pêche	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Captures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>



Previs le 14-06-82

FILET		CAPTURES							
tendu le	détendu le	DATE	matin a. midi a. nuit	TRUITE de mer ou SAUMON préciser T ou S	POIDS	autres espèces bar, morue... nombre, espèce poids			
↑ T R E M A I L ↓ 60	↖	25 Sept		28 Sept	5h36		1 bar	3kgs	
				28 Sept	17h54		1 Morue	1kg 250	
				28 Sept	11			1 limande	300 gr
				30 Sept	6h42			1 sole	550 gr
				30 Sept	11	1 Truite Mer	Male 2kgs 260		
				4 Oct	8h31			1 mulot	1kg 700
↓ T R E M A I L ↓ 70	↘			4	11		1 morue	5kgs 300	
			5 Oct	5 Oct	8h57	1 Truite F. Mer	64 cm 2kgs 500		
			24 Oct	25 Oct	3h24			1 sole	800 gr
↑ T R E M A I L ↓ 60	↖			26 Oct	16h39		1 Bar	2kgs	
				26 Oct	11			1 morue	2kgs 800
				27 Oct	4h58			1 lieu jaune	600 gr
				28 Oct	mauvais temps + mer de 505				
↑ T R E M A I L ↓ 60	↖	10 NOV	A-midi						
				11 NOV	A-midi 16h32			1 bar	1kg 600
				12 NOV	A-midi 17h23			1 Bar	1kg 300
				13 NOV	A-midi 12h17			1 Bar	1kg 700
				15 NOV	18h44			1 Morue	4kgs 100
				16 NOV	20h30			1 Morue	2kgs 400
				17 NOV					
↓ T R E M A I L ↓ 60	↘	23 NOV		25 NOV	4h13		10 Melans	1kg 060	
				25 NOV	4h13			1 Bar	1kg 300
				26 NOV	4h56			3 Melans	850 gr
				27 NOV	5h36			7 Lieux Jaunes	950 gr

Suite. dernière

Annexe 3 – clichés sur la pêche professionnelle et amateur en bateau au filet fixe



Nettoyage d'un filet maillant – plage de Pourville



Truites de mer sur un pont de fileyeur professionnel – port du Tréport



Truites de mer, bar, carrelets – port du Tréport



Truite de mer prise par un amateur en bateau – port de Dieppe



Décrochage d'une truite de mer du trémail – plage de Criel



2 truites de mer capturées – plage de Criel



Chinchards dans filets fixes – plage de Criel



Filets fixes sur perches et les jetées du Tréport – plage de Mers les bains



Décrochage d'une truite de mer du trémail – plage de Mers



Truites de mer maillées sous falaise – plage de Criel



Truite de mer finnock maillée – plage de Criel



Filet fixe sur perche avec retour en aval – plage de Criel

Annexe 4 – Captures de salmonidés migrateurs au filet

Bilan des enquêtes-marée, par site et par année

Sites de Criel sur mer, Le Tréport et Mers

Une enquête par ligne : date, UE enregistrées, captures TRM et SAT, PUE

Totaux et moyennes par mois et par année

Site de Criel année 1979

nombre de filets étudiés : 35

nombre total de filets : 35

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	18	3	0	0	0,00	
	19	4	0	0	0,00	
	21	6	0	0	0,00	
	25	18	1	0	0,06	
	27	9	0	0	0,00	
	29	15	3	0	0,20	
	29	16	2	0	0,13	
	30	18	9	0	0,50	
ss total	8	89	15	0	0,17	32%
JUIN	5	13	5	2	0,54	
	6	15	6	0	0,40	
	7	17	6	0	0,35	
	9	20	1	0	0,05	
	10	27	2	1	0,11	
	13	22	5	1	0,27	
	13	17	2	0	0,12	
	14	13	0	0	0,00	
	17	1	0	0	0,00	
	18	8	5	0	0,63	
	24	22	15	0	0,68	
	25	13	1	0	0,08	
	26	11	1	1	0,18	
	27	21	9	1	0,48	
	27	14	0	0	0,00	
	28	23	4	0	0,17	
	29	19	3	3	0,32	
	29	14	5	0	0,36	
ss total	18	290	70	9	0,27	46%
JUILLET	1	11	7	0	0,64	
	6	16	0	0	0,00	
	7	20	5	0	0,25	
	9	8	3	0	0,38	
	10	7	4	0	0,57	
	13	21	9	0	0,43	
	14	10	7	0	0,70	
	17	20	7	0	0,35	
	19	13	11	0	0,85	
	20	14	8	0	0,57	
	23	12	7	0	0,58	
	24	14	7	1	0,57	
	26	16	2	0	0,13	
	27	18	9	0	0,50	
	27	17	0	0	0,00	

29	18	10	0	0,56
29	17	5	0	0,29
30	16	14	0	0,88
30	12	2	0	0,17

ss total	19	280	117	1	0,42	42%
----------	----	-----	-----	---	------	-----

AOUT	3	3	2	0	0,67
	4	4	1	0	0,25
	5	7	0	0	0,00
	8	4	2	0	0,50
	10	0			#DIV/0!
	11	7	0	0	0,00
	12	10	2		0,20
	16	1	1	0	1,00
	18	0			#DIV/0!
	20	7	1	0	0,14
	21	8	1	0	0,13
	22	3	0	0	0,00
	22	7	3	1	0,57
	25	2	1	0	0,50
	26	2	0	0	0,00
	27	5	4	0	0,80
	27	5	2	0	0,40
	28	7	4	0	0,57
	28	5	0	0	0,00
	29	5	1	0	0,20
	31	6	2	0	0,33

ss total	21	98	27	1	0,29	13%
----------	----	----	----	---	------	-----

SEPTEMBRE	2	4	1	0	0,25
	5	5	1	0	0,20
	6	5	0	0	0,00
	7	4	1	0	0,25
	9	6	1	0	0,17
	11	6	2	0	0,33
	13	2	1	0	0,50
	15	4	1	0	0,25
	16	5	0	0	0,00
	20	4	0	0	0,00
	22	1	0	0	0,00
	23	0			#DIV/0!
	24	4	2	0	0,50
	24	4	2	0	0,50
	25	4	2	0	0,50
	25	5	0	0	0,00
	26	6	1	0	0,17
	27	6	2	0	0,33

ss total	18	75	17	0	0,23	12%
----------	----	----	----	---	------	-----

OCTOBRE	3	8	0	0	0,00
	4	8	1	0	0,13
	5	8	2	2	0,50
	7	6	0	1	0,17
	8	7	5	0	0,71
	9	6	2	0	0,33

12	6	0	0	0,00
13	6	5	0	0,83
14	6	1	0	0,17
15	3	0	0	0,00
17	4	0	0	0,00
19	5	2	1	0,60
20	9	0	0	0,00
21	9	1	0	0,11
22	7	3	0	0,43
23	6	2	0	0,33
28	6	3	0	0,50
29	5	0	0	0,00

ss total	18	115	27	4	0,27	18%
----------	----	-----	----	---	------	-----

TOTAL	102 marées contrôlées	947 U.E.	273 TRM	15 SAT	0,30 P.U.E.	27% d'activité de pêche
-------	-----------------------------	-------------	------------	-----------	----------------	-------------------------------

si on ajoute les marées incomplètes, cela fait

105 marées contrôlées dont 3 incomplètes	972 U.E.	275 TRM	15 SAT	0,30 P.U.E.
--	-------------	------------	-----------	----------------

Site de Criel
année 1981 (pas d'enquêtes en 1980)

nombre de filets étudiés : 30
 nombre total de filets : 39
 1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)
 PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI						
ss total	0					
JUIN	30	11	5	0	0,45	
ss total	1	11	5	0	0,45	37%
JUILLET						
	17	10	2	0	0,20	
	24	4	2	0	0,50	
	27	10	2	0	0,20	
	31	20	0	0	0,00	
ss total	4	44	6	0	0,14	37%
AOÛT						
	3	18	1	0	0,06	
	7	14	1	0	0,07	
	10	13	0	0	0,00	
	14	8	0	0	0,00	
	26	3	0	0	0,00	
ss total	5	56	2	0	0,04	37%
SEPTEMBRE						
	8	2	0	0	0,00	
	11	1	0	0	0,00	
	16	0				
	25	0				
ss total	4	3	0	0	0,00	3%
TOTAL						
	14 marées contrôlées	114 U.E.	13 TRM	0 SAT	0,11 P.U.E.	27% d'activité de pêche

si on ajoute les marées incomplètes, cela fait

18 marées contrôlées dont 4 incomplètes	168 U.E.	24 TRM	0 SAT	0,14 P.U.E.
---	-------------	-----------	----------	----------------

Site de Criel
année 1982

nombre de filets étudiés : 31

nombre total de filets : 35

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
JUN	16	19	5	0	0,26	
	21	16	0	0	0,00	
	23	24	2	0	0,08	
ss total	3	59	7	0	0,12	63%
JUILLET	7	18	1	0	0,06	
	15	10	6	0	0,60	
	16	7	1	0	0,14	
	19	11	0	0	0,00	
	21	9	2	0	0,22	
	28	13	1	1	0,15	
	30	13	1	0	0,08	
ss total	7	81	12	1	0,16	37%
AOUT	2	11	0	0	0,00	
	6	15	1	0	0,07	
	12	8	0	0	0,00	
	13	4	0	0	0,00	
	16	0				
	17	2	0	0	0,00	
ss total	6	40	1	0	0,03	22%
SEPTEMBRE	13	6	1	0	0,17	
ss total	1	6	1	0	0,17	19%
TOTAL	17 marées contrôlées	186 U.E.	21 TRM	1 SAT	0,12 P.U.E.	35% d'activité de pêche

Site de Criel année 1983

nombre de filets étudiés : 31

nombre total de filets : 37

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	25	17	4	0	0,24	
	27	23	3	0	0,13	
	29	7	3	0	0,43	
	30	15	2	0	0,13	
ss total	4	62	12	0	0,19	50%
JUIN	2	20	0	0	0,00	
	6	21	0	0	0,00	
	9	16	0	0	0,00	
	13	29	1	0	0,03	
	17	21	4	0	0,19	
ss total	5	107	5	0	0,05	69%
JUILLET	1	27	2	0	0,07	
	7	20	1	0	0,05	
	11	24	4	0	0,17	(1)
	15	25	4	0	0,16	(2)
	18	20	8	0	0,40	
	21	17	4	0	0,24	(3)
	25	18	2	0	0,11	(4)
	26	13	0	0	0,00	
ss total	8	164	25	0	0,15	66%
AOUT	2	3	0	0	0,00	(5)
	8	6	2	0	0,33	(6)
ss total	2	9	2	0	0,22	15%
SEPTEMBRE	30	5	0	0	0,00	
ss total	1	5	0	0	0,00	16%
TOTAL	20 marées controlées	347 U.E.	44 TRM	0 SAT	0,13 P.U.E.	56% d'activité de pêche

si on ajoute les marées incomplètes, cela fait

27	388	50	1	0,13
marées	U.E.	TRM	SAT	P.U.E.
contrôlées				
dont 7 incomplètes				

(1) captures zone C non contrôlées pour les 7 filets présents

(2) captures zone C non contrôlées pour 4 filets des 8 filets tendus

(3) captures zone C non contrôlées pour 3 filets des 4 filets tendus

(4) captures zone C non contrôlées les 4 filets tendus

(5) captures zone C non contrôlées les 3 filets tendus

(6) captures zone C non contrôlées les 3 filets tendus

Site de Criel année 1984

nombre de filets étudiés : 17

nombre total de filets : 31

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	14	1	0	0	0,00	
	21	3	0	0	0,00	
	25	2	0	0	0,00	
	28	7	0	0	0,00	
	30	7	4	0	0,57	
ss total	5	20	4	0	0,20	24%
JUIN	5	10	3	0	0,30	
	8	10	3	0	0,30	
	12	12	0	0	0,00	
	14	4	0	0	0,00	
	20	16	2	0	0,13	
	25	2	0	0	0,00	
	27	3	1	0	0,33	
ss total	7	57	9	0	0,16	48%
JUILLET	4	14	2	0	0,14	
	6	16	1	0	0,06	
	9	15	1	0	0,07	
	12	12	7	0	0,58	
	16	1	0	0	0,00	
	19	11	5	0	0,45	
	23	10	1	0	0,10	
	27	10	0	0	0,00	
ss total	8	89	17	0	0,19	65%
AOUT	1	8	2	0	0,25	
	9	5	0	0	0,00	
	16	5	0	0	0,00	
	23	3	1	0	0,33	
	30	3	0	0	0,00	
ss total	5	24	3	0	0,13	28%
SEPTEMBRE	5	0				
	10	0				
	19	0				

	24	0				
ss total	4	0				0%
OCTOBRE	9	0				
	15	0				
	29	1	1	0	1,00	
ss total	3	1	1	0	1,00	2%
NOVEMBRE	9	2	1	0	0,50	
	13	3	0	0	0,00	
	15	3	1	0	0,33	
	19	4	0	0	0,00	
	30	0				
ss total	5	12	2	0	0,17	14%
DECEMBRE	7	1	0	0	0,00	
	8	4	1	0	0,25	
	14	0				
	19	0				
	21	0				
ss total	5	5	1	0	0,20	6%
TOTAL	42 marées controlées	208 U.E.	37 TRM	0 SAT	0,18 P.U.E.	29% d'activité de pêche

Site de Criel année 1985

nombre de filets étudiés : 16

nombre total de filets : 25

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	10	2	0	0	0,00	
	13	0				
	17	8	2	0	0,25	
	20	12	0	0	0,00	
	23	10	0	0	0,00	
	28	9	2	0	0,22	
	31	10	1	0	0,10	
ss total	7	51	5	0	0,10	46%
JUIN	3	6	0	0	0,00	
	4	10	0	0	0,00	
	11	0				
	14	0				
	17	9	0	0	0,00	
	19	12	0	0	0,00	
	26	4	1	0	0,25	
	28	5	0	0	0,00	
ss total	8	46	1	0	0,02	36%
JUILLET	1	9	0	0	0,00	
	4	12	0	0	0,00	
	10	12	3	0	0,25	
	12	12	2	0	0,17	
	15	4	1	0	0,25	
	19	9	0	0	0,00	
	25	5	2	0	0,40	
	26	8	1	0	0,13	
	29	3	1	0	0,33	
ss total	9	74	10	0	0,14	51%
AOÛT	1	3	0	0	0,00	
	5	0				
	9	0				
	12	0				
	19	2	0	0	0,00	
	23	3	1	0	0,33	
	27	2	0	0	0,00	
	30	2	0	0	0,00	

ss total	8	12	1	0	0,08	9%
SEPTEMBRE	2	3	0	0	0,00	
	4	0				
	6	0				
	9	0				
	13	1	0	0	0,00	
	16	0				
	20	0				
ss total	7	4	0	0	0,00	4%
OCTOBRE	7	2	0	0	0,00	
	29	1	0	0	0,00	
	31	1	0	0	0,00	
ss total	3	4	0	0	0,00	8%
NOVEMBRE	4	0				
	9	0				
	12	0				
	15	0				
	18	0				
	25	0				
	28	0				
ss total	7	0				0%
DECEMBRE	1	0				
ss total	1	0				0%
TOTAL	50 marées controlées	191 U.E.	17 TRM	0 SAT	0,09 P.U.E.	24% d'activité de pêche

Site de Criel année 1986

nombre de filets étudiés : 20

nombre total de filets : 34

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	23	5	0	0	0,00	
	26	10	1	0	0,10	
ss total	2	15	1	0	0,07	38%
JUIN	2	12	1	0	0,08	
	9	9	1	0	0,11	
	17	15	0	0	0,00	
	23	15	1	0	0,07	
	30	19	5	0	0,26	
ss total	5	70	8	0	0,11	70%
JUILLET	7	17	4	0	0,24	
	18	13	4	0	0,31	
	22	13	3	0	0,23	
	31	6	2	0	0,33	
ss total	4	49	13	0	0,27	61%
AOÛT	7	6	0	0	0,00	
	13	4	0	0	0,00	
	20	8	0	1	0,13	
	27	0				
ss total	4	18	0	1	0,06	23%
SEPTEMBRE	10	5	0	0	0,00	
	23	2	1	0	0,50	
	30	5	0	0	0,00	
ss total	3	12	1	0	0,08	20%
OCTOBRE	9	4	0	0	0,00	
	14	6	0	0	0,00	
	17	5	0	0	0,00	
ss total	3	15	0	0	0,00	25%

NOVEMBRE	12 20 24	4 0 0	0	0	0,00	
ss total	3	4	0	0	0,00	7%
DECEMBRE	3	2	0	0	0,00	
ss total	1	2	0	0	0,00	10%
TOTAL	25 marées controlées	185 U.E.	23 TRM	1 SAT	0,13 P.U.E.	37%

Site de Criel année 1987

nombre de filets étudiés : 23

nombre total de filets : 36

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
AVRIL	27	0				
ss total	1	0				0%
MAI	4	0				
	13	0				
	21	0				
	22	0				
	25	9	2	0	0,22	
ss total	5	9	2	0	0,22	8%
JUIN	5	18	1	0	0,06	
	18	0				
	19	5	5	0	1,00	
	24	10	6	0	0,60	
ss total	4	33	12	0	0,36	36%
JUILLET	1	16	7	0	0,44	
	6	16	2	1	0,19	
	13	16	0	0	0,00	
	23	9	0	0	0,00	
	27	0				
ss total	5	57	9	1	0,18	50%
AOUT	4	0				
	10	5	1	0	0,20	
	18	6	0	0	0,00	
	24	7	0	0	0,00	
ss total	4	18	1	0	0,06	20%
SEPTEMBRE	8	5	0	0	0,00	
	18	0				
	21	5	0	0	0,00	
ss total	3	10	0	0	0,00	14%

OCTOBRE	8	0				
	26	4	0	0	0,00	
	30	5	0	0	0,00	
ss total	3	9	0	0	0,00	13%
NOVEMBRE	2	7	1	0	0,14	
	12	0				
	17	0				
ss total	3	7	1	0	0,14	10%
TOTAL	28	143	25	1	0,18	22%
	marées controlées	U.E.	TRM	SAT	P.U.E.	

Site de Criel année 1988

nombre de filets étudiés : 24

nombre total de filets : 43

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	17	11	0	0	0,00	
	26	15	0	0	0,00	
	30	18	8	0	0,44	
ss total	3	44	8	0	0,18	61%
JUIN	7	20	3	0	0,15	
	8	20	0	0		
	13	21	2	0	0,10	
	24	22	12	0	0,55	
	28	22	1	0	0,05	
ss total	5	105	18	0	0,17	88%
JUILLET	8	16	1	0	0,06	
	13	18	0	0	0,00	
	18	7	1	0	0,14	
	28	12	0	0	0,00	
ss total	4	53	2	0	0,04	55%
AOUT	5	9	1	0	0,11	
	11	5	0	0	0,00	
	16	10	3	0	0,30	
	23	0				
	30	4	0	0	0,00	
ss total	5	28	4	0	0,14	23%
SEPTEMBRE	9	0				
	13	0				
	19	1	0	0	0,00	
	23	0				
ss total	4	1	0	0	0,00	1%
OCTOBRE	4	2	0	0	0,00	
ss total	1	2	0	0	0,00	8%
TOTAL	22 marées controlées	233 U.E.	32 TRM	0 SAT	0,14 P.U.E.	44%

Site de Criel année 1989

nombre de filets étudiés : 28

nombre total de filets : 28

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	17	11	2	0	0,18	
	26	20	1	0	0,05	
	30	18	3	0	0,17	
ss total	3	49	6	0	0,12	58%
JUIN	5	23	0	0	0,00	
	13	22	1	0	0,05	
	20	22	0	0	0,00	
	27	21	0	0	0,00	
ss total	4	88	1	0	0,01	79%
JUILLET	4	6	3	0	0,50	
	13	5	0	0	0,00	
	18	6	1	0	0,17	
	27	5	1	0	0,20	
ss total	4	22	5	0	0,23	20%
AOUT	1	1	0	0	0,00	
	9	0				
	16	0				
	21	2	1	0	0,50	
	30	2	0	0	0,00	
ss total	5	5	1	0	0,20	4%
SEPTEMBRE	15	0				
	22	0				
ss total	2	0				0%
TOTAL	18 marées controlées	164 U.E.	13 TRM	0 SAT	0,08 P.U.E.	33%

Site de Criel année 1990

nombre de filets étudiés : 24

nombre total de filets : 35

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	9	0				
	21	0				
	31	13	0	0	0,00	
ss total	3	13	0	0	0,00	18%
JUIN	7	13	6	0	0,46	
	15	19	1	0	0,05	
	19	18	6	0	0,33	
	29	17	3	0	0,18	
ss total	4	67	16	0	0,24	70%
JUILLET	2	3	0	0	0,00	
	5	10	0	0	0,00	
	9	0				
	19	15	1	1	0,13	
	24	11	0	0	0,00	
ss total	5	39	1	1	0,05	33%
AOUT	21	0				
ss total	1	0				0%
SEPTEMBRE	6	3	0	0	0,00	
ss total	1	3	0	0	0,00	13%
OCTOBRE	7	0				
	17	0				
ss total	2	0				0%
NOVEMBRE	5	0				
ss total	1	0				0%
TOTAL	17 marées contrôlées	122 U.E.	17 TRM	1 SAT	0,15 P.U.E.	30%

Site de Criel année 1991

nombre de filets étudiés : 8

nombre total de filets : 15 (à 20 ?)

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	22	0				
	28	0				
ss total	2	0				0%
JUIN	5	0				
	11	0				
	19	0				
	24	4	2	0	0,50	
ss total	4	4	2	0	0,50	13%
JUILLET	5	7	1	0	0,14	
	8	5	0	0	0,00	
	19	3	0	0	0,00	
ss total	3	15	1	0	0,07	63%
AOÛT	2	3	3	0	1,00	
	21	3	0	0	0,00	
	26	1	0	0	0,00	
ss total	3	7	3	0	0,43	29%
SEPTEMBRE	5	1	0	0	0,00	
	9	1	0	0	0,00	
	20	1	0	0	0,00	
	25	1	0	0	0,00	
ss total	4	4	0	0	0,00	13%
OCTOBRE	3	1	0	0	0,00	
	9	0				
	16	0				
ss total	3	1	0	0	0,00	4%
TOTAL	19 marées contrôlées	31 U.E.	6 TRM	0 SAT	0,19 P.U.E.	20% d'activité de pêche

Site de Criel année 1992

nombre de filets étudiés : 9

nombre total de filets : 15 (dont 3 dans le périmètre interdit, les autres se trouvent \

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	26	7	5	0	0,71	
ss total	1	7	5	0	0,71	78%
JUIN	2	8	1	0	0,13	
	11	11	1	0	0,09	
	17	8	1	0	0,13	
	25	9	0	0	0,00	
ss total	4	36	3	0	0,08	100%
JUILLET	2	11	0	0	0,00	
	10	7	1	0	0,14	
	19	2	0	0	0,00	
	23	7	0	0	0,00	
ss total	4	27	1	0	0,04	75%
AOUT	7	5	0	0	0,00	
ss total	1	5	0	0	0,00	56%
SEPTEMBRE	9	0				
	22	0				
	28	0				
ss total	3	0				0%
OCTOBRE	8	0				
	14	0				
	22	0				
ss total	3	0				0%
TOTAL	16 marées contrôlées	75 U.E.	9 TRM	0 SAT	0,12 P.U.E.	52% d'activité de pêche

3 filets sont tendus dans la zone interdite des 500 m autour de la buse

Site de Criel année 1993

nombre de filets étudiés : 12

nombre total de filets : 17

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
JUN	3	9	2	0	0,22	
	11	9	1	0	0,11	
	16	4	0	0		
	21	9	0	0	0,00	
	30	8	1	0	0,13	
ss total	5	39	4	0	0,10	65%
JUILLET	16	8	0	0	0,00	
	20	6	0	0	0,00	
	28	4	0	0	0,00	
ss total	3	18	0	0	0,00	50%
AOUT	2	4	0	0	0,00	
ss total	1	4	0	0	0,00	33%
SEPTEMBRE	6	0				
	13	0				
ss total	2	0				0%
OCTOBRE	13	0				
	19	0				
	27	0				
ss total	3	0				0%
TOTAL	14 marées controlées	61 U.E.	4 TRM	0 SAT	0,07 P.U.E.	36% d'activité de pêche

Site de Criel année 1994

nombre de filets étudiés : 8

nombre total de filets : 10

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	25	6	0	0	0,00	
ss total	1	6	0	0	0,00	75%
JUIN	3	4	0	0	0,00	
	7	2	0	0	0,00	
	17	6	1	1	0,33	
	24	6	0	0	0,00	
	30	5	1	0	0,20	
ss total	5	23	2	1	0,13	58%
JUILLET	6	5	2	0	0,40	
	11	6	0	0	0,00	
	19	5	0	0	0,00	
	29	2	0	0	0,00	
ss total	4	18	2	0	0,11	56%
AOUT	22	0				
	30	0				
ss total	2	0				0%
SEPTEMBRE	6	2	0	0	0,00	
	22	3	0	0	0,00	
ss total	2	5	0	0	0,00	31%
OCTOBRE	6	0				
	14	0				
	19	0				
ss total	3	0				0%
TOTAL	17 marées controlées	52 U.E.	4 TRM	1 SAT	0,10 P.U.E.	38% d'activité de pêche

Site de Criel année 1995

nombre de filets étudiés : 7

nombre total de filets : 7

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	10	0				
ss total	1	0				0%
JUIN	2	2	0	0	0,00	
	7	2	0	0	0,00	
ss total	2	4	0	0	0,00	29%
JUILLET	5	0				
	12	0				
	17	0				
	24	0				
	30	0				
ss total	5	0				0%
TOTAL	8 marées controlées	4 U.E.	0 TRM	0 SAT	0,00 P.U.E.	7% d'activité de pêche

Site du Tréport année 1984

nombre de filets étudiés : 17

nombre total de filets : 21

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	25	1	0	0	0,00	
ss total	1	1	0	0	0,00	6%
JUIN	19	14	0	0	0,00	
	25	5	2	0	0,40	
ss total	2	19	2	0	0,11	56%
JUILLET	5	12	0	0	0,00	
	10	17	0	0	0,00	
	16	6	1	0	0,17	
	25	7	1	0	0,14	
	31	9	0	0	0,00	
ss total	5	51	2	0	0,04	60%
AOUT	7	10	1	0	0,10	
	18	9	0	0	0,00	
	24	8	0	0	0,00	
	31	4	0	0	0,00	
ss total	4	31	1	0	0,03	46%
SEPTEMBRE	6	0				
	13	1	0	0	0,00	
ss total	2	1	0	0	0,00	3%
OCTOBRE	15	2	0	0	0,00	
	30	0				
ss total	2	2	0	0	0,00	6%
NOVEMBRE	2	3	0	0	0,00	
	9	9	1	0	0,11	
	16	4	0	0	0,00	

24	0
29	0

ss total	5	16	1	0	0,06	19%
----------	---	----	---	---	------	-----

TOTAL	21 marées controlées	121 U.E.	6 TRM	0 SAT	0,05 P.U.E.	34% d'activité de pêche
-------	----------------------------	-------------	----------	----------	----------------	-------------------------------

Site du Tréport année 1985

nombre de filets étudiés : 15

nombre total de filets : 16

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	10	1	0	0	0,00	
	17	10	0	0	0,00	
	30	10	1	0	0,10	
ss total	3	21	1	0	0,05	47%
JUIN	3	12	0	0	0,00	
	11	15	0	0	0,00	
	17	11	0	0	0,00	
	26	5	0	0	0,00	
ss total	4	43	0	0	0,00	72%
JUILLET	5	15	0	0	0,00	
	9	12	0	0	0,00	
	17	13	0	0	0,00	
	26	6	0	0	0,00	
ss total	4	46	0	0	0,00	77%
AOUT	9					
	14	7	0	0	0,00	
	24	8	1	1	0,25	
	26	3	0	0	0,00	
ss total	4	18	1	1	0,11	30%
SEPTEMBRE	12	1	0	0	0,00	
	20	1	0	0	0,00	
	24	0				
ss total	3	2	0	0	0,00	4%
OCTOBRE	5	0				
	11	1	0	0	0,00	
	22	1	0	0	0,00	
	25	4	0	0	0,00	
	29	3	0	0	0,00	

ss total	5	9	0	0	0,00	12%
NOVEMBRE	7	0				
	26	2	0	0	0,00	
	29	0				
ss total	3	2	0	0	0,00	4%
TOTAL	26 marées controlées	141 U.E.	2 TRM	1 SAT	0,02 P.U.E.	36% d'activité de pêche

Site du Tréport année 1986

nombre de filets étudiés : 21

nombre total de filets : 22

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	26	9	0	0	0,00	
ss total	1	9	0	0	0,00	43%
JUIN	5	7	1	0	0,14	
	10	11	1	0		
	16	15	3	1	0,20	
	29	14	0	0	0,00	
ss total	4	47	5	1	0,11	56%
JUILLET	1	14	1	0	0,07	
	24	11	0	0	0,00	
	29	10	0	0	0,00	
ss total	3	35	1	0	0,03	56%
AOUT	7	2	0	0	0,00	
	18	8	0	0	0,00	
ss total	2	10	0	0	0,00	24%
SEPTEMBRE	12	3	0	0	0,00	
	16	3	1	0	0,33	
	26	0				
	30	0				
ss total	4	6	1	0	0,17	7%
OCTOBRE	14	4	0	0	0,00	
	20	0				
ss total	2	4	0	0	0,00	10%
TOTAL	16 marées controlées	111 U.E.	7 TRM	1 SAT	0,06 P.U.E.	33% d'activité de pêche

Site du Tréport année 1987

nombre de filets étudiés : 25

nombre total de filets : 25

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
AVRIL	27	2	0	0	0,00	
ss total	1	2	0	0	0,00	29%
MAI	4	0				
	13	0				
	21	8	0	0	0,00	
	28	18	3	0	0,17	
ss total	4	26	3	0	0,12	26%
JUIN	5	16	2	0	0,13	
	10	10	0	0	0,00	
	17	22	0	0	0,00	
	24	16	1	0	0,06	
ss total	4	64	3	0	0,05	64%
JUILLET	1	22	0	0	0,00	
	9	20	0	0	0,00	
	16	13	0	0	0,00	
	23	6	2	0	0,33	
	30	6	0	0	0,00	
ss total	5	67	2	0	0,03	54%
AOUT	3	2	0	0	0,00	
	7	13	0	0	0,00	
	11	13	0	0	0,00	
	19	3	0	0	0,00	
	24	2	0	0	0,00	
ss total	5	33	0	0	0,00	26%
SEPTEMBRE	9	3	0	0	0,00	
	15	3	0	0	0,00	
ss total	2	6	0	0	0,00	12%

OCTOBRE	2	5	0	0	0,00	
	7	2	0	0	0,00	
	19	10	1	0	0,10	
ss total	3	17	1	0	0,06	23%
NOVEMBRE	12	0				
	17	0				
ss total	2	0				0%
TOTAL	26 marées controlées	215 U.E.	9 TRM	0 SAT	0,04 P.U.E.	33% d'activité de pêche

Site du Tréport année 1988

nombre de filets étudiés : 24

nombre total de filets : 24

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	16	15	0	0	0,00	
	20	14	0	0	0,00	
ss total	2	29	0	0	0,00	60%
JUIN	10	17	1	0	0,06	
	14	16	0	0	0,00	
	21	17	0	0	0,00	
	30	20	0	0	0,00	
ss total	4	70	1	0	0,01	73%
JUILLET	6	14	0	0	0,00	
	13	15	0	0	0,00	
	20	12	0	1	0,00	
	28	11	0	0	0,00	
ss total	4	52	0	1	0,00	54%
AOÛT	10	13	0	0	0,00	
	18	8	0	0	0,00	
	25	4	0	0	0,00	
ss total	3	25	0	0	0,00	35%
SEPTEMBRE	2	0				
	8	2	0	0	0,00	
	9	0				
	13	0				
	19	4	0	0	0,00	
23	0					
ss total	6	6	0	0	0,00	4%
OCTOBRE	4	4	0	0	0,00	
ss total	1	4	0	0	0,00	17%
NOVEMBRE	2	3	0	0	0,00	
ss total	1	3	0	0	0,00	13%
TOTAL	21 marées controlées	189 U.E.	1 TRM	1 SAT	0,01 P.U.E.	38% d'activité de pêche

Site du Tréport année 1989

nombre de filets étudiés : 24

nombre total de filets : 24

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	10	4	0	0	0,00	
	18	9	2	0	0,22	
	26	11	3	0	0,27	
ss total	3	24	5	0	0,21	33%
JUIN	1	17	0	0	0,00	
	8	15	1	0	0,07	
	15	18	3	0	0,17	
	22	19	2	0	0,11	
	28	18	1	0	0,06	
ss total	5	87	7	0	0,08	73%
JUILLET	6	17	0	0	0,00	
	11	13	0	0	0,00	
	17	13	0	1	0,08	
	25	15	0	0	0,00	
ss total	4	58	0	1	0,02	60%
AOUT	4	1	0	0	0,00	
	21	1	0	0	0,00	
ss total	2	2	0	0	0,00	4%
TOTAL	14 marées controlées	171 U.E.	12 TRM	1 SAT	0,08 P.U.E.	51% d'activité de pêche

Site du Tréport année 1990

nombre de filets étudiés : 17

nombre total de filets : 17

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	2	0				
	9	0				
	21	1	0	0	0,00	
	29	14	0	0	0,00	
ss total	4	15	0	0	0,00	22%
JUIN	6	5	1	0	0,20	
	12	16	1	0	0,06	
	21	14	3	0	0,21	
	26	16	1	0	0,06	
ss total	4	51	6	0	0,12	75%
JUILLET	3	2	0	0	0,00	
	12	11	1	0	0,09	
	17	11	0	0	0,00	
	26	8	1	0	0,13	
	31	4	0	0	0,00	
ss total	5	36	2	0	0,06	42%
AOUT	22	1	0	0	0,00	
ss total	1	1	0	0	0,00	6%
SEPTEMBRE	5	5	0	0	0,00	
ss total	1	5	0	0	0,00	29%
OCTOBRE	16	8	0	0	0,00	
	31	0				
ss total	2	8	0	0	0,00	24%
TOTAL	17 marées controlées	116 U.E.	8 TRM	0 SAT	0,07 P.U.E.	40% d'activité de pêche

Site du Tréport année 1991

nombre de filets étudiés : 14

nombre total de filets : 15

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	22	6	0	0	0,00	
	27	5	0	0	0,00	
	28	5	1	0	0,20	
ss total	3	16	1	0	0,06	38%
JUIN	3	7	0	0	0,00	
	11	5	0	0	0,00	
	13	5	0	0	0,00	
	17	6	2	0	0,33	
	19	7	0	0	0,00	
	26	6	0	0	0,00	
ss total	6	36	2	0	0,06	43%
JUILLET	2	11	0	0	0,00	
	9	13	2	0	0,15	
	12	13	0	0	0,00	
	16	9	0	0	0,00	
	18	9	0	0	0,00	
	23	11	0	0	0,00	
	25	4	0	0	0,00	
	ss total	7	70	2	0	0,03
AOUT	1	6	0	0	0,00	
	20	6	0	0	0,00	
	23	6	0	0	0,00	
	30	5	1	0	0,20	
ss total	4	23	1	0	0,04	41%
SEPTEMBRE	2	5	0	0	0,00	
	4	5	0	0	0,00	
	13	6	0	0	0,00	
	17	3	0	0	0,00	
	19	5	0	0	0,00	
	24	5	0	0	0,00	
ss total	6	29	0	0	0,00	35%

OCTOBRE	3	3	0	0	0,00	
	4	3	0	0	0,00	
	8	6	0	0	0,00	
	15	2	0	0	0,00	
	21	4	0	0	0,00	
				0		
ss total	5	18	0	0	0,00	26%
NOVEMBRE	18	4	0	0	0,00	
ss total	1	4	0	0	0,00	29%
TOTAL	32 marées controlées	196 U.E.	6 TRM	0 SAT	0,03 P.U.E.	44% d'activité de pêche

Site du Tréport année 1992

nombre de filets étudiés : 16

nombre total de filets : 16 (dont 8 tendus sur perches)

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	27	14	6	0	0,43	
ss total	1	14	6	0	0,43	88%
JUIN	10	12	3	0	0,25	
	16	11	0	0	0,00	
	24	6	2	0	0,33	
ss total	3	29	5	0	0,17	60%
JUILLET	9	12	1	0	0,08	
	16	12	0	0	0,00	
	21	9	0	0	0,00	
	28	9	0	0	0,00	
ss total	4	42	1	0	0,02	66%
AOUT	4	6	0	0	0,00	
	26	3	0	0	0,00	
ss total	2	9	0	0	0,00	28%
SEPTEMBRE	4	0				
	7	0				
	17	4	0	0	0,00	
	22	4	0	0	0,00	
	28	4	0	0	0,00	
ss total	5	12	0		0,00	15%
OCTOBRE	8	3	0	0	0,00	
	22	5	0	0	0,00	
ss total	2	8	0	0	0,00	25%
TOTAL	17 marées controlées	114 U.E.	12 TRM	0 SAT	0,11 P.U.E.	42% d'activité de pêche

Site du Tréport année 1993

nombre de filets étudiés : 17

nombre total de filets : 17

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	24	14	0	0	0,00	
	28	17	1	0	0,06	
ss total	2	31	1	0	0,03	91%
JUN	1	14	0	0	0,00	
	8	16	0	0	0,00	
	10	17	0	0	0,00	
	14	8	0	0	0,00	
	17	8	0	0	0,00	
	22	11	0	0	0,00	
	25	12	0	0	0,00	
	29	12	0	0	0,00	
ss total	8	98	0	0	0,00	72%
JUILLET	2	12	1	0	0,08	
	8	12	0	0	0,00	
	15	10	0	0	0,00	
	21	10	0	0	0,00	
	23	10	0	0	0,00	
	27	5	0	0	0,00	
	30	8	0	0	0,00	
ss total	7	67	1	0	0,01	56%
AOUT	3	5	0	0	0,00	
	5	5	0	0	0,00	
ss total	2	10	0	0	0,00	29%
SEPTEMBRE	1	3	0	0	0,00	
	8	5	0	0	0,00	
ss total	2	8	0	0	0,00	24%
OCTOBRE	14	6	1	0	0,17	
	19	6	0	0	0,00	
	21	6	0	0	0,00	

	27	5	1	0	0,20	
	29	7	0	0	0,00	
ss total	5	30	2	0	0,07	35%
NOVEMBRE	5	6	0	0	0,00	
	8	7	0	0	0,00	
	12	3	0	0	0,00	
	15	2	0	0	0,00	
ss total	4	18	0	0	0,00	26%
TOTAL	30 marées controlées	262 U.E.	4 TRM	0 SAT	0,02 P.U.E.	51% d'activité de pêche

Site du Tréport année 1994

nombre de filets étudiés : 14

nombre total de filets : 14

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	19	6	0	0	0,00	
	27	4	0	0	0,00	
	31	6	1	0	0,17	
ss total	3	16	1	0	0,06	38%
JUIN	2	6	0	0	0,00	
	6	5	0	0	0,00	
	9	11	0	0	0,00	
	14	12	0	0	0,00	
	22	13	2	0	0,15	
	27	13	0	0	0,00	
	29	13	1	0	0,08	
ss total	7	73	3	0	0,04	74%
JUILLET	5	13	1	0	0,08	
	13	14	0	0	0,00	
	15	14	0	0	0,00	
	20	11	0	0	0,00	
	22	11	0	0	0,00	
	27	11	0	0	0,00	
	28	3	0	0	0,00	
ss total	7	77	1	0	0,01	79%
AOUT	23	0				
ss total	1	0				0%
SEPTEMBRE	8	3	0	0	0,00	
	20	2	0	0	0,00	
	28	2	0	0	0,00	
ss total	3	7	0	0	0,00	17%
OCTOBRE	14	0				
	20	2	0	0	0,00	
ss total	2	2	0	0	0,00	7%
TOTAL	23 marées controlées	175 U.E.	5 TRM	0 SAT	0,03 P.U.E.	54% d'activité de pêche

Site du Tréport année 1995

nombre de filets étudiés : 11

nombre total de filets : 11

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	10	0				
	23	2	0	0	0,00	
	30	8	0	0	0,00	
ss total	3	10	0	0	0,00	30%
JUIN	8	9	3	0	0,33	
	12	8	1	0	0,13	
	15	8	0	0	0,00	
	20	7	0	0	0,00	
	22	7	3	0	0,43	
	27	9	2	0	0,22	
	30	8	0	0	0,00	
ss total	7	56	9	0	0,16	73%
JUILLET	3	1	0	0	0,00	
	4	8	0	0	0,00	
	6	8	0	0	0,00	
	7	1	0	0	0,00	
	12	8	0	0	0,00	
	18	4	0	0	0,00	
	21	4	0	0	0,00	
	24	4	0	0	0,00	
26	3	0	0	0,00		
ss total	9	41	0	0	0,00	41%
AOUT	1	2	0	0	0,00	
ss total	1	2	0	0	0,00	18%
TOTAL	20 marées controlées	109 U.E.	9 TRM	0 SAT	0,08 P.U.E.	50% d'activité de pêche

Site de Mers-Ouest année 1984

nombre de filets étudiés : 8

nombre total de filets : 8

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	25	4	0	0	0,00	
ss total	1	4	0	0	0,00	50%
JUIN	23	4	10	0	2,50	
	29	5	0	0	0,00	
ss total	2	9	10	0	1,11	56%
JUILLET	5	5	2	0	0,40	
	10	5	1	0	0,20	
	21	7	0	0	0,00	
	26	5	0	0	0,00	
ss total	4	22	3	0	0,14	69%
AOUT	3	5	1	0	0,20	
	10	6	1	0	0,17	
	20	6	1	0	0,17	
ss total	3	17	3	0	0,18	71%
SEPTEMBRE	4	5	1	1	0,40	
ss total	1	5	1	1	0,40	63%
OCTOBRE	5	1	0	0	0,00	
	9	0				
	11	0				
	15	2	0	0	0,00	
	22	0				
	30	0				
ss total	6	3	0	0	0,00	6%
NOVEMBRE	7	4	0	0	0,00	
	12	4	2	0	0,50	
	15	4	0	0	0,00	

ss total	3	12	2	0	0,17	50%
----------	---	----	---	---	------	-----

TOTAL	20 marées controlées	72 U.E.	19 TRM	1 SAT	0,28 P.U.E.	45% d'activité de pêche
-------	----------------------------	------------	-----------	----------	----------------	-------------------------------

Site de Mers-Est année 1984

nombre de filets étudiés : 7

nombre total de filets : 8

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	25	2	0	0	0,00	
ss total	1	2	0	0	0,00	29%

JUIN	23	2	0	0	0,00	
	29	2	0	0	0,00	
ss total	2	4	0	0	0,00	29%

JUILLET	5	4	0	0	0,00	
	10	5	0	0	0,00	
	21	2	0	0	0,00	
	26	2	0	0	0,00	
ss total	4	13	0	0	0,00	46%

AOUT	3	1	0	0	0,00	
	10	1	0	0	0,00	
	20	0				
ss total	3	2	0	0	0,00	10%

SEPTEMBRE	4	0				
-----------	---	---	--	--	--	--

ss total	1	0				0%
----------	---	---	--	--	--	----

OCTOBRE	5	0				
	9	0				

11	0
15	0
22	0
30	0

ss total	6	0				0%
----------	---	---	--	--	--	----

NOVEMBRE	7	1	0	0	0,00	
	12	1	0	0	0,00	
	15	2	0	0	0,00	

ss total	3	4	0	0	0,00	19%
----------	---	---	---	---	------	-----

TOTAL	20 marées contrôlées	25 U.E.	0 TRM	0 SAT	0,00 P.U.E.	18% d'activité de pêche
-------	----------------------------	------------	----------	----------	----------------	-------------------------------

Site de Mers Ouest et Est année 1985

nombre de filets étudiés :11

nombre total de filets : 11

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	10	0				
	13	0				
	15	0				
	20	3	0	0	0,00	
	23	6	0	0	0,00	
	27	6	0	0	0,00	
ss total	6	15	0	0	0,00	23%
JUIN	4	4	2	0	0,50	
	11	0				
	14	3	1	0	0,33	
	20	7	1	0	0,14	
	27	6	3	0	0,50	
ss total	5	20	7	0	0,35	36%
JUILLET	7	8	0	0	0,00	
	12	8	0	0	0,00	
	17	9	0	0	0,00	
	25	6	1	1	0,33	
	29	5	1	2	0,60	
ss total	5	36	2	3	0,14	65%
AOUT	9	2	0	0	0,00	
	25	4	0	0	0,00	
ss total	2	6	0	0	0,00	27%
SEPTEMBRE	5	4	0	0	0,00	
	11	1	0	0	0,00	
	20	1	0	0	0,00	
	24	5		1	0,20	
ss total	4	11	0	1	0,09	25%
OCTOBRE	5	4	0	0	0,00	
	6	3	1	0	0,33	

	11	2	0	0	0,00	
	22	3	0	0	0,00	
	25	3	0	0	0,00	
	29	5	0	0	0,00	
ss total	6	20	1	0	0,05	30%
NOVEMBRE	7	1	0	0	0,00	
	17	0				
	25	0				
ss total	3	1	0	0	0,00	3%
TOTAL	31 marées controlées	109 U.E.	10 TRM	4 SAT	0,13 P.U.E.	32% d'activité de pêche

**Site de Mers-Ouest (Mers-Est non suivi - 5 filets)
année 1986**

nombre de filets étudiés : 7

nombre total de filets : 12

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	26	5	0	0	0,00	
ss total	1	5	0	0	0,00	71%

JUIN	3	6	1	0	0,17	
	5	5	2	0	0,40	
	9	7	1	1	0,29	
	13	6	1	1	0,33	
	16	6	1	0	0,17	
	19	6	2	0	0,33	
	27	7	3	0	0,43	
	28	7	3	0	0,43	
ss total	8	50	14	2	0,32	89%

JUILLET	1	7	6	0	0,86	
	3	6	4	0	0,67	
	4	7	9	0	1,29	
	8	7	7	0	1,00	
	9	7	0	0	0,00	
	11	7	4	0	0,57	
	15	7	2	1	0,43	
	16	7	0	0	0,00	
	18	7	0	1	0,14	
	21	8	8	0	1,00	
	22	7	3	1	0,57	
	23	6	2	1	0,50	
	25	6	0	0	0,00	
	28	5	0	0	0,00	
	29	5	1	0	0,20	
	30	5	3	0	0,60	
	31	5	3	0	0,60	
ss total	17	109	52	4	0,51	92%

AOUT	1	5	3	0	0,60	
	7	4	2	0	0,50	
	8	3	0	0	0,00	
	13	3	1	0	0,33	
	14	5	1	0	0,20	
	18	4	0	0	0,00	

	22	5	1	0	0,20	
ss total	7	29	8	0	0,28	59%
SEPTEMBRE	3	0				
	11	1	0	0	0,00	
	16	1	1	0	1,00	
	22	1	0	0	0,00	
	24	1	2	0	2,00	
	30	2	1	0	0,50	
ss total	6	6	4	0	0,67	14%
OCTOBRE	9	2	1	0	0,50	
	14	2	2	0	1,00	
	22	0				
ss total	3	4	3	0	0,75	19%
TOTAL	42	203	81	6	0,43	69%
	marées	U.E.	TRM	SAT	P.U.E.	d'activité
	controlées					de pêche

Site de Mers-Ouest (entre jetée et plage) année 1987

nombre de filets étudiés : 7

nombre total de filets : 7

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
AVRIL	27	0				
ss total	1	0				0%
MAI	4	0				
	12	0				
	21	0				
	22	0				
	27	4	1	0	0,25	
	28	5	3	0	0,60	
ss total	6	9	4	0	0,44	21%
JUIN	2	5	4	0	0,80	
	3	5	1	0	0,20	
	4	5	1	0	0,20	
	10	6	3	0	0,50	
	11	6	3	0	0,50	
	16	7	6	0	0,86	
	17	7	2	2	0,57	
	18	7	8	0	1,14	
	19	7	5	0	0,71	
	22	7	16	1	2,43	
	23	7	4	0	0,57	
	24	7	5	0	0,71	
	26	7	7	1	1,14	
ss total	13	83	65	4	0,83	91%
JUILLET	1	7	7	0	1,00	
	3	7	7	0	1,00	
	7	7	0	0	0,00	
	8	7	1	0	0,14	
	9	7	0	0	0,00	
	10	7	0	0	0,00	
	13	7	2	1	0,43	
	15	7	1	1	0,29	
	16	7	8	1	1,29	
	17	7	5	0	0,71	
	20	7	3	0	0,43	
	21	7	3	0	0,43	

	22	7	3	0	0,43	
	23	7	0	0	0,00	
	24	7	1	0	0,14	
	29	5	0	1	0,20	
	31	5	1	0	0,20	
ss total	17	115	42	4	0,40	97%
AOUT	3	1	0	0	0,00	
	4	2	3	0	1,50	
	7	3	1	0	0,33	
	10	5	1	0	0,20	
	17	5	0	0	0,00	
	18	5	1	0	0,20	
	21	5	2	0	0,40	
	24	5	0	0	0,00	
ss total	8	31	8	0	0,26	55%
SEPTEMBRE	8	2	0	0	0,00	
	10	2	0	0	0,00	
	15	0				
	21	1	0	0	0,00	
ss total	4	5	0	0	0,00	18%
OCTOBRE	1	1	1	0	1,00	
	6	1	0	0	0,00	
	15	0				
	20	1	0	0	0,00	
ss total	4	3	1	0	0,33	11%
NOVEMBRE	3	1	0	0	0,00	
	12	0	0	0	#DIV/0!	
	17	0	0	0	#DIV/0!	
ss total	3	1	0	0	0,00	5%
TOTAL	56 marées controlées	247 U.E.	120 TRM	8 SAT	0,52 P.U.E.	63% d'activité de pêche

**Site de Mers-Ouest (entre jetée et plage)
année 1988**

nombre de filets étudiés : 8

nombre total de filets : 8 + environ 6 sous la falaise à mers-Est = 14 filets

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	16	2	0	0	0,00	
	24	3	0	0	0,00	
	31	4	2	0	0,50	
ss total	3	9	2	0	0,22	38%
JUN	7	5	3	0	0,60	
	8	6	2	0	0,33	
	9	6	0	0	0,00	
	14	8	3	0	0,38	
	15	8	6	0	0,75	
	17	8	0	0	0,00	
	20	8	1	0	0,13	
	21	8	2	0	0,25	
	22	8	3	0	0,38	
	27	8	1	0	0,13	
	28	8	0	0	0,00	
	30	8	4	0	0,50	
ss total	12	89	25	0	0,28	93%
JUILLET	4	8	2	0	0,25	
	6	8	2	0	0,25	
	7	8	5	2	0,88	
	8	8	3	0	0,38	
	11	8	5	1	0,75	
	12	8	3	1	0,50	
	13	8	1	0	0,13	
	15	8	5	1	0,75	
	18	8	1	1	0,25	
	19	8	1	0	0,13	
	21	8	1	0	0,13	
	27	8	0	0	0,00	
	28	8	4	0	0,50	
29	8	3	0	0,38		
ss total	14	112	36	6	0,38	100%
AOÛT	4	7	2	0	0,29	
	10	7	0	0	0,00	
	12	7	0	0	0,00	
	18	7	0	0	0,00	

19	7	0	0	0,00
22	3	2	0	0,67
24	3	0	0	0,00
31	2	1	0	0,50

ss total	8	43	5	0	0,12	67%
----------	---	----	---	---	------	-----

SEPTEMBRE	1	2	1	0	0,50
	2	2	1	0	0,50
	6	1	0	0	0,00
	8	2	0	0	0,00
	9	1	0	0	0,00
	13	0			
	19	1	0	0	0,00
	23	0			

ss total	8	9	2	0	0,22	14%
----------	---	---	---	---	------	-----

OCTOBRE	4	0
---------	---	---

ss total	1	0				0%
----------	---	---	--	--	--	----

NOVEMBRE	2	0
----------	---	---

ss total	1	0				0%
----------	---	---	--	--	--	----

TOTAL	47 marées controlées	262 U.E.	70 TRM	6 SAT	0,29 P.U.E.	70% d'activité de pêche
-------	----------------------------	-------------	-----------	----------	----------------	-------------------------------

Site de Mers
année 1989

(8 entre jetée et plage et 2 après la plage sous falaise)

nombre de filets étudiés : 10

nombre total de filets : 10

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	10	4	0	0	0,00	
	18	4	3	0	0,75	
	25	7	3	0	0,43	
	29	6	2	0	0,33	
	31	5	1	0	0,20	
ss total	5	26	9	0	0,35	52%
JUN	2	6	2	0	0,33	
	6	7	0	0	0,00	
	9	8	1	0	0,13	
	12	8	0	0	0,00	
	14	8	1	0	0,13	
	16	9	4	0	0,44	
	19	9	4	0	0,44	
	21	9	0	0	0,00	
	23	9	3	0	0,33	
	26	9	1	0	0,11	
	30	9	1	1	0,22	
	ss total	11	91	17	1	0,20
JUILLET	3	9	1		0,11	
	7	9	2	1	0,33	
	10	9	3	0	0,33	
	12	9	2	0	0,22	
	17	9	2	3	0,56	
	19	9	1	0	0,11	
	21	9	1	1	0,22	
	24	8	2	0	0,25	
	25	8	1	1	0,25	
	26	8	1	1	0,25	
	28	9	0	2	0,22	
	31	5	0	0	0,00	
	ss total	12	101	16	9	0,25
AOÛT	2	1			0,00	
	9	4	1	0	0,25	
	16	3	0	0	0,00	
	25	3	0	0	0,00	
	29	1	1	0	1,00	

ss total	5	12	2	0	0,17	24%
SEPTEMBRE	5	1	0	0	0,00	
	14	3	0	0	0,00	
	21	3	0	0	0,00	
	26	3	0	0	0,00	
ss total	4	10	0	0	0,00	25%
TOTAL	37 marées controlées	240 U.E.	44 TRM	10 SAT	0,23 P.U.E.	65% d'activité de pêche

Site de Mers-Ouest (entre jetée et plage) pas d'enquêtes à Mers est
année 1990

nombre de filets étudiés : 8

nombre total de filets : 8 (pas d'infos sur le nombre de filets tendus à Mers Est)

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	2	0				
	9	0				
	21	0				
	30	6	0	0	0,00	
ss total	4	6	0	0	0,00	19%
JUIN	1	7	6	0	0,86	
	5	7	9	0	1,29	
	8	7	9	0	1,29	
	11	7	11	0	1,57	
	13	7	5	0	0,71	
	14	7	2	0	0,29	
	18	7	5	0	0,71	
	20	8	6	0	0,75	
	22	7	2	0	0,29	
	25	8	4	1	0,63	
	27	8	3	0	0,38	
	28	8	2	3	0,63	
	ss total	12	88	64	4	0,77
JUILLET	2	4	4	0	1,00	
	4	7	6	1	1,00	
	6	5	1	0	0,20	
	9	7	6	0	0,86	
	11	8	4	1	0,63	
	13	7	4	1	0,71	
	16	7	6	1	1,00	
	17	7	3	0	0,43	
	20	7	0	0	0,00	
	23	6	0	0	0,00	
	25	7	1	0	0,14	
	27	6	2	0	0,33	
	30	6	2	0	0,33	
ss total	13	84	39	4	0,51	81%
AOÛT	1	6	2	0	0,33	
	3	6	1	0	0,17	
	10	3	0	0	0,00	
	14	4	1	1	0,50	

	21	4	0	0	0,00	
	30	2	3	0	1,50	
ss total	6	25	7	1	0,32	52%
SEPTEMBRE	3	2	1	0	0,50	
	14	2	0	0	0,00	
	17	2	0	0	0,00	
ss total	3	6	1	0	0,17	25%
OCTOBRE	1	1	1	0	1,00	
	7	4	0	0	0,00	
	12	5	2	0	0,40	
	15	5	0	0	0,00	
	19	8	2	0	0,25	
	30	7	0	0	0,00	
ss total	6	30	5	0	0,17	63%
NOVEMBRE	9	6	0	0	0,00	
	15	4	0	0	0,00	
	26	2	0	0	0,00	
ss total	3	12	0	0	0,00	50%
TOTAL	47 marées controlées	251 U.E.	116 TRM	9 SAT	0,50 P.U.E.	67% d'activité de pêche

Site de Mers-Est (la pêche est désormais interdite à Mers ouest) année 1991

nombre de filets étudiés : 8

nombre total de filets : 8

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
JUIN	4	2	0	0	0,00	
	13	3	1	0	0,33	
	18	6	3	0	0,50	
	27	6	1	0	0,17	
ss total	4	17	5	0	0,29	53%
JUILLET	3	8	1	0	0,13	
	10	7	0	0	0,00	
	17	6	2	0	0,33	
	25	5	0	0	0,00	
	31	4	2	1	0,75	
ss total	5	30	5	1	0,20	75%
AOUT	24	0				
	30	0				
ss total	2	0				0%
SEPTEMBRE	3	0				
	18	0				
ss total	2	0				0%
OCTOBRE	4	0				
ss total	1	0				0%
TOTAL	14 marées controlées	47 U.E.	10 TRM	1 SAT	0,23 P.U.E.	42% d'activité de pêche

**Site de Mers-Est
année 1992**

nombre de filets étudiés : 7 (tous tendus sur perches)

nombre total de filets : 7

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	22	5	0	0	0,00	
	25	4	0	0	0,00	
	29	5	0	0	0,00	
ss total	3	14	0	0	0,00	67%
JUIN	1	5	0	0	0,00	
	5	6	1	0	0,17	
	8	7	0	0	0,00	
	15	7	0	0	0,00	
	18	3	0	0	0,00	
	23	0				
	26	3		1	0	0,33
ss total	7	31	2	0	0,06	63%
JUILLET	1	3	0	0	0,00	
	7	0				
	20	2	0	0	0,00	
	24	2	0	0	0,00	
	27	2	0	0	0,00	
ss total	5	9	0	0	0,00	26%
AOUT	3	2	0	0	0,00	
	5	2	0	0	0,00	
ss total	2	4	0	0	0,00	29%
SEPTEMBRE	4	0				
	7	0				
	15	0				
	22	0				
	28	0				
ss total	5	0				0%
OCTOBRE	8	0				
	14	0				
	22	0				
ss total	3	0				0%
TOTAL	25 marées contrôlées	58 U.E.	2 TRM	0 SAT	0,03 P.U.E.	33% d'activité de pêche

Remarque : les deux premiers filets, placés après de l'épi de la plage, ont reculé de 150 m vers l'est, début juin. Intervention de la G. Maritime, à la demande du maire de Mers.

Site de Mers-Est année 1993

nombre de filets étudiés : 6 (tous tendus sur perches)

nombre total de filets : 6

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
JUN	4	2	0	0	0,00	
	7	4	0	0	0,00	
	15	2	0	0	0,00	
	24	3	0	0	0,00	
	28	2	0	0	0,00	
ss total	5	13	0	0	0,00	43%
JUILLET	13	6	0	0	0,00	
	22	6	0	0	0,00	
	29	4	0	0	0,00	
ss total	3	16	0	0	0,00	89%
AOUT	4	3	0	0	0,00	
ss total	1	3	0	0	0,00	50%
SEPTEMBRE	2	0				
	9	0				
	22	0				
ss total	3	0				0%
TOTAL	12 marées controlées	32 U.E.	0 TRM	0 SAT	0,00 P.U.E.	44% d'activité de pêche

Site de Mers-Est année 1994

nombre de filets étudiés : 5

nombre total de filets : 5

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	17	4	0	0	0,00	
	26	4	0	0	0,00	
ss total	2	8	0	0	0,00	80%
JUIN	1	5	0	0	0,00	
	8	5	6	0	1,20	
	10	5	0	0	0,00	
	21	5	0	0	0,00	
	28	5	0	0	0,00	
ss total	5	25	6	0	0,24	100%
JUILLET	7	3	0	0	0,00	
	12	3	1	0	0,33	
	18	5	0	0	0,00	
	25	5	0	0	0,00	
ss total	4	16	1	0	0,06	80%
AOUT	25	0				
ss total	1	0				0%
SEPTEMBRE	5	0				
	9	0				
	14	0				
	19	0				
ss total	4	0				0%
TOTAL	16 marées controlées	49 U.E.	7 TRM	0 SAT	0,14 P.U.E.	61% d'activité de pêche

Site de Mers-Est année 1995

nombre de filets étudiés : 5

nombre total de filets : 5

1 filet pour 1 marée = 1 Unité d'Effort (UE)

PUE = Prise par Unité d'effort

MOIS	Jour	Nbre d'UE enregistrées	nbre captures recensées		P.U.E.	activité de pêche
			TRM	SAT		
MAI	10	0				
	22	1	0	0	0,00	
	24	1	0	0	0,00	
ss total	3	2	0	0	0,00	13%
JUIN	1	3	0	0	0,00	
	2	3	0	0	0,00	
	13	2	0	0	0,00	
	19	0				
	23	2	0	0	0,00	
	26	3	0	0	0,00	
ss total	6	13	0	0	0,00	43%
JUILLET	3	1	0	0	0,00	
	7	2	0	0	0,00	
	11	0				
	20	0				
	28	0				
ss total	6	3	0	0	0,00	10%
AOUT	1	0				
ss total	1	0				0%
TOTAL	16 marées controlées	18 U.E.	0 TRM	0 SAT	0,00 P.U.E.	23% d'activité de pêche

Annexe 5 – Captures de salmonidés migrateurs au filet

Bilan des enquêtes de fin d'année auprès des pêcheurs amateur à pied et en bateau et des professionnels fileyeurs, par site et par année -

Sites aux embouchures des rivières côtières de Seine-Maritime et hors embouchures (sous falaise) pour 2 années (1985 et 1986)

PECHE MARITIME COTIERE - littoral de la Seine-Maritime
BILAN 1984

Débouchés des rivières communes		BRESLE Mers-Le Tréport	YERES Criel	ARQUES Dieppe	SCIE Pourville	SAANE Quiberville	DURDENT Veulettes	VALMONT Fécamp	SEINE /RISLE Honfleur	TOTAL	
Pêche à pied Filets Fixes amateur (1)	Nbre pêcheurs contactés	32	31	0	2	6	0	0	pas de pêche amateur dans l'estuaire	71	
	Nbre pêcheurs estimés	37	31	<10	<10	<20	<20	0		<130	
	Captures déclarées	220	235	0	24	79	16 (1)			574	
	Captures estimées	400 à 500	300	>50	>50	>100	250			>1150	
Pêche plaisance Filets Fixes amateur (1)	Nbre pêcheurs contactés	1	Pas d'enquêtes effectuées								1
	Nbre pêcheurs estimés	1									1
	Captures déclarées	53									53
	Captures estimées	>100									>100
Pêche bateau Filets Fixes professionnel (2)	Nbre pêcheurs contactés	6		0	2	5	1	pas d'enquêtes	0	14	
	Nbre pêcheurs estimés	6	0	?	4	6	1		<15	32	
	Captures déclarées	180			20	90	50 à 100			340	
	Captures estimées	200			>50	100 à 300	50 à 100		?	>400	
TOTAL ESTIME		700 à 800	300	>50	>100	200 à 400	300 à 350	?	?	>1650	

(1) données Ifremer - suivi CPEN Paluel

(1) chaque pêcheur a droit à 50 mètres de filet (filet maillant ou tramail) - mailles > 60 mm

(2) longueur de filet non limitée - mailles > ou < à 60 mm

PECHE MARITIME COTIERE - littoral de la Seine-Maritime et de la Somme jusqu'à Cayeux sur mer
BILAN 1985

Débouchés des rivières		BRESLE	YERES	ARQUES	SCIE	SAANE	DURDENT	VALMONT	SEINE /RISLE	LITTORAL hors embouchures rivières	TOTAL	
communes		Mers-Le Tréport	Criel	Dieppe	Pourville	Quiberville	Veulettes	Fécamp	Honfleur	Le Havre-> Cayeux		
Pêche à pied Filets Fixes amateur (1)	Nbre pêcheurs contactés	24	24	0	0	7	14	0	pas de pêche amateur dans l'estuaire	160 (3)	229	
	Nbre pêcheurs estimés	27	25	<10	<10	<30	<20			246	368 (4)	
	Captures déclarées	240	127			22	207			63	659	
	Captures estimées	300 à 400	130 à 150	>50	>20	>50	250			130	>930	
Pêche plaisance Filets Fixes amateur (1)	Nbre pêcheurs contactés	2	5	2				0			0	9
	Nbre pêcheurs estimés	2	5	<5	0	0	?					>12
	Captures déclarées	30	30	20								80
	Captures estimées	50 à 100	50 à 100	200 à 400								>300
Pêche bateau Filets Fixes professionnel (2)	Nbre pêcheurs contactés	7		4	4	7	1	4	0	9	36	
	Nbre pêcheurs estimés	7	0	4	4	9	1	11	<15	<50	<110	
	Captures déclarées	440		0	21	53	19	12		45	590	
	Captures estimées	450		>20	>50	100 à 200	>50	>10	?	<100	>780	
TOTAL ESTIME		800 à 950	180 à 250	270 à 470	>70	150 à 250	>300	>10	?	>230	>2010	

(1) chaque pêcheur a droit à 50 mètres de filet (filet maillant ou tramail) - mailles > 60 mm

(2) longueur de filet non limitée - mailles > ou < à 60 mm

(3) 121 pêcheurs sur 160 contactés déclarent avoir tenu au moins une fois

(4) 504 autorisations délivrées pour la pêche au filet à pied par les quartiers des Affaires Maritimes du Havre, de Fécamp et de Dieppe, de la Seine à la baie de Somme

PECHE MARITIME COTIERE - littoral de la Seine-Maritime et de la Somme jusqu'à Cayeux sur mer
BILAN 1986

Débouchés des rivières communes		BRESLE Mers-Le Tréport	YERES Criel	ARQUES Dieppe	SCIE Pourville	SAANE Quiberville	DURDENT Veulettes	VALMONT Fécamp	SEINE /RISLE Honfleur	LITTORAL hors embouchures rivières Le Havre-> Cayeux	TOTAL
Pêche à pied Filets Fixes amateur (1)	Nbre pêcheurs contactés	34	34	8	6	25	30	15	pas de pêche amateur dans l'estuaire	171	323
	Nbre pêcheurs estimés	34	34	<10	<10	<30	30	<30		325	503
	Captures déclarées	481	345	0	0	78	246	0		34	1184
	Captures estimées	600 à 650	400	>50	>50	>100	>270	?		>50	>1520
Pêche plaisance Filets Fixes amateur (1)	Nbre pêcheurs contactés	1	9	11			3	3		30	57
	Nbre pêcheurs estimés	1	9	11	0	0	3	?		(14000) (3)	>24
	Captures déclarées	50	65	38			30	0		35	218
	Captures estimées	50	>100	>500			>50	?		>50	>750
Pêche bateau Filets Fixes professionnel (2)	Nbre pêcheurs contactés	8		4	2	6	2	5		15	42
	Nbre pêcheurs estimés	8	0	4	2	10	2	12	<15	<50	>103
	Captures déclarées	162		2	35	79	150	2		72	502
	Captures estimées	>200		<20	>50	>150	>150	?	?	>100	>670
TOTAL ESTIME		>850	>500	>570	>100	>250	>470	?	?	>200	>2940

(1) chaque pêcheur a droit à 50 mètres de filet (filet maillant ou tramail) - mailles > 60 mm

(2) longueur de filet non limitée - mailles > ou < à 60 mm

(3) nombre de bateaux de plaisance immatriculés dans les quartiers du Havre, de Fécamp et de Dieppe (y compris les voiliers)

(4) 625 autorisations délivrées pour la pêche au filet à pied par les quartiers des Affaires Maritimes du Havre, de Fécamp et de Dieppe, de la Seine à la baie de Somme

PECHE MARITIME COTIERE - littoral de la Seine-Maritime
BILAN 1987

Débouchés des rivières communes		BRESLE Mers-Le Tréport	YERES Criel	ARQUES Dieppe	SCIE Pourville	SAANE Quiberville	DURDENT Veulettes	VALMONT Fécamp	SEINE /RISLE Honfleur	TOTAL	
Pêche à pied Filets Fixes amateur (1)	Nbre pêcheurs contactés	36	36	2	4	10	12	0	pas de pêche amateur dans l'estuaire	100	
	Nbre pêcheurs estimés	38	36	<10	<10	<20	30			144	
	Captures déclarées	486	435	2	3	79	344			1349	
	Captures estimées	750 à 800	450 à 500	>50	>50	>100	>500	?		>1900	
Pêche plaisance Filets Fixes amateur (1)	Nbre pêcheurs contactés		7	5			4	0			16
	Nbre pêcheurs estimés	0	10	5	0	0	4				19
	Captures déclarées		34	134			13				181
	Captures estimées		>50	>500			>50	?			>600
Pêche bateau Filets Fixes professionnel (2)	Nbre pêcheurs contactés	3			2	7	2	0	0	14	
	Nbre pêcheurs estimés	5	0	0	2	10	2			19	
	Captures déclarées	80			5	46	114			245	
	Captures estimées	>100			>50	>100	>120	?	?	>370	
TOTAL ESTIME		>850	>500	>550	>100	>200	>670	?	?	>2870	

(1) chaque pêcheur a droit à 50 mètres de filet (filet maillant ou tramail) - mailles > 60 mm

(2) longueur de filet non limitée - mailles > ou < à 60 mm

PECHE MARITIME COTIERE - littoral de la Seine-Maritime
BILAN 1988

Débouchés des rivières communes		BRESLE Mers-Le Tréport	YERES Criel	ARQUES Dieppe	SCIE Pourville	SAANE Quiberville	DURDENT Veulettes	VALMONT Fécamp	SEINE /RISLE Honfleur	TOTAL	
Pêche à pied Filets Fixes amateur (1)	Nbre pêcheurs contactés	37	43	0	0	7	14	0	pas de pêche amateur dans l'estuaire	101	
	Nbre pêcheurs estimés	38	43	<10	<10	<30	30			>161 (3)	
	Captures déclarées	412	489			53	215			1169	
	Captures estimées	500	550 à 600	>50	?	>100	250 à 300	?		>1450	
Pêche plaisance Filets Fixes amateur (1)	Nbre pêcheurs contactés		6	6				0			12
	Nbre pêcheurs estimés	0	15	6	0	0	0				>21
	Captures déclarées		58	214							272
	Captures estimées		>100	>500				?			>600
Pêche bateau Filets Fixes professionnel (2)	Nbre pêcheurs contactés	9		2	3	5	2	0	0	21	
	Nbre pêcheurs estimés	10	0	4	3	10	3			30	
	Captures déclarées	350		3	16	19	10			398	
	Captures estimées	>400		>50	>50	>100	>50	?	?	>650	
TOTAL ESTIME		>900	>650	>600	>50	>200	>300	?	?	>2700	

(1) chaque pêcheur a droit à 50 mètres de filet (filet maillant ou tramail) - mailles > 60 mm

(2) longueur de filet non limitée - mailles > ou < à 60 mm

(3) 480 autorisations délivrées pour la pêche au filet à pied par les quartiers des Affaires Maritimes du Havre, de Fécamp et de Dieppe, de la Seine au Tréport

**PECHE MARITIME COTIERE - littoral de la Seine-Maritime
BILAN 1989**

Débouchés des rivières communes		BRESLE Mers-Le Tréport	YERES Criel	ARQUES Dieppe	SCIE Pourville	SAANE Quiberville	DURDENT Veulettes	VALMONT Fécamp	SEINE /RISLE Honfleur	TOTAL
Pêche à pied Filets Fixes amateur (1)	Nbre pêcheurs contactés	34	28	0	1	5	10	0	pas de pêche amateur dans l'estuaire	78
	Nbre pêcheurs estimés	34	28	3	<10	10	25			110
	Captures déclarées	376	269	0	0	22	145			1010
	Captures estimées	500 à 550	300 à 350	>50	>50	>50	>150	?		>1100
Pêche plaisance Filets Fixes amateur (1)	Nbre pêcheurs contactés	0	6	8			1	0		15
	Nbre pêcheurs estimés	0	10	8	0	0	>1			>19
	Captures déclarées		9	304			0			313
	Captures estimées		>50	>500			?	?		>550
Pêche bateau Filets Fixes professionnel (2)	Nbre pêcheurs contactés	7			3	2	3	1	3 (3)	19
	Nbre pêcheurs estimés	10 à 12	0	0	3	8	3		11 (3)	35
	Captures déclarées	151			80	8	1		120 (3)	360
	Captures estimées	>200			>100	>150	>50	?	>200	>700
TOTAL ESTIME		>700	>350	>550	>150	>200	>200	?	>200	>2350

(1) chaque pêcheur a droit à 50 mètres de filet (filet maillant ou tramail) - mailles > 60 mm

(2) longueur de filet non limitée - mailles > ou < à 60 mm

(3) données issues des carnets de pêche CIPE (Comité Interprofessionnel des Pêcheurs en Estuaire)

PECHE MARITIME COTIERE - littoral de la Seine-Maritime
BILAN 1990

Débouchés des rivières communes		BRESLE Mers-Le Tréport	YERES Criel	ARQUES Dieppe	SCIE Pourville	SAANE Quiberville	DURDENT Veulettes	VALMONT Fécamp	SEINE /RISLE Honfleur	TOTAL
Pêche à pied Filets Fixes amateur (1)	Nbre pêcheurs contactés	25	34	0	0	4	7	0	pas de pêche amateur dans l'estuaire	70
	Nbre pêcheurs estimés	>25	35	3		<30	20			>113
	Captures déclarées	337	175			19	182			713
	Captures estimées	650 à 750	200 à 250	>50	?	>50	200 à 250	?		>1150
Pêche plaisance Filets Fixes amateur (1)	Nbre pêcheurs contactés		5	7			1	0		13
	Nbre pêcheurs estimés	0	5	7	0	0	3			15
	Captures déclarées		13	211			2			226
	Captures estimées		>50	>500			>50	?		>600
Pêche bateau Filets Fixes professionnel (2)	Nbre pêcheurs contactés	4		0	3	1	1	0	4 (3)	13
	Nbre pêcheurs estimés	8	0		3	8	1		12 (3)	32
	Captures déclarées	185			50	14	1		80 (3)	330
	Captures estimées	>250		?	>70	>100	>50	?	>200	>670
TOTAL ESTIME		>900	>250	>550	>70	>150	>300	?	>200	>2420

(1) chaque pêcheur a droit à 50 mètres de filet (filet maillant ou tramail) - mailles > 60 mm

(2) longueur de filet non limitée - mailles > ou < à 60 mm

(3) données issues des carnets de pêche CIPE (Comité Interprofessionnel des Pêcheurs en Estuaire)

PECHE MARITIME COTIERE - littoral de la Seine-Maritime
BILAN 1991

Débouchés des rivières communes		BRESLE Mers-Le Tréport	YERES Criel	ARQUES Dieppe	SCIE Pourville	SAANE Quiberville	DURDENT Veulettes	VALMONT Fécamp	SEINE /RISLE Honfleur	TOTAL
Pêche à pied Filets Fixes amateur (1)	Nbre pêcheurs contactés	23	13	0	0	4	14	0	pas de pêche amateur dans l'estuaire	54
	Nbre pêcheurs estimés	23	15 à 20	<10	<10	<20	20			>98
	Captures déclarées	153	82			71	197			503
	Captures estimées	200 à 250	100 à 150	>50	?	>100	>250	?		>700
Pêche plaisance Filets Fixes amateur (1)	Nbre pêcheurs contactés		2	4			0	0		6
	Nbre pêcheurs estimés	0	5	8	0	0	3			16
	Captures déclarées		7	108						115
	Captures estimées		>50	>300			?	?		>350
Pêche bateau Filets Fixes professionnel (2)	Nbre pêcheurs contactés	6		2	3	1	1	0	8 (3)	21
	Nbre pêcheurs estimés	7	0	2	3	5	1		12 (3)	30
	Captures déclarées	25		5	0	0	30		57 (3)	117
	Captures estimées	>100		>50	>50	>100	>50	?	>200	>550
TOTAL ESTIME		>300	>150	>400	>50	>200	>300	?	>200	>1600

(1) chaque pêcheur a droit à 50 mètres de filet (filet maillant ou tramail) - mailles > 60 mm

(2) longueur de filet non limitée - mailles > ou < à 60 mm

(3) données issues des carnets de pêche CIPE (Comité Interprofessionnel des Pêcheurs en Estuaire) - 8 carnets pour 141,7 kg déclarées

PECHE MARITIME COTIERE - littoral de la Seine-Maritime
BILAN 1992

Débouchés des rivières		BRESLE	YERES	ARQUES	SCIE	SAANE	DURDENT	SEINE /RISLE	TOTAL
communes		Mers-Le Tréport	Criel	Dieppe	Pourville	Quiberville	Veulettes	Honfleur	
Pêche à pied Filets Fixes amateur (1)	Nbre pêcheurs contactés	23	15	2	0	5	9	pas de pêche amateur	54
	Nbre pêcheurs estimés	23	15	< 10	< 10	< 20	10 - 15		>88
	Captures déclarées	210	176	12		18	83		499
	Captures estimées	230 à 300	200-250	>50	< 30	50 à 100	100 à 150		>660
Pêche plaisance Filets Fixes amateur (1)	Nbre pêcheurs contactés		4	8			0		12
	Nbre pêcheurs estimés	0	6	10	0	0	0 ?		16
	Captures déclarées		12	230					242
	Captures estimées		< 30	400 à 500			?		>430
Pêche bateau Filets Fixes professionnel (2)	Nbre pêcheurs contactés	1		2	3	2	1	3 (3)	12
	Nbre pêcheurs estimés	7	0	?	3	5	1	12 (3)	>30
	Captures déclarées	0		15	0	0	30	0 (3)	45
	Captures estimées	< 100 ?		>50	50 à 100	100 à 200	>50	?	>350
TOTAL ESTIME		>330	>230	>500	>80	>150	>150	?	>1440

(1) chaque pêcheur a droit à 50 mètres de filet (filet maillant ou tramail) - mailles > 60 mm

(2) longueur de filet non limitée - mailles > ou < à 60 mm

(3) données issues des carnets de pêche CIPE (Comité Interprofessionnel des Pêcheurs en Estuaire) - 3 carnets et aucune déclaration

PECHE MARITIME COTIERE - littoral de la Seine-Maritime

BILAN 1993

Débouchés des rivières communes		BRESLE Mers-Le Tréport	YERES Criel	ARQUES Dieppe	SCIE Pourville	SAANE Quiberville	DURDENT Veulettes	SEINE Honfleur (3)	TOTAL
Pêche à pied Filets Fixes amateur (1)	Nbe pêch. contactés	23	14	5	0	5	9	pas de pêche amateur	56
	Nbe pêch. estimés	23	17	< 10	0 ?	< 10	15		>75
	captures déclarées	150	37	12		25	31		255
	captures estimées	180 à 270	60 à 120	30 à 50	?	50 à 100	50 à 80		>370
Pêche plaisance Filets Fixes amateur (1)	Nbe pêch. contactés		5	9					14
	Nbe pêch. estimés	0	5 à 10	13	0	0	< 5		>23
	captures déclarées		9	106					115
	captures estimées	0	20 à 50	200 à 500			?		>220
Pêche bateau Filets Fixes professionnel (2)	Nbe pêch. contactés	4		2	2	2	1	4 (3)	15
	Nbe pêch. estimés	6 à 8 ?	0	3	2	3	1	12 (3)	>27
	captures déclarées	2		0	2	0	0	0 (3)	4
	captures estimées	100 à 400	0	< 50	<50	30 à 60	< 20	?	>250
TOTAL ESTIME		>280	>80	>280	<50	>80	>70	?	>840

(1) chaque pêcheur a droit à 50 m de filet (filet maillant ou trémail) - mailles > 60 mm

(2) longueur de filet non limitée - mailles < ou > 60 mm

(3) données issues des carnets de pêche CIPE (Comité Interprofessionnel des Pêcheurs en Estuaire) - 4 carnets et aucune déclaration

PECHE MARITIME COTIERE - littoral de la Seine-Maritime
BILAN 1994

Débouchés des rivières communes		BRESLE Mers-Le Tréport	YERES Criel	ARQUES Dieppe	SCIE Pourville	SAANE Quiberville	DURDENT Veulettes	SEINE / RISLE Honfleur (4)	TOTAL
Pêche à pied Filets Fixes amateur (1)	Nbe pêch. contactés	19	10	4	0	4	3	pas de pêche amateur	40
	Nbe pêch. estimés	19	10 à 15	< 10	0 ?	10 à 20	5 ?		>54
	captures déclarées	98	62	43		4	0		207
	captures estimées	120 à 180	70 à 100	50 à 80	?	30 à 60 ?	< 50		>320
Pêche plaisance Filets Fixes amateur (1)	Nbe pêch. contactés		4	13			0		17
	Nbe pêch. estimés	0	5 à 10	13	0	0	< 5 ?		>23
	captures déclarées		14	252					266
	captures estimées		< 50	300 à 600	0	0	?		>350
Pêche bateau Filets Fixes professionnel (2)	Nbe pêch. contactés	3		2	1	2	1	(3)	9
	Nbe pêch. estimés	6 à 8 ?	0	3	2	4	2		>17
	captures déclarées	1		0	0	11	0		12
	captures estimées	>400	0	<50	<50	50 à 100	0		>550
TOTAL ESTIME		>520	>120	>400	<50	>80	<50		>1220

(1) chaque pêcheur a droit à 50 m de filet (filet maillant ou trémail) - mailles > 60 mm

(2) longueur de filet non limitée - mailles < ou > 60 mm

(3) pas de retour d'information du CLPM/CIPE de Trouville

PECHE MARITIME COTIERE - littoral de la Seine-Maritime
BILAN 1995

Débouchés des rivières communes		BRESLE Mers-Le Tréport	YERES Criel	ARQUES Dieppe	SCIE Pourville	SAANE Quiberville	DURDENT Veulettes	SEINE / RISLE Honfleur (4)	TOTAL
Pêche à pied Filets Fixes amateur (1)	Nbe pêch. contactés	15	7	3	0	7	2		34
	Nbe pêch. estimés	15	7	13		<20	?		<55
	captures déclarées	129	26	<10		15	1		180
	captures estimées	150 à 200	<50	?	?	<100	?		>300
Pêche plaisance Filets Fixes amateur (1)	Nbe pêch. contactés		6	11			0		17
	Nbe pêch. estimés	0	6	11	0	0	2		19
	captures déclarées		10	116					126
	captures estimées		<100	>200			?		>300
Pêche bateau Filets Fixes professionnel (2)	Nbe pêch. contactés	1		1	1	3	1		7
	Nbe pêch. estimés	6 à 8 ?	0	3	2	5	2		>18
	captures déclarées	2		0	0	2	0		4
	captures estimées	?		<50	>100	>100	?		>250
TOTAL ESTIME		>150	>150	>250	>100	>200	?	?	>850

(1) chaque pêcheur a droit à 50 m de filet (filet maillant ou trémail) - mailles > 60 mm

(2) longueur de filet non limitée - mailles < ou > 60 mm

PECHE MARITIME COTIERE - littoral de la Seine-Maritime
BILAN 1996

Débouchés des rivières communes		BRESLE Mers-Le Tréport	YERES Criel	ARQUES Dieppe	SCIE Pourville	SAANE Quiberville	DURDENT Veulettes	SEINE / RISLE Honfleur (4)	TOTAL
Pêche à pied Filets Fixes amateur (1)	Nbe pêch. contactés	11	14	3	0	6	0		34
	Nbe pêch. estimés	< 16	< 20	< 10	< 20	< 20	?		<86
	captures déclarées	73	100	34	-	14	-		221
	captures estimées	< 200	< 150 à 200	< 100 à 200	< 100	< 100	?	0	>650
Pêche plaisance Filets Fixes amateur (1)	Nbe pêch. contactés		1	10					11
	Nbe pêch. estimés		< 10	10					<20
	captures déclarées	?	6	92					98
	captures estimées	?	< 100	150 à 300					>250
Pêche bateau Filets Fixes professionnel (2)	Nbe pêch. contactés							(3)	
	Nbe pêch. estimés								?
	captures déclarées								
	captures estimées	?	?	?	?	?	?	?	?
TOTAL ESTIME		>200	>250	>250	>100	>100	?	?	>900

(1) chaque pêcheur a droit à 50 m de filet (filet maillant ou trémail) - mailles > 60 mm

(2) longueur de filet non limitée - mailles < ou > 60 mm

(4) : refus du CIPE & CLPM Trouville de fournir les données

PECHE MARITIME COTIERE - littoral de la Seine-Maritime
BILAN 1997

	Débouchés des rivières communes	BRESLE Mers-Le Tréport	YERES Criel	ARQUES Dieppe	SCIE Pourville	SAANE Quiberville	DURDENT Veulettes	SEINE / RISLE Honfleur (4)	TOTAL
Pêche à pied Filets Fixes amateur (1)	Nbe pêch. contactés	11	10	1	0	0	0	-	22
	Nbe pêch. estimés	< 18	< 20	< 10	<20	< 20	< 20		<108
	captures déclarées	125	86	18	-	-	-		229
	captures estimées	< 300	< 150	100 à 200	100 à 200	100 à 200	< 50	0	>800
Pêche plaisance Filets Fixes amateur (1)	Nbe pêch. contactés	0	0	6	-	-	-		6
	Nbe pêch. estimés	0 ?	< 10	6					< 16
	captures déclarées			50					50
	captures estimées	?	?	< 150					< 150
Pêche bateau Filets Fixes professionnel (2)	Nbe pêch. contactés								
	Nbe pêch. estimés	PAS D'ENQUETES EN 1997							
	captures déclarées								
	captures estimées	?	?	?	?	?	?	?	?
TOTAL ESTIME		<300	150	>250	>100	>100	<50	?	>950

(1) chaque pêcheur a droit à 50 m de filet (filet maillant ou trémail) - mailles > 60 mm

(2) longueur de filet non limitée - mailles < ou > 60 mm

**Annexe 6 - Pêche amateur en bateau à l'embouchure de l'Arques à Dieppe - 2 carnets de pêche tenus en 1992
2 ans après le recul des filets à 500 m des jetées**

Carnet de pêche n° 1

Mois	Jour	Nbre	Sp	Poids
MAI	27	1	TRM	2500
	28	2	TRM	2500
			TRM	3200
	29	2	TRM	2000
			TRM	1800
	30			
	31	4	TRM	2000
			TRM	2000
			TRM	2000
			TRM	3000
JUIN	1	5	TRM	1500
			TRM	2000
			TRM	
			TRM	
			TRM	
			TRM	
	2	1	TRM	2500
	3			
	4	1	TRM	2200
	5	6	TRM	
			TRM	
			TRM	
			TRM	
			TRM	
			TRM	
	6	1	TRM	3500
	7			
	8	2	TRM	3000
			TRM	3000
	9	7	TRM	5000
			TRM	4000
			TRM	8000
			TRM	3000
		TRM	3000	
		TRM	3000	
		TRM	2000	
10	1	SAT	7400	
	1	TRM	3000	
	1	1 TAC	3200	
11	2	TRM	6000	
		TRM	5000	
12				
13	3	TRM	6000	
		TRM	3000	
		TRM	2000	
14	1	TRM	5000	
15	1	TRM	4500	
16		?		
17		?		
18		?		
19	2	SAT	3000	
		SAT	3000	
23				
24	1	SAT	6500	
	1	TRM	3000	
25				
26	2	TRM		
		TRM		
	1	SAT	3000	
27	4	TRM	7500	
		TRM	6000	
		TRM	2000	
		TRM		
28	2	SAT		
		SAT		
	1	TRM		
29	1	SAT	3500	
	1	TRM	2000	
30	1	TRM	2500	
JUILLET	1	3	TRM	4000
			TRM	2000
			TRM	1500
	1	SAT	6800	

Carnet de pêche n° 1

Quinzaine	TRM	SAT
mai 2	9	0
juin 1	31	1
juin 2	10	7
juillet 1	15	2
juillet 2	13	7
Total	78	17

Carnet de pêche n° 2

Quinzaine	TRM	SAT
mai 1	9	0
mai 2	22	0
juin 1	17	0
juin 2	14	0
juillet 1	3	1
juillet 2	0	2
Total	65	3

Carnet de pêche n° 2

Mois	Jour	Nbre	Sp	autres Sp
MAI	5	1	TRM	
	9	2	TRM	1 bar
	12	2	TRM	
	14	1	TRM	
	15	3	TRM	
	16	3	TRM	
	17	1	TRM	
	24	2	TRM	
	26	1	TRM	
	27	2	TRM	1 bar
	28	2	TRM	
	30	4	TRM	1 bar
	31	7	TRM	
JUIN	1	1	TRM	
	2	4	TRM	
	3	2	TRM	
	4	2	TRM	
	5	1	TRM	1 bar
	6	2	TRM	
	7	1	TRM	
	9	1	TRM	
	10	1	TRM	
	12	1	TRM	1 bar
	13	1	TRM	
	16	2	TRM	
	18	2	TRM	
	21	3	TRM	
	22	3	TRM	
	25	1	TRM	
	26	3	TRM	
28	1	SAT		
JUILLET	7	2	TRM	
	15	1	TRM	
	17	2	SAT	

74 jours pêchés 65 TRM
3 SAT

pas de précision sur le filet de surface

tendu à 500 m à l'est du terre-plein Est
au plus près de la basse mer
profondeur d'eau en basse mer : 1 m

	2	4	TRM	
			TRM	
			TRM	
			TRM	
JUILLET	3	1	TRM	1500
	4			
	11	5	TRM	
			TRM	
			TRM	
			TRM	
			TRM	
	12			
	13	2	TRM	3500
			TRM	2500
		1	SAT	3000
	14		?	
	15		?	
	16	5	TRM	5000
			TRM	3000
			TRM	2000
			TRM	2000
			TRM	1500
		2	SAT	5000
			SAT	4500
	17	3	TRM	3500
			TRM	2500
			TRM	2500
	18	1	TRM	2000
		2	SAT	
			SAT	
	19	1	SAT	4000
	20	3	TRM	
			TRM	
			TRM	
		1	SAT	3000
	21			
	22	1	TRM	3000
		1	SAT	2700
	23			
	24			
	25			
	27			
	28			
	29			

Carnet de pêche n° 1

SAT poids moyen : 4.2 kg

2 ... 3 kg	1
3 ... 4 kg	6
4 ... 5 kg	2
5 ... 6 kg	1
6 ... 7 kg	2
7 ... 8 kg	1

TRM poids moyen : 3.1 kg

1 ... 2 kg	5
2 ... 3 kg	21
3 ... 4 kg	15
4 ... 5 kg	3
5 ... 6 kg	4
6 ... 7 kg	3
7 ... 8 kg	1
8 ... 9 kg	1

54 jours pêchés 78 TRM pour 245 kg
 17 SAT pour 71 kg
 1 TAC de 3,2 kg

engin : filet droit flottant
 dimensions : 1000 x 40 mailles -> 50/60 m
 maillage : 70 mm
 fil multimonos 8 brins

tendu à 550 m à l'ouest de la jetée W, au plus près de la basse mer
 profondeur d'eau en basse mer : 1 m

ANNEXE 7

PECHE FLUVIALE AMATEUR - Cours d'eau côtiers au nord de la Seine

CAPTURES DE TRUITES DE MER ET DE SAUMONS, DECLAREES ET ESTIMEES

Années 1984 à 2016

PECHE FLUVIALE AMATEUR - TRUITE DE MER ET SAUMON - Cours d'eau côtiers au nord de la Seine

Année 1984

COURS D'EAU		CANCHE	AUTHIE	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de pêcheurs contactés					(33)		(22)			
Captures TRM (truite de mer)	déclarées au CNICS (1)				-		-			
	recensées après enquêtes				78		34			
	estimées (2)	pas d'enquêtes			80 à 100	pas d'enquêtes	>50	pas d'enquêtes		
Captures SAT (saumon atlantique)	déclarées au CNICS (3)				-		-			
	recensées après enquêtes				4		2			
	estimées (2)				<5		<5			

En 1984, pas de taxe truite de mer - taxe saumon (400 F ??) - à défaut d'information sur les ventes, nombre de pêcheurs contactés (nombre entre parenthèses)

Année 1985

COURS D'EAU		CANCHE (4)	AUTHIE (4)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de pêcheurs contactés		(60)			(76)		(22)			
Captures TRM	déclarées au CNICS (1)				-		-			
	recensées après enquêtes	108	30		56		34			
	estimées (2)	110	30		80 à 100	pas d'enquêtes	>50	pas d'enquêtes		
Captures SAT	déclarées au CNICS (3)				-		-			
	recensées après enquêtes	0	0		11		2			
	estimées (2)	0	0		15 à 20		>5			

En 1985, pas de taxe truite de mer - taxe saumon (400 F) - à défaut d'information sur les ventes, nombre de pêcheurs contactés (nombre entre parenthèses)

(1) Déclaration volontaire des captures TRM (truite de mer) instaurée en 1992 - CNICS : Centre National d'Interprétation des Captures de Salmonidés Migrateurs

(2) Nombre de captures estimées après enquêtes de fin d'année

(3) Déclaration obligatoire des captures SAT (saumon atlantique) instaurée en 1987

(4) Enquêtes effectuées par le SD 62 CSP

PECHE FLUVIALE AMATEUR - TRUITE DE MER ET SAUMON - Cours d'eau côtiers au nord de la Seine

Année 1986

COURS D'EAU		CANCHE (1)	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de taxes migrateurs vendues		92	20	0	76	0	22	0	0	0
Captures TRM	déclarées au CNICS (2)				-		-	-		
	recensées après enquêtes	59			98		62	9		
	estimées (3)	60	?	?	100 à 120	?	50 à 70	15	?	?
Captures SAT	déclarées au CNICS (4)				-		-	-		
	recensées après enquêtes				36		33	0		
	estimées (3)	0	?		40 à 50		35 à 40	0		

En 1986, taxe mixte TRM SAT à 200 francs

Année 1987

COURS D'EAU		CANCHE (1)	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de taxes TRM vendues		387	16	29	218	0	66	0	0	50
Nombre de taxes SAT vendues		0	0	0	7	0	0	0	0	2
Captures TRM	déclarées au CNICS (2)				-		-	-	-	
	recensées après enquêtes	269	59		126		75	11	-	
	estimées (3)	270 à 300	60	?	180 à 200	?	50 à 70	20	30 à 50	?
Captures SAT	déclarées au CNICS (4)	0	0		0		0			
	recensées après enquêtes	0	0		22		2	1	-	
	estimées (3)	0	0		25 à 50		<10	1	0	100 à 200?

En 1987, taxes séparées TRM (50 francs) et SAT (150 francs)

(1) Enquêtes effectuées par le SD 62 CSP

(2) Déclaration volontaire TRM instaurée en 1992

(3) Nombre de captures estimées après enquêtes de fin d'année

(4) Déclaration obligatoire SAT instaurée en 1987

PECHE FLUVIALE AMATEUR - TRUITE DE MER ET SAUMON - Cours d'eau côtiers au nord de la Seine

Année 1988

COURS D'EAU		CANCHE (1)	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de taxes TRM vendues		400	30	75	292	20	84	18	2	202
Nombre de taxes SAT vendues		0	0		7		1			
Captures TRM	déclarées au CNICS (2)									
	recensées après enquêtes				120		96			
	estimées (3)	env. 330	env. 70	?	170 à 200	?	130	?	?	?
Captures SAT	déclarées au CNICS (4)	0	0		2		0			
	recensées après enquêtes				7		7			
	estimées (3)	0	0		env. 20		10 à 15	15 à 20	<5	100 à 200 ?

En 1988, taxes séparées TRM (55 francs) et SAT (400 francs)

Année 1989

COURS D'EAU		CANCHE (1)	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de taxes TRM vendues		386	40	41	343	22	177	14	18	257
Nombre de taxes SAT vendues		0	0		6		0			
Captures TRM	déclarées au CNICS (2)									
	recensées après enquêtes				50		37			
	estimées (3)	150	50	30 ?	env. 110	?	env. 60	10 à 20	10 à 20	<100
Captures SAT	déclarées au CNICS (4)	0	0		3		0			
	recensées après enquêtes				65		0			
	estimées (3)	?	0		env. 65		<10	0	?	?

En 1989, taxes séparées TRM (57 francs) et SAT (400 francs)

(1) Enquêtes effectuées par le SD 62 CSP

(2) Déclaration volontaire TRM instaurée en 1992

(3) Nombre de captures estimées après enquêtes de fin d'année

(4) Déclaration obligatoire SAT instaurée en 1987

PECHE FLUVIALE AMATEUR - TRUITE DE MER ET SAUMON - Cours d'eau côtiers au nord de la Seine

Année 1990

COURS D'EAU		CANCHE (1)	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de taxes TRM vendues		386	40	41	276	18	97	22	8	174
Nombre de taxes SAT vendues		0	0		3		0			
Captures TRM	déclarées au CNICS									
	recensées après enquêtes	131	42		30		31			
	estimées	150	50	?	35 à 40	?	40 à 50	<5	<5	<50 ?
Captures SAT	déclarées au CNICS	0	0		0		0			
	recensées après enquêtes	2			4		0			
	estimées	2	0		env.10		5			

En 1990, taxes séparées TRM (61 francs) et SAT (430 francs)

Année 1991

COURS D'EAU		CANCHE (1)	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de taxes TRM vendues		243	46	26	252	15	99	24	6	175
Nombre de taxes SAT vendues		0	0		3		0			
Captures TRM	déclarées au CNICS									
	recensées après enquêtes				93		101			
	estimées	147	55	?	120 à 150	?	110 à 120	?	?	?
Captures SAT	déclarées au CNICS	0	0		0		0			
	recensées après enquêtes				7		7			
	estimées	?	?		40		10 à 20			

En 1991, taxes séparées TRM (66 francs) et SAT (469 francs)

(1) Enquêtes effectuées par le SD 62 CSP

PECHE FLUVIALE AMATEUR - TRUITE DE MER ET SAUMON - Cours d'eau côtiers au nord de la Seine

Année 1992

COURS D'EAU		CANCHE (1)	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de taxes TRM vendues		233	42	28	303	8	121	32	11	106
Nombre de taxes SAT vendues		0	0		3		0			
Captures TRM	déclarées au CNICS	1	3	0	104	0	35	3	0	1
	recensées après enquêtes				226		80	8		
	estimées	210	110	?	env. 250	?	100	env. 30	?	?
Captures SAT	déclarées au CNICS	0	0		0		0			
	recensées après enquêtes				16		9			
	estimées	?	?		env. 20		10			

En 1992, taxes séparées TRM (66 francs) et SAT (500 francs)

Année 1993

COURS D'EAU		CANCHE (1)	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de taxes TRM vendues		225	60	21	310	7	92	32	4	102
Nombre de taxes SAT vendues		0	0		0		0			
Captures TRM	déclarées au CNICS	15	21	0	63	0	27	4	2	1
	recensées après enquêtes				109					
	estimées	220	100	?	150	?	100	?	?	?
Captures SAT	déclarées au CNICS	0	0		0		0			
	recensées après enquêtes				16					
	estimées	0	0		20		10			

En 1993, taxes séparées TRM (80 francs) et SAT (550 francs)

(1) Enquêtes effectuées par le SD 62 CSP

PECHE FLUVIALE AMATEUR - TRUITE DE MER ET SAUMON - Cours d'eau côtiers au nord de la Seine

Année 1994

COURS D'EAU		CANCHE (1)	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de taxes TRM vendues		265	68	27	267	6	78	33	7	65
Nombre de taxes SAT vendues		0	0		?		?			
Captures TRM	déclarées au CNICS	44	30	0	31	0	54	5	4	0
	recensées après enquêtes	86	68		63		126			
	estimées	300 à 350	75 à 90	?	100 à 150	?	140 à 150	?	?	?
Captures SAT	déclarées au CNICS	?	?		?		?			
	recensées après enquêtes	0	1		9		2			
	estimées	0	1		env. 20		?			

En 1994, taxes séparées TRM (85 francs) et SAT (580 francs)

Année 1995

COURS D'EAU		CANCHE (1)	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de taxes TRM vendues		379	103	24	240	7	95	34	8	76
Nombre de taxes SAT vendues		?	?		?		?			
Captures TRM	déclarées au CNICS	47	44	0	65	0	27	0	4	3
	recensées après enquêtes	76	52		162		81	1	4	3
	estimées	250	100	?	200	?	100	?	?	?
Captures SAT	déclarées au CNICS	0	0		0		0			
	recensées après enquêtes				21		5			
	estimées	?	?		25		10			

En 1995, taxes séparées TRM (90 francs) et SAT (600 francs)

(1) Enquêtes effectuées par le SD 62 CSP

PECHE FLUVIALE AMATEUR - TRUITE DE MER ET SAUMON - Cours d'eau côtiers au nord de la Seine

Année 1996

COURS D'EAU		CANCHE (1)	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de taxes TRM vendues		370	126	4	210	7	109	36	22	63
Nombre de taxes SAT vendues		?	?		?		?			
Captures TRM	déclarées au CNICS	25	26	0	45	0	99	3	0	14
	recensées après enquêtes	58	35		75		112	5		14
	estimées	160 à 190	60	?	90 à 100	?	140 à 150	20	?	?
Captures SAT	déclarées au CNICS	?	?		0		0			
	recensées après enquêtes				3		0			
	estimées	?	?		5		5			

En 1996, taxes séparées TRM (93 francs) et SAT (620 francs)

Année 1997

COURS D'EAU		CANCHE (1)	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de taxes TRM vendues		297	87	25	181	2	95	38	5	95
Nombre de taxes SAT vendues		?	?		?		?			
Captures TRM	déclarées au CNICS	29	24	0	37	0	142	12	1	6
	recensées après enquêtes	34	28		66		185	14	1	8
	estimées	120 à 140	40 à 50	?	70 à 80	?	220 à 230	20 à 30	?	?
Captures SAT	déclarées au CNICS	?	?		1		?			
	recensées après enquêtes				1					
	estimées	?	?		3 à 5		7			

En 1997, taxe TRM (100 francs) ; pour le SAT vente de 2 bagues (200 francs) avec l'assortiment de déclaration de capture, puis vente à l'unité (100 francs) pour la capture suivante, en application de l'article 22 du décret COGEPOMI du 16/02/1994

(1) Enquêtes effectuées par le SD 62 CSP

PECHE FLUVIALE AMATEUR - TRUITE DE MER ET SAUMON - Cours d'eau côtiers au nord de la Seine

Année 1998

COURS D'EAU		CANCHE (1)	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de taxes TRM vendues		266	98	21	198	3	95	50	9	84
Nombre de taxes SAT vendues		?	?		?		?			
Captures TRM	déclarées au CNICS	47	64	0	70	0	214	12	13	6
	recensées après enquêtes	48	65		191		319	12	13	6
	estimées	160 à 180	150 à 170	?	200	?	360 à 380	>12	>13	?
Captures SAT	déclarées au CNICS	0	0		0		0 ?			
	recensées après enquêtes		1		13		14			
	estimées	0	1		20 à 30		15 à 20			

En 1998, taxe TRM (100 francs) ; pour le SAT vente de 2 bagues (200 francs) avec l'assortiment de déclaration de capture, puis vente à l'unité (100 francs) pour la capture suivante, en application de l'article 22 du décret COGEPOMI du 16/02/1994

Année 1999

COURS D'EAU		CANCHE (1)	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de taxes TRM vendues		261	132	11	228	6	120	49	9	99
Nombre de taxes SAT vendues		?	?		?		?			
Captures TRM	déclarées au CNICS	68	76	0	98	0	120	9	5	4
	recensées après enquêtes				201		362			
	estimées	210 à 230	160 à 180	?	210 à 230	?	370 à 390	>20	>10	?
Captures SAT	déclarées au CNICS	0	0		0		0			
	recensées après enquêtes				3					
	estimées	0	0		<10		10			

En 1999, taxe TRM (100 francs) ; pour le SAT vente de 2 bagues (200 francs) avec l'assortiment de déclaration de capture, puis vente à l'unité (100 francs) pour la capture suivante, en application de l'article 22 du décret COGEPOMI du 16/02/1994

(1) Enquêtes effectuées par le SD 62 CSP

PECHE FLUVIALE AMATEUR - TRUITE DE MER ET SAUMON - Cours d'eau côtiers au nord de la Seine

Année 2000

COURS D'EAU		CANCHE (1)	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de taxes Salmonidés Migrateurs vendues		245	145	13	235	1	138	52	10	100
Captures TRM	déclarées au CNICS	46	63	2	123	0	201	14	4	46
	recensées après enquêtes				226					
	estimées	160 à 180	140 à 150	>2	250 à 260	?	250 à 260	?	?	>100
Captures SAT	déclarées au CNICS	0	0		2		4			
	recensées après enquêtes				8		6			
	estimées	0	0		>10		>10			

En 2000, retour à une taxe unique salmonidés migrateurs, TRM et SAT (150 francs)

Année 2001

COURS D'EAU		CANCHE (1)	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de taxes Salmonidés Migrateurs vendues		173	131	14	222	2	106	37	11	131
Captures TRM	déclarées au CNICS	34	52	0	33	0	215	23	110	90
	recensées après enquêtes				93		270			
	estimées	160 à 180	150 à 170	?	110 à 120	?	300	?	?	>300
Captures SAT	déclarées au CNICS	1	0		1		11			
	recensées après enquêtes				2		13			
	estimées	1	1		>4		15			

En 2001, taxe unique salmonidés migrateurs, TRM et SAT (150 francs)

(1) Enquêtes effectuées par le SD 62 CSP

PECHE FLUVIALE AMATEUR - TRUITE DE MER ET SAUMON - Cours d'eau côtiers au nord de la Seine

Année 2002

COURS D'EAU		CANCHE (1)	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de taxes Salmonidés Migrateurs vendues		163	135	16	187	0	107	37	14	184
Captures TRM	déclarées au CNICS	77	87	1	64	0	289	19	22	21
	recensées après enquêtes	224	180		137		420			
	estimées	230 à 250	200	?	150	?	430	>19	>22	>21
Captures SAT	déclarées au CNICS	1	0		4		9			
	recensées après enquêtes	1			12		14			
	estimées	>1	0		15 à 20		20			?

En 2002, taxe unique salmonidés migrateurs, TRM et SAT (23 euros)

Année 2003

COURS D'EAU		CANCHE (1)	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de taxes Salmonidés Migrateurs vendues		208	142	12	205	1	138	50	15	167
Captures TRM	déclarées au CNICS	40	31	0	37	?	172	20	8	87
	recensées après enquêtes	70	48		115		192			
	estimées	90 à 100	60 à 70	?	130 à 140	?	220 à 240	>20	>8	>100
Captures SAT	déclarées au CNICS	0	0		4		7			
	recensées après enquêtes	0			9		9			
	estimées	0	0		15		15			

En 2003, taxe unique salmonidés migrateurs, TRM et SAT (23,5 euros)

(1) Enquêtes effectuées par le SD 62 CSP

PECHE FLUVIALE AMATEUR - TRUITE DE MER ET SAUMON - Cours d'eau côtiers au nord de la Seine

Année 2004

COURS D'EAU		CANCHE (1)	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de taxes Salmonidés Migrateurs vendues		183	116	15	213	0	141	42	9	128
Captures TRM	déclarées au CNICS	10	22	0	49	0	372	14	18	20
	recensées après enquêtes	52	39		134		484			
	estimées	70	45 à 50	?	150	?	520	>14	>18	>20
Captures SAT	déclarées au CNICS	1	0		4		15			
	recensées après enquêtes				25		20			
	estimées	>1	0		25 à 30		>20			

En 2004, taxe unique salmonidés migrants, TRM et SAT (23,5 euros)

Année 2005

COURS D'EAU		CANCHE (1)	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de taxes Salmonidés Migrateurs vendues		121	107	7	192	0	153	38	10	74
Captures TRM	déclarées au CNICS	12	30	0	37	0	240	21	12	13
	recensées après enquêtes	115	48		90		391			
	estimées	130 à 150	50 à 60	?	100 à 120	?	400	>21	>12	>13
Captures SAT	déclarées au CNICS	2	1		2		32			
	recensées après enquêtes				38		47			
	estimées	>4	>1		45 à 50		70 à 90			>1

En 2005, taxe unique salmonidés migrants, TRM et SAT (33,5 euros)

(1) Enquêtes effectuées par le SD 62 CSP

PECHE FLUVIALE AMATEUR - TRUITE DE MER ET SAUMON - Cours d'eau côtiers au nord de la Seine

Année 2006

COURS D'EAU		CANCHE (1)	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de taxes Salmonidés Migrateurs vendues		145	100	8	188	0	152	42	10	51
Captures TRM	déclarées au CNICS	18	30	0	21	0	127	14	35	2
	recensées après enquêtes	-	65		79		183			
	estimées	220 à 250	70 à 90	?	100 à 140	?	220 à 260	>14	>35	?
Captures SAT	déclarées au CNICS	3	3		18		15			
	recensées après enquêtes	5	3		29		18			
	estimées	5	3		45 à 50		>18			

En 2006, taxe unique salmonidés migrants, TRM et SAT (33,5 euros)

Année 2007

COURS D'EAU		CANCHE (1)	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de taxes Salmonidés Migrateurs vendues		168	126	5	190	0	148	41	12	50
Captures TRM	déclarées au CNICS	43	32	0	48	-	88	8	18	2
	recensées après enquêtes	153	104		98		288	8	18	
	estimées	220 à 250	120 à 140	?	120 à 140	?	300 à 340	>8	>18	>2
Captures SAT	déclarées au CNICS	5	4		1		7		1	
	recensées après enquêtes	5	5		10		25		1	
	estimées	5	5		15 à 20		35 à 40		1	

En 2007, taxe unique salmonidés migrants, TRM et SAT (20 euros)

(1) Enquêtes effectuées par le SD 62 CSP

PECHE FLUVIALE AMATEUR - TRUITE DE MER ET SAUMON - Cours d'eau côtiers au nord de la Seine

Année 2008 - la station Onema sur la Bresle à Eu (76) a travaillé surtout sur la Bresle. Les informations sur les autres rivières sont issues du CNICS et de la lettre d'information renvoyée aux pêcheurs, sauf pour l'Arques et l'Authie.

COURS D'EAU		CANCHE	AUTHIE (1)	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de CPMA vendues		197	110	?	178	0	153	50	7	14
Captures TRM	déclarées au CNICS	42	53	?	44	0	158	10	21	9
	recensées après enquêtes		190		257		406			
	estimées	>42	190	?	260 à 300	?	410 à 500	>10	>21	>9
Captures SAT	déclarées au CNICS	5	3		4		7			
	recensées après enquêtes				38		9			
	estimées	?	?		50 à 70		10 à 30 ?			

En 2008, application de la Contribution pour la Protection des Milieux Aquatiques (CPMA issue de la LEMA 2006) (30 euros)

Année 2009 - à partir de 2009, la station Onema sur la Bresle à Eu (76) a travaillé uniquement sur la Bresle. Les informations sur les autres rivières sont issues du CNICS et de la lettre d'information renvoyée aux pêcheurs.

COURS D'EAU		CANCHE	AUTHIE	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de CPMA vendues		189	121	?	183	1	185	41	21	24
Captures TRM	déclarées au CNICS	9	12	0	37	0	67	9	12	12
	recensées après enquêtes				54					
	estimées	?	?	?	60 à 80	?	?	?	?	?
Captures SAT	déclarées au CNICS	0	1		3		6			
	recensées après enquêtes				15					
	estimées	?	?		20		?			

En 2009, CPMA (30 euros)

(1) Enquêtes effectuées par le SD 62 CSP

PECHE FLUVIALE AMATEUR - TRUITE DE MER ET SAUMON - Cours d'eau côtiers au nord de la Seine

Année 2010

COURS D'EAU		CANCHE	AUTHIE	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de CPMA vendues		378 (1)			149	4	177	42	11	?
Captures TRM	déclarées au CNICS	21	16	0	13	0	38	10	15	5
	recensées après enquêtes				94					
	estimées	?	?	?	100 à 130	?	?	?	?	?
Captures SAT	déclarées au CNICS	0	0		2		10			
	recensées après enquêtes				40					
	estimées	?	?		45 à 50		?			

En 2010, CPMA (30 euros)

Année 2011

COURS D'EAU		CANCHE	AUTHIE	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de CPMA vendues		431 (1)			190	2	178	29	10	?
Captures TRM	déclarées au CNICS	20	48	0	28	0	69	14	17	4
	recensées après enquêtes				180					
	estimées	?	?	?	180 à 200	?	?	?	?	?
Captures SAT	déclarées au CNICS	3	1		0		7			
	recensées après enquêtes				25					
	estimées	?	?		30		?			

En 2011, CPMA (30 euros)

(1) CPMA vendues en Artois-Picardie, essentiellement sur Canche et Authie

PECHE FLUVIALE AMATEUR - TRUITE DE MER ET SAUMON - Cours d'eau côtiers au nord de la Seine

Année 2012

COURS D'EAU		CANCHE	AUTHIE	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de CPMA vendues		459 (1)			167	3	207	33	11	?
Captures TRM	déclarées au CNICS	20	31	0	18	0	41	2	14	8
	recensées après enquêtes				129					
	estimées	?	?	?	150	?	?	?	?	?
Captures SAT	déclarées au CNICS	6	6		5		6			
	recensées après enquêtes				47					
	estimées	?	?		50		?			

En 2012, CPMA (30 euros)

Année 2013

COURS D'EAU		CANCHE	AUTHIE	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de CPMA vendues		?			169	8	187	32	12	?
Captures TRM	déclarées au CNICS	18	40	0	12	0	35	7	20	0
	recensées après enquêtes				201					
	estimées	?	?	?	200 à 230	?	?	?	?	?
Captures SAT	déclarées au CNICS	4	10		5		9			
	recensées après enquêtes				55					
	estimées	?	?		55 à 60		?			

En 2013, CPMA (30 euros)

(1) CPMA vendues en Artois-Picardie, essentiellement sur Canche et Authie

PECHE FLUVIALE AMATEUR - TRUITE DE MER ET SAUMON - Cours d'eau côtiers au nord de la Seine

Année 2014

COURS D'EAU		CANCHE	AUTHIE	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de CPMA vendues		?			119	2	155	29	0	?
Captures TRM	déclarées au CNICS	50	36	0	44	0	16	9	12	3
	recensées après enquêtes				261					
	estimées	?	?	?	270 à 300	?	?	?	?	?
Captures SAT	déclarées au CNICS	1	5		0		8 (1)			
	recensées après enquêtes				29					
	estimées	?	?		30 à 40		?			

En 2014, CPMA (50 euros)

(1) 6 Arques et 2 Béthune

Année 2015

COURS D'EAU		CANCHE	AUTHIE	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de CPMA vendues		?			146	4	129	26	14	?
Captures TRM	déclarées au CNICS	55	11	0	17	0	29	14	13	5
	recensées après enquêtes				316					
	estimées	?	?	?	330 à 360	?	?	?	?	?
Captures SAT	déclarées au CNICS	3	3		0		8			
	recensées après enquêtes				41					
	estimées	?	?		45 à 55					

En 2015, CPMA (50 euros)

PECHE FLUVIALE AMATEUR - TRUITE DE MER ET SAUMON - Cours d'eau côtiers au nord de la Seine

Année 2016

COURS D'EAU		CANCHE	AUTHIE	SOMME	BRESLE	YERES	ARQUES	DURDENT	VALMONT	SEINE Risle -Andelle
Nombre de CPMA vendues		?			176	3	143	20	16	?
Captures TRM	déclarées au CNICS	33	25	0	17	0	46	4	6	6
	recensées après enquêtes				116					
	estimées	?	?	?	>150	?	?	?	?	?
Captures SAT	déclarées au CNICS	9	9		5		11			
	recensées après enquêtes				27					
	estimées	?	?		35 à 40		?			

En 2016, CPMA (50 euros)

ANNEXE 8

PECHE FLUVIALE AMATEUR A LA LIGNE - CAPTURES DE TRUITE DE MER ET SAUMON

TAUX D'EXPLOITATION SUR LE STOCK ENTRANT EN RIVIERE BRESLE

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
CAPTURES ESTIMEES TRM valeur centrale	90	90	110	190	185	110	37	145	250	150
CAPTURES ESTIMEES TRM aval piège valeur centrale	55	65	70	123	120	67	18	67	87	70
ADULTES ESTIMEES TRM PIEGE EU	1810	1109	1277	1418	1200	1206	1074	1789	1740	1492
ADULTES ESTIMEES TRM PIEGE EU + CAPTURES AVAL	1865	1174	1347	1541	1320	1273	1092	1856	1827	1562
TAUX D'EXPLOITATION TRM ligne 1 / ligne 4	4,8%	7,7%	8,2%	12,3%	14,0%	8,6%	3,4%	7,8%	13,7%	9,6%
CAPTURES ESTIMEES SAT valeur centrale	5	17	45	37	20	65	10	40	20	20
CAPTURES ESTIMEES SAT aval piège valeur centrale	5	8	22		12	40	7	23	9	9
ADULTES ESTIMEES SAT PIEGE EU	118	133	208	198	127	257	128	195	197	80
ADULTES ESTIMEES SAT PIEGE EU + CAPTURES AVAL	123	141	230	198	139	297	135	218	206	89
TAUX D'EXPLOITATION SAT ligne 7 / ligne 10	4,1%	12,1%	19,6%	18,7%	14,4%	21,9%	7,4%	18,3%	9,7%	22,5%

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
CAPTURES ESTIMEES TRM valeur centrale	125	200	95	75	200	225	255	115	150	135
CAPTURES ESTIMEES TRM aval piège valeur centrale	51	70	30	10	40	47	52	15	40	20
ADULTES ESTIMEES TRM PIEGE EU	947,1	1380	1356	1891	2047	2708	2545		1281	1753
ADULTES ESTIMEES TRM PIEGE EU + CAPTURES AVAL	998,1	1450	1386	1901	2087	2755	2597	15	1321	1773
TAUX D'EXPLOITATION TRM ligne 1 / ligne 4	12,5%	13,8%	6,9%	3,9%	9,6%	8,2%	9,8%		11,4%	7,6%
CAPTURES ESTIMEES SAT valeur centrale	20	25	5	4	25	10	10	4	17	15
CAPTURES ESTIMEES SAT aval piège valeur centrale	7	10	3	2	12	3	5	2	5	9
ADULTES ESTIMEES SAT PIEGE EU	103	108	44	44	262	68			164	47
ADULTES ESTIMEES SAT PIEGE EU + CAPTURES AVAL	110	118	47	46	274	71			169	56
TAUX D'EXPLOITATION SAT ligne 7 / ligne 10	18,2%	21,1%	10,5%	8,7%	9,1%	14,1%			10,0%	26,8%

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CAPTURES ESTIMEES TRM valeur centrale	150	110	120	130	280	70	115	190	150	215
CAPTURES ESTIMEES TRM aval piège valeur centrale	30	40	70	45	85	25	25	80	40	53
ADULTES ESTIMEES TRM PIEGE EU	2169	1733	1871	1356	1825	1354	1643	2324	1208	2100
ADULTES ESTIMEES TRM PIEGE EU + CAPTURES AVAL	2199	1773	1941	1401	1910	1379	1668	2404	1248	2153
TAUX D'EXPLOITATION TRM ligne 1 / ligne 4	6,8%	6,2%	6,2%	9,3%	14,7%	5,1%	6,9%	7,9%	12,0%	10,0%
CAPTURES ESTIMEES SAT valeur centrale	27	47	47	17	60	20	47	30	50	57
CAPTURES ESTIMEES SAT aval piège valeur centrale	25	30	32	5	42	10	44	24	32	28
ADULTES ESTIMEES SAT PIEGE EU	74	288	205	112	172	131	208	175	185	190
ADULTES ESTIMEES SAT PIEGE EU + CAPTURES AVAL	99	318	237	117	214	141	252	199	217	218
TAUX D'EXPLOITATION SAT ligne 7 / ligne 10	27,4%	14,8%	19,8%	14,6%	28,1%	14,2%	18,7%	15,1%	23,0%	26,1%

	2014	2015	2016
CAPTURES ESTIMEES TRM valeur centrale	285	345	150
CAPTURES ESTIMEES TRM aval piège valeur centrale	65	135	25
ADULTES ESTIMEES TRM PIEGE EU	2660	2740	2120
ADULTES ESTIMEES TRM PIEGE EU + CAPTURES AVAL	2725	2875	2145
TAUX D'EXPLOITATION TRM ligne 1 / ligne 4	10,5%	12,0%	7,0%
CAPTURES ESTIMEES SAT valeur centrale	35	50	37
CAPTURES ESTIMEES SAT aval piège valeur centrale	13	31	11
ADULTES ESTIMEES SAT PIEGE EU	156	200	285
ADULTES ESTIMEES SAT PIEGE EU + CAPTURES AVAL	169	231	296
TAUX D'EXPLOITATION SAT ligne 7 / ligne 10	20,7%	21,6%	12,5%

ANNEXE 9

PECHE FLUVIALE AMATEUR A LA LIGNE EN RIVIERE - PÊCHE AU FILET AMATEUR ET PROFESSIONNELLE A L'EMBOUCHURE - STOCK REPRODUCTEUR

APPROCHE DE L'EXPLOITATION ET DE L'ECHAPPEMENT POUR LA REPRODUCTION DANS LA RIVIERE BRESLE - ANNEES 1984 A 1994 TRM ET SAT CONFONDUS

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
CAPTURES FILET FIXE AMATEURS Embouchure	550	400	650	770	500	520	670	220	260	220	150
CAPTURES FILET FIXE PROFESSIONNELS Embouchure	200	450	200	100	400	200	250	300	100	250	400
CAPTURES LIGNE AMATEURS Rivière	95	107	155	227	205	175	47	185	270	170	145
STOCKS REPRODUCTEURS Rivière	1893	1208	1422	1512	1254	1395	1180	1889	1763	1481	963
PART EXPLOITATION MER SUR LE STOCK TOTAL (1)	27%	39%	35%	33%	38%	31%	43%	20%	15%	22%	33%
PART EXPLOITATION RIVIERE SUR LE STOCK TOTAL	3%	5%	6%	9%	9%	8%	2%	7%	11%	8%	9%
PART DE L'EXPLOITATION SUR LE STOCK TOTAL	31%	44%	41%	42%	47%	39%	45%	27%	26%	30%	42%

(1) Stock total = Captures au filet amateur et professionnel à l'embouchure + Captures à la ligne en rivière + Stock reproducteur - TRM et SAT confondus

Avec le soutien financier de

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

www.afbiodiversite.fr



www.inra.fr